

Document d'objectif des sites Natura 2000 n°87 et 203

« Étang de la Horre »
(Aube et Haute-Marne)

Ref. FR210332 et FR2110091



Un grand merci à tous ceux, qui par leur contribution, ont permis l'élaboration de ce document.

Les rédacteurs :

Stéphanie REYMANN (Cellule Technique DR)
Catherine VUITON (Service Départemental de l'Aube)
Adeline SCREVE (Cellule Technique DR)
Hélène GERVAIS (Cellule Technique DR)
Hélène BRAULT (Cellule Technique DR)

SOMMAIRE

PREAMBULE : NATURA 2000, VERS UN RESEAU EUROPEEN D'ESPACES NATURELS PRESERVES	5
A- DEUX DIRECTIVES EUROPEENNES POUR PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL	6
B- L'ETANG DE LA HORRE, SITES PROPOSES AU RESEAU NATURA 2000	6
C- LA CONCERTATION ET LA REALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	7
 I- PRESENTATION GENERALE DU SITE DE LA HORRE	8
A- LOCALISATION	9
B- DESCRIPTION SOMMAIRE	9
C- INVENTAIRES NATIONAUX DU PATRIMOINE NATUREL	9
D- STATUTS ACTUELS ET REGLEMENTATION	11
1. <i>Une zone humide d'importance internationale</i>	11
2. <i>La réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre (RNN)</i>	11
3. <i>Le Site d'Importance Communautaire (SIC)</i>	11
4. <i>La Zone de Protection Spéciale (ZPS)</i>	13
E- MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE	13
F- CADRE PHYSIQUE	13
1. <i>Le climat</i>	13
2. <i>La géologie</i>	14
3. <i>La pédologie</i>	14
4. <i>L'hydrologie</i>	15
 II- CONTEXTE ECOLOGIQUE	17
A- EVALUATION DE LA RICHESSE SPECIFIQUE DU SITE	18
1. <i>Les unités écologiques</i>	18
2. <i>Les espèces végétales</i>	18
3. <i>Les espèces animales</i>	19
B- LES HABITATS* INVENTORIES AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS »	19
1. <i>Description des habitats</i>	19
2. <i>Etat de conservation des habitats</i>	19
C- LES ESPECES INVENTORIEES AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS »	33
3. <i>Description des espèces</i>	33
4. <i>Les habitats d'espèces*</i>	38
D- LES OISEAUX INVENTORIES AU TITRE DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »	40
1. <i>Description des oiseaux</i>	40
2. <i>Les habitats d'oiseaux*</i>	70

III- CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	76
A- L'HISTOIRE DES ETANGS	77
B- LES ACTIVITES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI.....	77
1. <i>La pisciculture et la pêche de loisir sur l'étang de la Horre</i>	77
2. <i>La gestion de l'étang Neuf</i>	79
3. <i>La sylviculture</i>	79
4. <i>L'agriculture</i>	82
5. <i>La chasse</i>	84
6. <i>La gestion de la RNN par l'ONCFS</i>	86
7. <i>L'entretien de la ligne EDF</i>	87
8. <i>Activités humaines en dehors des sites Natura 2000</i>	87
IV- OBJECTIFS CONSERVATOIRES.....	89
A- LES OBJECTIFS A LONG TERME	90
1. <i>Restaurer et maintenir les qualités hydrologique et biologique du site (habitats et espèces des directives « Habitats » et « Oiseaux »)</i>	90
2. <i>Améliorer les connaissances sur la gestion et l'écologie du site</i>	90
3. <i>Intégrer la conservation du site dans le contexte local</i>	90
4. <i>Suivre et évaluer l'impact de la politique N2000 mise en œuvre sur le site</i>	90
B- LES FACTEURS QUI INFLUENCENT L'ETAT DE CONSERVATION	91
1. <i>Les facteurs naturels</i>	91
2. <i>Les facteurs induits par l'activité humaine</i>	92
3. <i>Les autres facteurs</i>	93
C- LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	94
V- PROGRAMME D'ACTIONS	95
A- GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES.....	96
1. <i>Habitats aquatiques et rivulaires</i>	96
2. <i>Habitats forestiers</i>	103
3. <i>Habitats prairiaux</i>	106
B- SUIVIS ECOLOGIQUES ET ETUDES COMPLEMENTAIRES.....	108
D- CONCERTATION ET SENSIBILISATION A D'AUTRES PRATIQUES	113
E- FREQUENTATION, ACCUEIL, PEDAGOGIE	115
F- OPERATIONS A CARACTERE ADMINISTRATIF OU FONCIER	116
LEXIQUE	121
BIBLIOGRAPHIE.....	125
TABLES DES ILLUSTRATIONS	128
ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE DOCOB.....	128

PREAMBULE : NATURA 2000, VERS UN RESEAU EUROPEEN D'ESPACES NATURELS PRESERVES

A- Deux directives européennes pour préserver le patrimoine naturel

Depuis plusieurs décennies, les états européens réagissent face aux dégradations de leur patrimoine naturel en mettant en place divers outils de politiques de protection de la nature. Les premières actions relevaient plutôt d'une sanctuarisation (parcs nationaux, réserves naturelles...), qui, bien qu'indispensable dans certains secteurs, s'est révélée insuffisante pour une préservation de l'environnement à plus grande échelle :

- réglementation stricte mal perçue par la population,
- zones non protégées délaissées alors qu'elles présentaient un important intérêt écologique,
- milieux et espèces menacés par l'abandon des activités rurales traditionnelles...

Le contexte socio-économique rural particulier aux pays d'Europe exigeait donc d'intégrer de manière intelligente le facteur humain à la préservation de l'environnement afin de rendre cette dernière plus efficace et plus durable.

A la suite à ce constat, l'Union Européenne a souhaité établir une cohérence entre les politiques de protection de la nature de ses Etats membres. Ceci a abouti à l'adoption, en 1992, de la directive 92/43/CEE dite « Habitats ». Celle-ci vise à assurer le maintien ou le rétablissement des espèces et habitats naturels en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. Elle contribue donc à l'objectif général de « développement durable » défini en 1992 au sommet international de Rio sur la biodiversité.

Quelques années auparavant, en 1979, l'Europe avait déjà adopté une directive participant à l'effort de préservation des oiseaux par la prise en compte de l'habitat naturel et de la dynamique des populations de ces derniers. Il s'agissait de la directive 79/409/CEE dite « Oiseaux ».

Ces deux directives « Oiseaux » et « Habitats » sont à l'origine du réseau Natura 2000.

B- L'étang de la Horre, sites proposés au réseau Natura 2000

L'objectif final de la démarche européenne est la création d'un réseau d'espaces naturels gérés en vue de préserver les habitats naturels et les espèces animales et végétales reconnues d'importance communautaire. Ces derniers font l'objet de listes qui forment les annexes des deux directives. Ce sont ces habitats et ces espèces que l'on cherche à sauvegarder ou à restaurer.

Un inventaire coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle a permis l'identification de tels habitats et espèces sur le territoire, ce qui a conduit à définir des périmètres de sites proposés par l'Etat à l'Europe. Sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne, dès 2004, les ZSC¹ issues de la directive « Habitats » de 1992, ajoutées aux ZPS² découlant de la directive « Oiseaux » de 1979, constituent le réseau Natura 2000.

L'article L414-1 du livre IV du code de l'environnement, définit les ZSC comme des « sites marins et terrestres à protéger comprenant :

- soit des habitats naturels menacés de disparition [...]
- soit des habitats abritant des espèces de faune ou de flore sauvages rares ou vulnérables ou menacés de disparition ;
- soit des espèces de faune ou de flore sauvages dignes d'une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat ou des effets de leur exploitation sur leur état de conservation ».

Ce même article définit les ZPS comme :

- « soit des sites marins et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction des espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

¹ Zone Spéciale de Conservation

² Zone de Protection Spéciale

- soit des sites marins et terrestres qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zone relais, au cours de leur migration, à des espèces d'oiseaux autres que celle figurant sur la liste susmentionnée ».

ZPS et ZSC correspondent à des actes de désignation indépendants. Sur l'étang de la Horre, une ZPS et une ZSC se superposent, ce qui en souligne le caractère écologique remarquable, tant au niveau des habitats que des espèces végétales et animales, en particulier les oiseaux.

Selon l'article R 414-1 du livre II du code de l'environnement, « un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la mise en oeuvre de la procédure de désignation de zones spéciales de conservation ». La ZPS « Etang de la Horre », notifiée au titre de la directive « Oiseaux » et prise par arrêté ministériel le 23 décembre 2003, inclut en fait un site proposé au titre de la directive Habitats en 1999 (également appelé « Etang de la Horre »).

Les deux directives donnent une obligation de résultats à la France vis-à-vis de l'Europe, mais l'Union Européenne laisse le choix des moyens aux Etats membres. La France a donc opté pour une démarche de concertation au travers de l'élaboration de documents d'objectifs notamment.

C- La concertation et la réalisation du document d'objectifs

Annexe 15 : Arrêté portant constitution du Comité de pilotage local

Le document d'objectifs est le fruit d'une réflexion consensuelle entre les différents acteurs impliqués dans le projet, et réunis pour ce faire au sein d'un Comité de pilotage local (représentants de l'Etat, élus, collectivités territoriales, organismes socioprofessionnels, propriétaires...). Ce Comité de pilotage, présidé par le Préfet, valide le document final.

Un opérateur local est désigné par le Préfet de région pour mener à bien la concertation et la rédaction de ce document d'objectifs. Pour le site de l'étang de la Horre, c'est l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui a été choisi comme opérateur local.

Le document d'objectifs, propre à chaque site Natura 2000, réalise un bilan écologique mais aussi socio-économique du territoire concerné. L'objectif est de mettre en vis à vis les exigences écologiques à respecter pour préserver les habitats et espèces naturelles des directives, et les exigences socio-économiques conditionnant le maintien des activités en place.

A partir de là il s'agit de fixer, avec les acteurs locaux et à partir de l'analyse de l'état de conservation du milieu, la règle du jeu pour une bonne gestion du site respectant l'ensemble de ces exigences. Le document d'objectif s'attache donc à définir des objectifs de conservation, les moyens pour y parvenir et les coûts des mesures envisagées.

Il devrait permettre également de mettre en cohérence les divers outils de protection et d'aménagement des milieux, et servir d'outil de négociation lorsque émerge un conflit d'usage.

Il est révisable à l'issue de deux périodes d'animation.

Les mesures de gestion sont proposées et réfléchies au sein d'un Comité de pilotage local, présidé par le Préfet, qui valide l'ensemble de ces réflexions.

Enfin, il faut rappeler qu'un site Natura 2000 s'inscrit dans une volonté de recherche d'une gestion contractuelle. Le choix de la France pour traduire les directives européennes sur son territoire consiste à mettre en cohérence l'ensemble des moyens existants (réglementaires ou contractuels, ces derniers étant privilégiés avant tout, en dehors de la Réserve Naturelle dans le cas présent).

I- PRESENTATION GENERALE DU SITE DE LA HORRE

A- Localisation

Figure 1 : Localisation générale du site Natura 2000

Figure 2 : Limites des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) et de la réserve naturelle nationale

Le site de l'étang de la Horre, dont l'altitude varie de 115 m à 133 m, est situé dans la vaste plaine vallonnée du Bassin Parisien.

Il se situe en région Champagne-Ardenne, à la limite des départements de l'Aube et de la Haute-Marne, au centre du triangle virtuel formé par les villes de Vitry-le-François (Marne), de Saint-Dizier (Haute-Marne) et de Bar-sur-Aube (Aube).

Il fait partie de la Champagne humide, une région naturelle argileuse comprenant de nombreux étangs et les barrages réservoirs du bassin de la Seine.

B- Description sommaire

Le site comprend trois plans d'eau (l'étang de la Horre, séparé en deux bassins, et l'étang Neuf) et est traversé par le ru de Chevry, qui forme la limite départementale. La Champagne humide est parsemée de prairies humides et d'une myriade d'étangs, qui attirent de nombreux oiseaux migrateurs à forte valeur patrimoniale, tel que la Grue cendrée (plus de 60 000 grues cendrées transitent par le Lac du Der sur une population ouest-européenne d'environ 160 000 individus). Plus de 150 espèces d'oiseaux ont été observées sur le lac et dans ses environs.

Dans les années 1980, l'étang de la Horre constituait à la fois un milieu original et complémentaire à celui formé par le Lac du Der. Par ailleurs, sa tranquillité liée à sa vaste étendue – 190 hectares en eau, 260 hectares en comptant la ceinture d'hélophytes – son accès difficile et une faible pression de chasse en faisaient une zone de reproduction et de gagnage remarquable notamment pour les anatidés mais aussi pour de nombreuses espèces nicheuses rares. Un autre atout de ce site est la mosaïque de milieux palustres et forestiers, favorisant une grande richesse faunistique et floristique.

C- Inventaires nationaux du patrimoine naturel

Annexe 1 : Fiche d'inventaire ZNIEFF

Annexe 2 : Fiche d'inventaire ZICO

■ Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

Le site de l'étang de la Horre comprend une grande ZNIEFF* de type II (N° 210000118) de 987 ha, décrite une première fois en 1981 et mise à jour en 1998.

L'inventaire a mis en évidence la présence de plusieurs milieux écologiquement intéressants : l'Aulnaie-frênaie qui occupe les vallons forestiers et les bordures des queues d'étang, les formations à grands Carex et la végétation aquatique flottante ou submergée des étangs.

300 espèces animales et végétales dont 157 espèces d'oiseaux et 36 espèces de libellules ont également été recensées.

■ Inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

Le site fait également partie de la ZICO* du Lac du Der-Chantecoq et étangs latéraux (N° CA05) étudiée en 1991. Elle s'étend sur 56 communes et 56 000 ha. Quatre vingt neuf espèces d'oiseaux y ont été recensées.

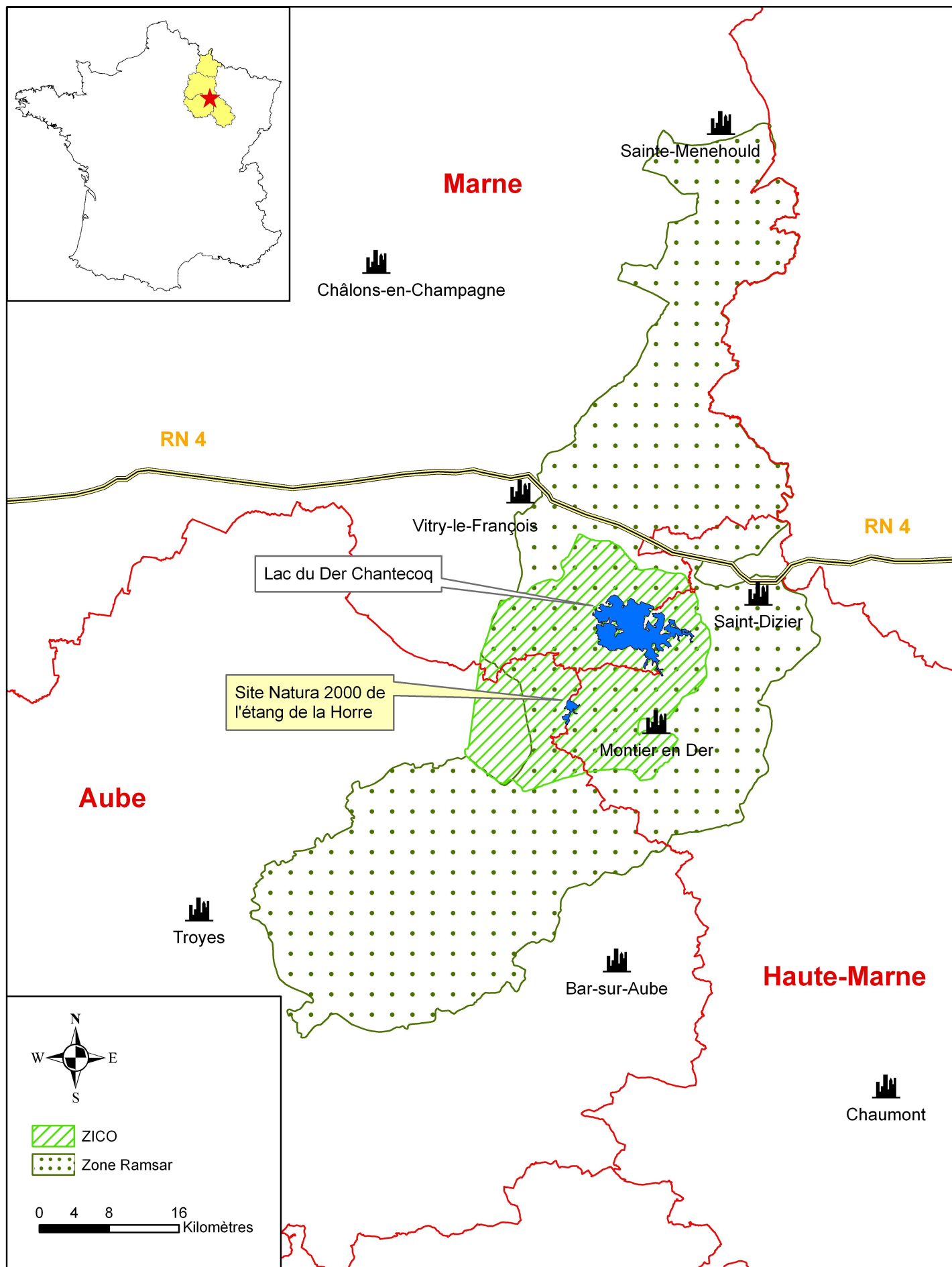


Figure 1 : Localisation générale du site Natura 2000

D- Statuts actuels et réglementation

1. Une zone humide d'importance internationale

Annexe 3 : Fiche descriptive du site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide »

Le 5 avril 1991 les « Etangs de la Champagne humide » ont été reconnus, par les Etats signataires de la Convention de Ramsar*, zone humide d'importance internationale notamment pour les oiseaux d'eau. Cette zone qui s'étend sur toute la Champagne humide soit 235 000 ha est la plus vaste du territoire métropolitain et représente un espace d'accueil pour plus de 200 000 oiseaux.

2. La réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre (RNN)

Annexe 4 : Décret de création de la RNN et arrêté définissant son périmètre de protection

L'étang de la Horre, l'étang Neuf et le bois du Jac (415 ha) ont été classés en réserve naturelle (RNN) par décret ministériel du 9 mai 2000³. De plus, un arrêté préfectoral du 6 septembre 2000⁴ a instauré un périmètre de protection à cette réserve d'une superficie d'environ 1025 ha afin d'y interdire la chasse aux oiseaux sauf aux pigeons ramiers, aux bécasses, et aux grives.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der-Chantecoq est devenu propriétaire de l'étang de la Horre et l'étang Neuf grâce à des fonds publics (Région, Départements, Etat, Agence de l'eau Seine-Normandie). Le groupement forestier Scierie Ardennaise est propriétaire du bois du Jac, la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations en est le gestionnaire.

Le comité consultatif de la RNN, présidé par le préfet de l'Aube, préfet coordinateur de la RNN, est composé de représentants de collectivités locales, de propriétaires et d'usagers, de représentants d'administrations, de personnalités scientifiques qualifiées et de représentants d'associations de protection de la nature. Il est consulté sur l'ensemble des décisions proposées pour une bonne conservation de la RNN.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a été désigné par l'Etat gestionnaire de la RNN. Il est chargé de proposer des orientations et des actions afin d'assurer la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la réserve. Enfin, il élabore le plan de gestion de cette RNN et en assure la mise en œuvre.

3. Le Site d'Importance Communautaire (SIC)

Annexe 5 : Fiche d'inventaire SIC

En 1999, un site d'une superficie de 733 ha⁵ a été proposé comme Site d'Importance Communautaire au titre de la directive européenne 92/43 dite directive « Habitats ». Ce site a été reconnu d'intérêt communautaire par la communauté européenne le 7 décembre 2004.

Le périmètre retenu comprend l'étang Neuf, le bois du Jac, l'étang de la Horre, une partie de la forêt de Lentilles et une partie des prairies bordant la berge ouest du Ru de Chevry. Les communes concernées sont celles de Lentilles (Aube), de Bailly-le-Franc (Aube), de Droyes (Haute-Marne) et de Puellemontier (Haute-Marne).

Le SIC sera prochainement classé en ZSC par arrêté ministériel. Cette ZSC constitue le Site Natura 2000 n°87 dit « Etang de la Horre ».

³ Décret du 9 mai 2000 portant création de la réserve naturelle de l'étang de la Horre (Aube et Haute-Marne).

⁴ Arrêté préfectoral du 6 septembre 2000 portant création d'un périmètre de protection à la réserve naturelle de l'étang de la Horre (Aube, Haute-Marne)

⁵ D'après le formulaire standard – fiche du site FR2100332

4. La Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Annexe 6 : Fiche d'inventaire ZPS et arrêté portant désignation du site Natura 2000 (ZPS)

La Zone de Protection Spéciale⁶ a été classée le 23 décembre 2003 au titre de la directive européenne 79/409 dite directive « Oiseaux ». Cette ZPS d'une superficie de 1424 ha englobe la réserve et son périmètre de protection ainsi que le SIC.

Le périmètre retenu comprend le massif forestier qui ceinture l'étang de la Horre et l'étang Neuf, ainsi que quelques dizaines d'hectares de prairies en bordure du Ru de Chevry. Les communes concernées sont celles de Lentilles (Aube), de Bailly-le-Franc (Aube), de Droyes (Haute-Marne) et de Puellemontier (Haute-Marne).

La ZPS constitue le site Natura 2000 dit « Etang de la Horre », répertorié comme site n°203.

Le présent document d'objectif vise la ZSC et la ZPS. Ainsi, dans la suite de ce document, on entend par site l'espace concerné par la ZSC et la ZPS. Ce site englobe la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Horre.

E- Maîtrise foncière et d'usage

Le site (ZPS et ZSC) occupe une superficie de 1500 ha et se compose de trois parties distinctes :

- Les étangs (environ 300 ha, soit 20% de la superficie totale du site)
Les plans d'eau (étangs de la Horre et étang Neuf) avec leur végétation de rive appartiennent au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der-Chantecoq.
- La partie forestière (environ 1100 ha, soit 73% de la superficie totale du site)
Quatre groupements forestiers sont propriétaires de 330 ha. Il n'y a pas de forêt domaniale et le nombre de parcelles en forêt communale est minime. Le reste du massif forestier est presque uniquement composé de petites propriétés privées.
- La partie agricole (environ 30 ha, soit 6% de la superficie totale du site)
Elle comprend 21 parcelles réparties sur 6 exploitations. En 2008, 12 parcelles sont en prairie et 9 sont en terre labourable.

F- Cadre physique

(d'après MOURONVAL, 2005)

1. Le climat

Annexe 7 : Données climatiques

Le site est situé à la limite des deux régions biogéographiques continentale et atlantique.

La région est sous l'influence d'un climat continental à influence océanique, caractérisé par une forte amplitude thermique (16,2°C), des températures estivales relativement élevées sur de courtes périodes (juillet-août) et des hivers peu rigoureux.

⁶ D'après le formulaire standard – fiche du site FR2110091

Les moyennes mensuelles des températures établies de 1959 à 1998 à la station météorologique de Wassy en Haute Marne (altitude 176 m) donnent les résultats suivants :

- température moyenne annuelle : 10,3°C.
- mois le plus froid : janvier (2,3°C).
- mois les plus chauds : juillet - août (18,5°C et 18,2°C)

Le nombre de jours de gel est élevé (78 en moyenne) et peut conditionner une prise en glace rapide des étangs, en raison de leur faible profondeur et pour certains secteurs de leur protection par rapport aux vents dominants nord/sud. Les sols généralement gorgés d'eau sont aussi susceptibles de geler en forêt et en prairie.

Des périodes de forte chaleur conjuguées à des épisodes de sécheresse exceptionnels tels qu'en 2002 et surtout en 2003 peuvent occasionner une baisse notable de la hauteur d'eau dans les étangs et les fossés.

Les précipitations atteignent 864 mm et sont réparties de façon relativement homogène.

Le bilan hydrique est positif du mois de septembre au mois de mars – sur la base de l'évapotranspiration enregistrée au cours de l'année 2001- et négatif du mois d'avril au mois d'août. Il est maximal pendant les mois d'hiver, presque équivalent aux précipitations (maximum atteint en décembre avec 74 mm de pluies).

La période durant laquelle le ruissellement est effectif et les réservoirs superficiels sont alimentés, s'étend du mois de septembre au mois d'avril.

2. La géologie

Annexe 8 : Carte géologique et pédologique du site

La Champagne humide est caractérisée principalement par l'omniprésence de l'eau due au substrat géologique imperméable. Elle repose sur les auréoles sédimentaires du Crétacé inférieur (ère secondaire).

Plus précisément, le site de l'étang de la Horre est situé sur deux étages différents à dominance argileuse (les argiles du Gault de l'Albien moyen (épaisseur 20 à 60 m) et les marnes de Brienne de l'Albien supérieur (épaisseur 50 à 80 m) et sur des alluvions modernes.

3. La pédologie

La faiblesse du relief associée à l'imperméabilité des matériaux a pour conséquence un mauvais drainage généralisé. Les sols présentent tous un caractère hydromorphe* plus ou moins marqué.

Sur le site se rencontrent quatre grands types de sols :

- Les sols développés dans des matériaux argileux, en position de sommet et de pente autour de l'étang de la Horre
 - « Sols bruns faiblement lessivés hydromorphes argilo-limoneux sur marnes »
 - « Sols bruns superficiels hydromorphes sur argile »
 - « Sols bruns lessivés hydromorphes à plancher argilo-limoneux de faible profondeur »
- Les sols développés dans des matériaux sableux, en position d'ancienne terrasse alluviale :
 - « Sols hydromorphes sableux à pseudo-gley de profondeur faible à moyenne »
- Les sols lessivés développés dans d'anciennes alluvions limoneuses et sableuses, plus épais, en position d'ancienne terrasse alluviale :
 - « Sols bruns lessivés hydromorphes et sols lessivés dégradés hydromorphes »
- Les sols jeunes développés dans des alluvions fines, en position de vallon (fossés) et occupant l'étang de la Horre :
 - « Sols peu évolués hydromorphes sur alluvions non calcaires »

4. L'hydrologie

Figure 3 : Le ru de Chevy traversant la commune de Bailly-le-Franc, extrait d'une photographie aérienne de l'IGN

Annexe 9 : Carte du bassin versant et du réseau hydrographique

Annexe 10 : Diagnose de l'étang de la Horre (CEMAGREF)

Le réseau hydrographique

Les sources d'alimentation des étangs proviennent de plusieurs sous-bassins pouvant être distingués au sein du bassin versant de l'étang de la Horre. Chacun de ces sous-bassins présente un réseau hydrographique et une utilisation des sols spécifiques.

Le sous-bassin constitué par le ru de Chevy est la source la plus importante. Son bassin versant représente 1858 ha, soit près de 60% du bassin versant de l'étang de la Horre. Les eaux récoltées sont principalement d'origines agricole et urbaine.

Il est parcouru par un réseau hydrographique composé de 19 fossés (en incluant le ru de Chevy). La longueur totale de ce réseau est de 27 km.

Le ru de Chevy est issu de la confluence de deux fossés, le ruisseau de Bailly et le ruisseau du Peigne, en amont de l'agglomération de Bailly-le-Franc.

A l'échelle du site, le fonctionnement hydraulique des plans d'eau s'apparente à celui de la plupart des étangs piscicoles.

Il n'est pas possible de gérer les apports de l'étang de la Horre. En revanche, les niveaux d'eau peuvent être gérés à la baisse, selon un axe nord-sud en actionnant les systèmes de vidange installés au niveau de la digue centrale puis de la digue sud.

Le fonctionnement hydraulique de l'étang Neuf est commandé par un ensemble de sept vannes permettant d'envoyer par gravité dans les différents bassins les eaux de ruissellement collectées au niveau du fossé de ceinture. Il est possible d'effectuer une vidange de l'étang Neuf ; les eaux de vidange s'écoulent alors dans le bassin nord de l'étang de la Horre.

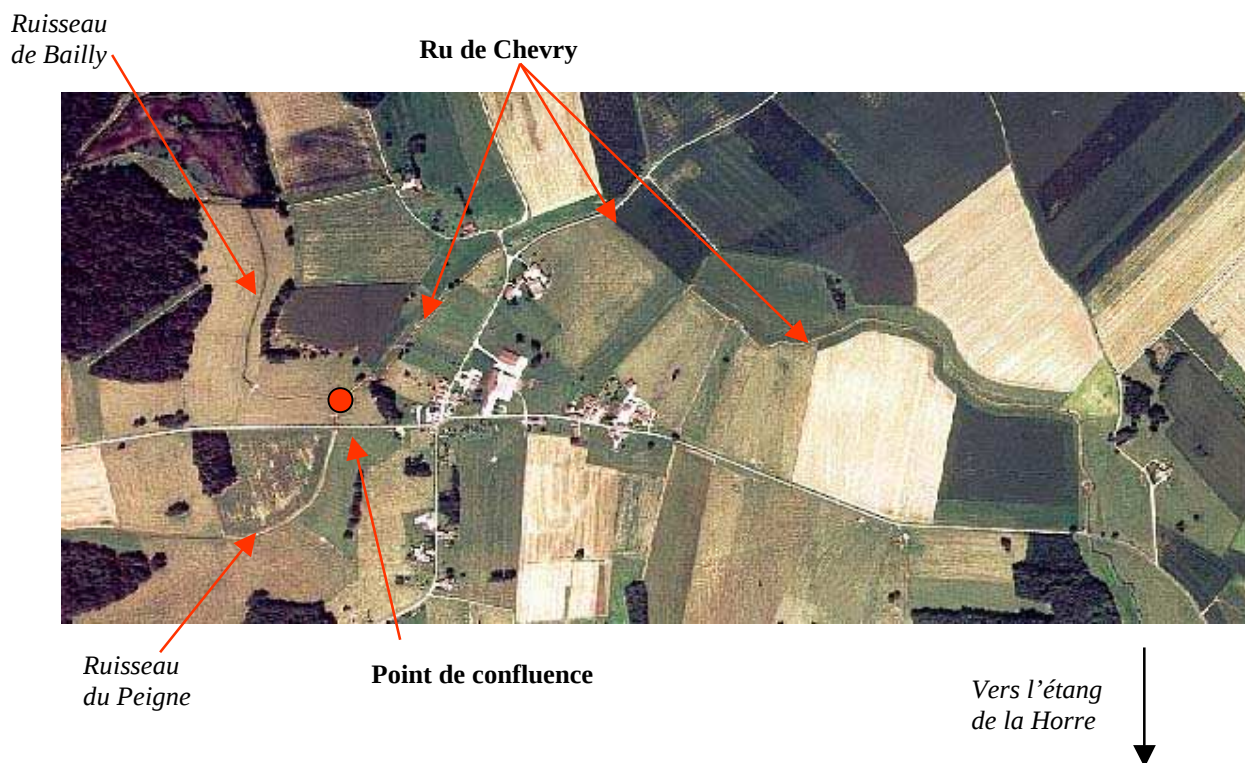


Figure 3 : Le ru de Chevy traversant la commune de Bailly-le-Franc, extrait d'une photographie aérienne de l'IGN

La qualité de l'eau

En 2001, une diagnose limnologique du plan d'eau et de la partie aval du ru de Chevry (physico-chimie et biologie de l'eau et des sédiments) a été réalisée par l'Unité de Recherche en Biologie des Ecosystèmes Aquatiques du CEMAGREF.

Le Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DIREN et le Muséum National d'Histoire Naturelle ont également procédé à des analyses d'eau complémentaires.

Le diagnostic réalisé par le CEMAGREF sur l'étang de la Horre permet de déceler les dysfonctionnements de l'écosystème. Les analyses d'eau (CEMAGREF et DIREN) mettent clairement en évidence la mauvaise qualité des eaux du sous bassin versant du ru de Chevry qui alimente pour l'essentiel l'étang.

La qualité des eaux de ce ruisseau est médiocre à l'égard des paramètres relatifs aux nutriments. En 2001, les teneurs en nitrates mesurées dans le ru, immédiatement en amont de l'étang de la Horre sont élevées en juin et septembre (40,2 et 23,6mg/l). Les phosphates affichent des valeurs supérieures à 0,4mg/l en avril, juin et septembre.

En juin 2002, les taux de nitrates relevés en trois points du ruisseau de Bailly, au nord de Joncreuil, excèdent 40mg/l. Ils dépassent 26mg/l en aval du rû de Chevry. Les valeurs de phosphates atteignent 0,25mg/l en amont du ruisseau de Bailly et 0,63mg/l dans le ruisseau du Peigne.

II- CONTEXTE ECOLOGIQUE

Au cours des années 2001, 2002 et 2003, différentes études préalables ont été conduites en vue de l'élaboration du plan de gestion de la RNN de la Horre et du DOCOB afin d'évaluer son patrimoine naturel et son état de conservation.

Le diagnostic a été confié à plusieurs organismes, suivant leur domaine de compétence :

- Champagne Ardenne Nature Environnement pour les amphibiens,
- le Groupe Régional Etude Faune Flore Ecosystèmes pour les groupements végétaux et les odonates (libellules),
- le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne pour les chiroptères (chauves-souris),
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour l'avifaune,
- le Conseil Supérieur de la Pêche pour l'ichtyofaune.

A- Evaluation de la richesse spécifique du site

1. Les unités écologiques

Annexe 11 : Carte des groupements végétaux recensés sur le site en 1989 et 2001

Les unités écologiques sont essentiellement déterminées par la composition de la végétation. Elles ont été décrites en 1989 sur l'ensemble de la réserve naturelle nationale et en 2001 sur l'ensemble de la ZSC.

Tableau I : Bilan des unités écologiques recensées sur le site

	Code Corine	Nombre total d'unités écologiques recensées	Annexe I Directive Habitats	Liste rouge régionale « rare »	Liste rouge régionale « très rare »	Liste rouge régionale « rarissime »
Forêts caducifoliés	41	1	1	1		
Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	44	3	1	1	2	
Vergers, bosquets et plantations d'arbres	83	2				
Prairies humides et mégaphorbiaies	37	3	1			
Végétation de ceinture des bords des eaux	53	9			2	
Eaux douces stagnantes	22	11	4		4	2
TOTAL		29	7	2	8	2

2. Les espèces végétales

Les prospections de l'année 2001 ont permis d'identifier 25 espèces végétales de grand intérêt floristique dans le périmètre du SIC :

- 2 espèces protégées sur le plan national : *Ranunculus lingua* et *Vitis sylvestris* ;
- 1 espèce protégée sur le plan régional : *Thelypteris palustris* ;
- 7 espèces de flore vasculaire sur la liste rouge régionale.

Aucune espèce végétale relevant de la directive « Habitats » n'a été inventoriée sur le site.

3. Les espèces animales

Au total, 309 espèces animales ont été recensées sur le site lors des études réalisées entre 1989 et 2004 :

Tableau II : Bilan des espèces animales recensées sur le site

	Nombre total d'espèces recensées	Annexe II Directive Habitats	Annexe I et II Directive Oiseaux	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale
Oiseaux	191 (16 ordres)		78 (dont 25 à l'Annexe I)	50	44
Chiroptères	11	2		4	7
Mammifères non chiroptères	33			7	10
Reptiles	2				1
Amphibiens	8	1		6	6
Poissons	21	1		1	
Odonates	27			1	8
Mollusques	16				
TOTAL	309	4	78	33	40

B- Les habitats* inventoriés au titre de la directive « Habitats »

La description des habitats est issue des prospections de terrain réalisées en 2002 et 2003 par le bureau d'étude GAGEA (anciennement GREFFE) et des cahiers d'habitat Natura 2000.

1. Description des habitats

Figure 4 : Localisation des habitats Natura 2000

Figure 5 : Aperçu des habitats Natura 2000 et des espèces végétales qui les caractérisent

Au total, sept habitats inscrits à la directive « Habitats » ont été recensés sur le site, dont un est considéré comme prioritaire. Ils couvrent 64 % du SIC. Chacun de ces habitats fait l'objet d'une fiche détaillée.

2. Etat de conservation des habitats

L'état de conservation des habitats a été apprécié par le GREFFE au regard de critères d'appréciation définis au niveau communautaire et notamment dans les cahiers d'habitat Natura 2000.

Les habitats sont dans l'ensemble dans un état « moyen à assez bon ».

Les habitats aquatiques ont des états de conservation différents selon qu'ils sont localisés sur l'étang de la Horre ou sur l'étang Neuf.

Les habitats dans un état « dégradé à mauvais » sont :

- les plans d'eau eutrophes* à végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes sur l'étang de la Horre ;
- quelques parcelles de Chênaie pédonculée neutrophile à primevère élevée dispersées au sein du massif forestier ;
- les habitats très dégradés correspondent à des parties de la Chênaie pédonculée plantée en conifères..

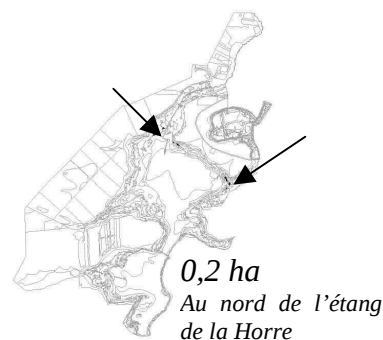
Tableau III : Taux de recouvrement des différents états de conservation des habitats inventoriés au titre de la directive « Habitats » (tous habitats confondus et par rapport à leur surface totale)

Etat de conservation	Proportion (%)
« bon à très bon »	12
« moyen à assez bon »	55
« dégradé à mauvais »	30
« très dégradé »	3
Total	100

Les communautés annuelles amphibies

Habitat du type « Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* » : « **Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitaires d'affinités continentales, des *Isoeto-Juncetea*** »

Code CORINE BIOTOPES	Code NATURA 2000
22.32*(22.12&22.13)	3130-3



Description

L'habitat se développe dans des eaux éclairées peu profondes.

Les substrats sont mésotrophes à eutrophes, minéraux, peu acides à neutres, grossiers (sables) à fins (limons).

Cet habitat se présente sous la forme d'un gazon fin d'herbes annuelles, caractéristiques de l'association *Eleocharito ovatae-Caricetum bohemicae*. Ce gazon est presque toujours ouvert, laissant apparaître le substrat. Il peut également se trouver superposé à un gazon ou une prairie d'espèces vivaces dispersées.

Les espèces caractéristiques de l'habitat relevées sur le site sont le Scirpe ovoïde (*Eleocharis ovata*) et le Souchet brun-noirâtre (*Cyperus fuscus*).

Etat de conservation

« **bon à très bon** ».

Son développement est très variable selon les saisons. Le niveau d'eau sur l'étang de la Horre étant maintenu le plus constant possible, seules les saisons sèches sont favorables à l'apparition des groupements d'exondation.

Valeur patrimoniale

Elle est importante par la présence d'espèces protégées dans diverses régions : *Eleocharis ovata* et *Cyperus fuscus*. De plus, *Carex cyperoides* et *Eleocharis ovata* sont des espèces rares en Champagne, localisées au niveau des étangs de Champagne humide où elles apparaissent lors des exondations temporaires.

Espèces d'intérêt communautaire

Canards de surface, Canards plongeurs, Cygnes, Hérons, Aigrettes, Limicoles, Faucon hobereau, Râle d'eau, Gallinule poule d'eau, Bécassines, Mouette rieuse, Marouette, Cigogne noire.

Potentialités de production

Nulles

Mode de gestion actuel

- Gestion piscicole sur le bassin nord de l'étang de la Horre
- Gestion de l'habitat prévue dans le plan de gestion de la RNN

Etats à privilégier

Formes les moins eutrophisées

Menaces

- Réduction de la diversité puis disparition de l'habitat due à une hypertrophisation et à une dégradation de la qualité d'eau
- Limitation de l'extension spatiale due à une gestion des niveaux d'eau élevés toute l'année et à l'abandon de l'assec prolongé.
- Régression due à la dynamique de la végétation rivulaire et à la concurrence de la part des communautés vivaces (surtout roselières)
- Déprédation par les ragondins et les Cygnes tuberculés

Propositions

- Gérer les niveaux d'eau afin de laisser apparaître des zones d'exondation
- Lutter contre l'hypertrophisation
- Limiter l'extension des roselières

Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

Code CORINE BIOTOPES	Code NATURA 2000
22.41*(22.12&22.13)	3150

Comme la plupart des étangs de Champagne humide, l'étang de la Horre et l'étang Neuf sont des plans d'eau naturellement eutrophes, soit riches en nutriments, du fait de la présence du substrat argileux (Marnes de Brienne ou Argiles de Gault). Ce caractère est aussi accentué par les facteurs anthropiques que sont l'activité piscicole et un bassin versant presque exclusivement agricole.

Les plantes qui colonisent ces étangs apprécient les eaux assez riches (mésio-eutrophes) à riches en nutriments (eutrophes). Ainsi, la végétation qui colonise le milieu aquatique, fait partie de la catégorie des macrophytes.

Deux alliances phytosociologiques sont observées (B. DIDIER, 1989 et 2001) :

- le *Magnopotamion* composé de macrophytes enracinés submergés (Potamots, Naiade, Myriophylle...)
- l'*Hydrocharition* représenté par des groupements de macrophytes libres submergés ou flottants (lentille d'eau, hydrocharis...)

Trois faciès de ces lacs eutrophes peuvent être distingués sur le site :

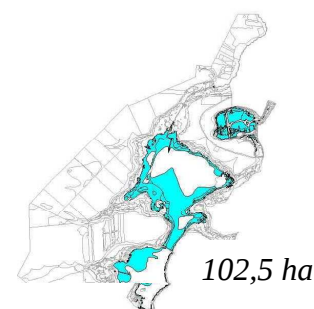
- **les groupements à végétation enracinée submergée**, correspondant à l'habitat élémentaire du type « Plans d'eau eutrophes à végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes » 3150-1 ;
- **les groupements à végétation libre submergée**, correspondant à l'habitat élémentaire du type « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés » 3150-2 ;
- **les groupements à végétation libre flottante**, correspondant à l'habitat élémentaire du type « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau » 3150-3.

Chacun de ces trois faciès fait l'objet d'une fiche descriptive, et est distingué sur la carte des habitats.

Plans d'eau eutrophes à végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes

Habitat du type « Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion »

Code CORINE BIOTOPES	Code NATURA 2000
22.13*22.42	3150-1



Description

La végétation est typiquement constituée de macrophytes enracinées d'eaux moyennement profondes. L'habitat correspond à des eaux méso-eutrophes à hypereutrophes, à pH neutre à basique, avec une grande richesse en orthophosphates.

Deux associations différentes disposées en mosaïque dans les zones de pleine eau composent cet habitat. Elles sont dominées par de grands potamots enracinés à feuilles submergées.

– *Potamogetonetus lucentis* (code Corine : 22.13*22.421) est une association dominée par le Potamot luisant (*Potamogeton lucens*).

– *Najadetum marinae* (22.13*22.422) présente une dominance quasi monospécifique de la Grande Naiade (*Najas marina*).

Le Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*) a été relevé sur l'étang de la Horre en 2001 : espèce compagne de la Grande Naiade au sein du *Potamo-Najadetum marinae* qui forme des groupements monospécifiques. Ces derniers colonisent les zones les plus profondes de l'étang de la Horre et ne sont pas caractéristiques de cet habitat.

Etat de conservation

« **dégradé à mauvais** » sur l'étang de la Horre en grande partie du fait de la mauvaise qualité de l'eau ;

« **moyen à assez bon** » sur l'étang neuf.

La récente apparition et extension du Potamot pectiné, une espèce caractéristique des eaux eutrophes à hypereutrophes, témoigne d'une dégradation du milieu aquatique par eutrophisation. D'autres observations ont montré que les populations de *Potamogeton lucens* ont fait l'objet d'une sénescence rapide au cours des étés 2001 et 2002, du fait d'un encroûtement et des effets de l'activité des poissons fouisseurs.

Valeur patrimoniale

Les herbiers de macrophytes submergés ont un rôle important dans le cycle de reproduction des invertébrés, en particulier celui des odonates dont les effectifs étaient en forte régression en 2001 par rapport à 1999. Ainsi les phénomènes d'encroûtement et de dégradation de leurs racines pourraient être à l'origine de la chute des populations d'odonates.

Les herbiers de Grande naiade ou de Potamot luisant représentent des zones et des sources d'alimentation importantes pour les anatidés (graines, refuge d'invertébrés).

Espèces d'intérêt communautaire

Canards de surface, Canards plongeurs, Cygnes, Faucon hobereau, Hirondelle de rivage, grèbes, Gallinule poule d'eau, limicoles, Râle d'eau, Locustelle lusciniôide, Phragmite des joncs, Rousserolle turdoïde, Grand Murin, Bouvière.

Potentialités de production

Production de poissons (herbiers propices à leur reproduction)

Etats à privilégier

Etats méso-eutrophes avec une grande diversité spécifique, marquée par des mosaïques de groupements

Mode de gestion actuel

- Gestion piscicole sur le bassin nord de l'étang de la Horre
- Pêche de loisir sur le bassin sud de l'étang de la Horre
- Gestion de la réserve

Menaces

- Réduction de la diversité voire disparition totale lors d'envasements
- Réduction de la diversité puis disparition de l'habitat due à une hypertrophisation
- Réduction des recouvrements macrophytiques et perte de biodiversité par surcharge piscicole en carpe (augmentation de la turbidité, arrachage et broutage des végétaux)
- Régression due au Ragondin et au Rat musqué (consommation directe ou destruction).
- Réduction de la diversité par une trop forte intensité d'opérations de drainage et de curage et par leur généralisation à l'ensemble du plan d'eau
- Régression par envahissement par les hélophytes en cas d'atterrissement du plan d'eau

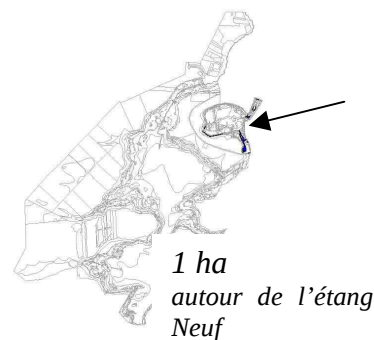
Propositions

- Lutter contre l'hypertrophisation par la réalisation d'un assec notamment
- Réduire le chargement piscicole en carpe
- Limiter le développement des populations de ragondins et de rats musqués
- Gérer les niveaux d'eau afin de limiter l'envasement et la progression des hélophytes
- Limiter l'extension des roselières

Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés

Habitat du type « Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion »

Code CORINE BIOTOPES	Code NATURA 2000
22.41*(22.12&22.13)	3150-2



Description

L'habitat est développé dans des zones de profondeur variable et en situation d'abri. Il s'agit d'une végétation d'eaux stagnantes caractérisée par des hydrophytes libres flottant sous la surface de l'eau.

L'habitat correspond à des eaux mésotrophes à eutrophes, parfois hypertrophes, à pH neutre à basique, avec une richesse variable en orthophosphates et des eaux relativement claires, parfois turbides.

Trois associations végétales sont caractéristiques de cet habitat : le *Lemnetum trisulcae* (22.13*22.411), l'*Utricularietum australis* et le *Ceratophylletum demersi* (22.13*22.422).

Le *Lemnetum trisulcae*, dominé par la Lentille trilobée (*Lemna trisulca*) et l'*Utricularietum australis*, dominé par les herbiers d'Utriculaire négligée (*Utricularia australis*) se développent en bordure et dans les trouées de la roselière, ainsi que dans les zones les mieux éclairées des fossés d'alimentation. L'association du *Lemnetum trisulcae* est très fragmentée et est associée à l'*Utricularietum australis*.

Ces deux associations sont caractéristiques d'un état méso-eutrophe de l'habitat.

Le *Ceratophylletum demersi*, dominé par le Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*) colonise les milieux ombragés, les eaux turbides et des milieux profonds. Les herbiers sont très développés dans les petits bassins de l'étang Neuf et dans le fossé qui le ceinture.

Cette association est caractéristique d'un état eutrophe à hypereutrophe de l'habitat.

Etat de conservation

« moyen à assez bon »

Valeur patrimoniale

Les herbiers submergés ont un rôle de biotope de reproduction des poissons et d'habitat pour les invertébrés.

Espèces d'intérêt communautaire

Canards de surface, Canards plongeurs, Cygnes, Faucon hobereau, Hirondelle de rivage, grèbes, Gallinule poule d'eau, limicoles, Râle d'eau, Locustelle lusciniôide, Phragmite des joncs, Rousserolle turdoïde, Grand Rhinolophe, Bouvière.

Potentialités de production

Production de poissons (herbiers propices à leur reproduction)

Mode de gestion actuel

Gestion de cet habitat prévue dans le plan de gestion de la RNN

Etats à privilégier

Etats méso-eutrophes et eutrophes, avec une grande diversité spécifique, marquée par des mosaïques de groupements

Menaces

- Réduction de la diversité voire même disparition totale lors d'envasements
- Réduction de la diversité puis disparition de l'habitat due à une hypertrophisation
- Régression par envahissement par les hélophytes en cas d'atterrissement du plan d'eau

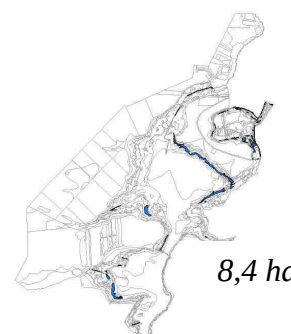
Propositions

- Lutter contre l'hypertrophisation
- Gérer les niveaux d'eau afin de limiter l'envasement et la progression des hélophytes
- Conserver des zones éclairées et de faible profondeur en limitant l'extension des roselières et saulaies
- Limiter la stagnation des eaux dans les fossés

Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant

Habitat du type « Lacs eutrophes naturels avec végétation de l'*Hydrocharition* »

Code CORINE BIOTOPES	Code NATURA 2000
22.41*(22.12&22.13)	3150-3



Description

« L'habitat est développé dans des zones de profondeur variable et sur tous types de substrats géologiques. L'habitat correspond à des eaux mésotrophes à eutrophes, parfois hypertrophes, relativement claires, à pH neutre à basique, avec une richesse variable en orthophosphates. »

L'habitat est caractérisé par deux groupements végétaux souvent associés en mosaïque : l'*Hydrocharitetum morsi-ranae* (22.13*22.412), dominant et le *Lemno-Spirodeletum polyrhizae* (22.13*22.411). Ces communautés sont très héliophiles.

L'*Hydrocharitetum morsi-ranae* est largement dominé par l'*Hydrocharition* (*Hydrocharis*), qui peut coloniser des eaux assez profondes. Elle se développe principalement dans les fossés d'alimentation des étangs, à la bordure interne des roselières et dans les ouvertures.

Le *Lemno-Spirodeletum polyrhizae*, dominé par le Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), colonise les eaux peu profondes.

Ces communautés semblent les dernières à résister à l'hypertrophisation.

Etat de conservation

« **moyen à assez bon** » sur l'étang de la Horre ;
« **bon à très bon** » sur l'étang neuf.

Les communautés de cet habitat « semblent parmi les dernières à résister à l'hypertrophisation »⁷. De plus, l'*Hydrocharitetum morsi-ranae* et le *Lemno-Spirodeletum polyrhizae* sont des groupements méso-eutrophes plus rares qui témoignent de systèmes non dégradés. Cette forme de l'habitat est donc à privilégier.

Valeur patrimoniale

Cet habitat est une source d'alimentation pour les anatidés.

Espèces d'intérêt communautaire

Canards de surface, Canards plongeurs, Cygnes, Faucon hobereau, Hirondelle de rivage, grèbes, Gallinule poule d'eau, limicoles, Râle d'eau, Locustelle lusciniöide, Phragmite des joncs, Rousserolle turdoïde, Grand Rhinolophe, Bouvière.

Potentialités de production

Production de poissons (herbiers propices à leur reproduction)

Etats à privilégier

Etats méso-eutrophes et eutrophes

Mode de gestion actuel

- Gestion piscicole sur le bassin nord de l'étang de la Horre
- Pêche de loisir sur le bassin sud de l'étang de la Horre
- Gestion de la réserve

Menaces

- Réduction de la diversité voire disparition totale lors d'envasements
- Réduction de la diversité puis disparition de l'habitat due à une hypertrophisation
- Régression par envahissement par les hélophytes en cas d'atterrissement du plan d'eau
- Régression par envahissement par les lentilles d'eau

Propositions

- Lutter contre l'hypertrophisation
- Réduire le chargement piscicole en carpe
- Gérer les niveaux d'eau afin de limiter l'envasement et la progression des hélophytes
- Limiter l'extension des lentilles d'eau
- Conserver des zones éclairées et de faible profondeur en limitant l'extension des roselières et saulaies

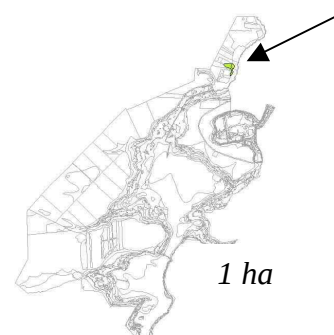
⁷ Fiche habitat élémentaire « Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau », Cahiers d'habitats « Zones humides », p 126-128.

Prairies à Molinie

Habitat du type « *Prairies à Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*) » :

6410-1 « *Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du nord et de l'est* »

Code CORINE BIOTOPES	Code NATURA 2000
37.31	6410-1



Description

Le complexe prairial se situe sur des sols hydromorphes développés dans des alluvions fines non calcaires reposant sur de la marne calcaire.

Le groupement végétal recensé⁸ présente différentes influences :

- celle du *Molinion caeruleae* dominant
- celle du *Bromion racemosi*, une alliance végétale caractéristique des prairies de fauche régulièrement inondées
- celle de l'*Arrhenatherion*, une alliance végétale caractéristique des prairies de fauche mésophile*.

Les espèces dominantes et caractéristiques de l'alliance du *Molinion*, recensées en 2002, sont les suivantes :

strate supérieure :

Sératule des teinturiers (*Serratula tinctoria*)
 Succise des prés (*Succisa pratensis*)
 Cirse tubéreux (*Cirsium tuberosum*)
 Silaüs des prés (*Silau silau*,)
 Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*)
 Fétuque roseau (*Festuca arundinacea*, graminée)
 Agrostide des chiens (*Agrostis canina*, graminée)

strate inférieure :

Laîche tomenteuse (*Carex tomentosa*, graminée)
 Laîche glauque (*Carex flacca*, graminée)
 Trèfle jaune (*Trifolium ochroleucum*)

Cette prairie ne présente pas les caractères d'un *Molinion* bien exprimé. Le relevé floristique indique la présence d'espèces caractéristiques du *Bromion racemosi* et de l'*Arrhenatherion*, des groupements végétaux se développant dans des milieux plus organiques tels que les alluvions argileuses. Ce phénomène traduit ainsi que la zone où le *Molinion* a été répertorié a subi un enrichissement en éléments nutritifs qui peut être causé par des apports d'engrais et par la mise en pâture.

Etat de conservation

« **bon à très bon** ».

Il est nécessaire de surveiller son évolution à court et long terme car l'habitat est sous une forme oligotrophe à mésotrophe, humide temporairement.

Valeur patrimoniale

Elle constitue une zone de nidification et de nourrissage des oiseaux et des chiroptères.

Espèces d'intérêt communautaire

Oie cendrée, Buse variable, Autour des palombes, Epervier d'Europe, Vanneau huppé, Courlis cendré, Faucon hobereau, Torcol fourmilier, Râle d'eau, Gallinule poule d'eau, bécassines, Bécasse des bois, Phragmite des joncs, Grive litorne, Grand Murin, Grand Rhinolophe.

Potentialités de production

Fauche et occasionnellement le pâturage, le fourrage étant médiocre et de faible valeur pastorale.

Etats à privilégier

Formes les plus oligotrophiques

Mode de gestion actuel

Fauche, pâturage et apport d'engrais

Menaces

- Réduction de la diversité puis disparition de l'habitat due à un apport important de nutriments par les eaux du bassin versant
- Dégradation par toute intervention ayant une influence sur le degré d'humidité ou d'assèchement de l'habitat (drainage et calibrage des fossés en amont de la prairie)
- Régression, voire disparition totale de l'habitat due au risque de boisement naturel par les saules en cas d'abandon de la fauche

Propositions

- Maintenir l'activité d'élevage
- Améliorer la qualité de l'eau du bassin versant
- Privilégier la fauche tardive avec exportation du fourrage
- Adapter les méthodes de fertilisation (quantités minimales de fertilisants minéraux et réduction du pâturage)
- Maintenir un degré d'humidité et d'assèchement adapté

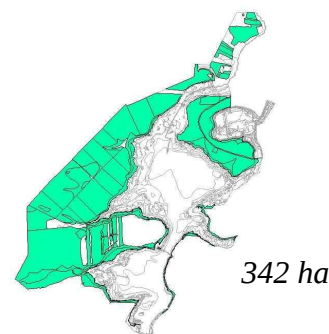
⁸ Le relevé a été réalisé après fauche, il est donc possible que certaines espèces caractéristiques de l'habitat n'aient pas été recensées.

La chênaie pédonculée neutrophile à primevère élevée

Habitat du type « Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinus betuli* » :

9160-2 « Chênaies pédonculées subatlantiques, calcicoles à neutrocline à Primevère élevée »

Code CORINE BIOTOPES	Code NATURA 2000
41.24	9160-2



Description

Il s'agit d'une chênaie-charmaie fraîche, plus particulièrement d'une chênaie pédonculée neutrophile à méso-neutrophile, traitée en taillis sous futaie.

Elle est installée sur des sols argileux hydromorphes et est alimentée par une nappe perchée.

La strate arborée est dominée par le Chêne pédonculé.

Les essences secondaires sont le Charme (abondant en taillis), le Tilleul à petites feuilles, l'Erable champêtre, l'Erable sycomore et le Merisier. Le Frêne est rarement observé, bien que ce soit une espèce généralement bien représentée dans ce type d'habitat. La gestion sylvicole n'aurait pas valorisé cette essence, privilégiant le chêne. Le Chêne sessile, présent dans les zones les plus hautes, est caractéristique d'une station vieillissante comme l'est le bois du Jac.

La strate arbustive est diversifiée mais peu importante. Elle se compose du Noisetier (*Corylus avellana*), de l'Aubépine (*Crataegus* sp), du Rosier des champs (*Rosa arvensis*). En milieu à tendance neutrocalcicole, on note surtout la présence du Troène (*Ligustrum vulgare*) et plus rarement du Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*).

La strate herbacée est bien développée et diversifiée. Différents groupes écologiques sont présents :

- les groupes écologiques dominants sont ceux des plantes de milieu neutre, frais et riches : Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), Laîche des bois (*Carex sylvatica*), Canche cespiteuse (*Descampsia cespitosa*), Primevère élevée (*Primula eliator*), Moschatelline (*Adoxa moschatellina*), Epiaire des bois (*Stachys sylvatica*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ;
- quelques plantes de milieu humide sont observées : Laîche penchée (*Carex pendula*), Ficaire fausse renoncule (*Ranunculus ficaria*) ;
- les plantes des milieux peu acides le sont plus rarement : Scrofulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*), Luzule poilue (*Luzula pilosa*), Epipactis pourprée (*Epipactis purpurata*), Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*).

Cet habitat présente un faciès intermédiaire avec l'aulnaie frênaie : la chênaie pédonculée à grandes Laîches qui a une physionomie et une structure très particulière. Le chêne pédonculé domine presque exclusivement la strate arborée, la strate arbustive est quasiment inexistante, et la strate herbacée est composée uniquement de Laîches. Ces peuplements se situent en bordure de l'étang de la Horre, ou dans de petites dépressions au cœur de la chênaie pédonculée à Primevère élevée.

Ce faciès a été cartographié sous une forme à chênaie pédonculée à laquelle il appartient d'un point de vue phytosociologique.

Des variations dues à la dynamique forestière s'observent au sein de cet habitat. Sont distinguées une forme pionnière qui se réinstalle ultérieurement après la coupe et des formes dégradées à bouleau et à tremble. Enfin, un faciès plus calcicole est présent.

Etat de conservation

« **moyen à assez bon** » en raison de dépérissement du chêne pédonculé. Néanmoins quelques points sont classés « **bon à très bon** » dans la forêt de Lentilles et au Bois du Jac.

L'état du faciès plus calcicole est « **moyen à assez bon** ».

Certaines parcelles sont dans un état « **dégradé à mauvais** » du fait de l'enrésinement ou de la populiculture.

Valeur patrimoniale

Habitat de nombreuses espèces

Espèces d'intérêt communautaire

Faucon hobereau, Torcol fourmilier, Bécasse des bois, Buse variable, Autour des palombes, Epervier d'Europe, Milans, Balbuzard pêcheur, Pic mar, Pic noir, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Triton crêté.

Potentialités de production
La fertilité est moyenne ; le Chêne est à privilégier tout en conservant le Merisier, le Tilleul à petites feuilles, l'Erable sycomore et le Frêne

Etats à privilégier
- Futaies irrégulières avec taillis de Charme - Taillis sous futaies de Chêne avec taillis de Charme

Menaces
- Dépérissement du chêne pédonculé (cycle de sécheresse, modes de gestion) - Perturbation des caractères édaphiques par tassement du sol lors des interventions sylvicoles - Mauvaise alimentation de la nappe perchée - Coupes rases sur des grandes surfaces - Enrésinement - Populiculture

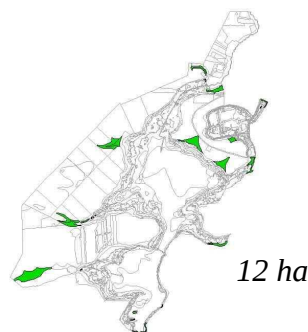
Mode de gestion actuel
Les exploitations, réalisées jusqu'à présent par le biais de coupes rases, expliquent que la futaie soit régulière. Toutefois, les gestionnaires sylvicoles expérimentent aujourd'hui une autre technique d'exploitation qui consiste à effectuer des éclaircies successives dans le massif, afin de conduire au développement d'une futaie irrégulière.

Propositions
- Eviter le compactage des sols lors des interventions sylvicoles (période, type d'engin) - Assurer une bonne alimentation de la nappe perchée - Limiter la réalisation de nouvelles plantations de peupliers ou de résineux - Augmenter la diversité spécifique - Privilégier les futaies irrégulières par réalisation d'éclaircies successives - Proscrire les coupes rases sur de grandes surfaces - Maintenir les taillis de charme et d'autres essences secondaires - Favoriser l'évolution des faciès pionniers ou dégradés vers une futaie ou un taillis sous futaie - Favoriser les vieux arbres et arbres sénescents - Favoriser ponctuellement les strates herbacées

L'aulnaie-frênaie à Laîche espacée de petits ruisseaux (HABITAT PRIORITAIRE)

Habitat du type « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) »

Code CORINE BIOTOPES	Code NATURA 2000
44.3	91EO-8*



12 ha

Description

Il s'agit d'une chênaie-frênaie dominée par le chêne pédonculé et le frêne, accompagnée de l'orme lisse (*Ulmus laevis*), l'orme champêtre (*Ulmus campestris*), le tremble, avec *Ribes rubrum*, *Viburnum opulus* et *Crataegus laevigata* dans la strate arbustive et *Carex remota*, *Carex pendula*, *Carex strigosa*, *Circea lutetiana*, *Festuca gigantea*, *Valeriana repens* dans la strate herbacée. Ces peuplements sont installés sur des sols très hydromorphes, dont le pH est neutre.

Cet habitat occupe des micro-vallons dans lesquels se rejoignent les fossés de drainage et les eaux de ruissellement avant de s'écouler dans les différentes queues de l'étang de la Horre. Il couvre des superficies très réduites du fait de la faible étendue des micro-vallons et d'une gestion sylvicole orientée principalement sur la production du chêne pédonculé.

Cet habitat présente un faciès intermédiaire avec la chênaie pédonculée: la chênaie pédonculée à grandes Laîches, cartographiée sous une forme à chênaie pédonculée. Il est possible que cet état intermédiaire soit un faciès dégradé des aulnaies-frênaies suite à une gestion sylvicole qui aurait lutté contre l'implantation de l'aulne au profit de celle du chêne pédonculé, même dans les zones qui lui sont les moins favorables. Ceci reste une hypothèse et le manque d'informations relatives à l'évolution historique du recouvrement de l'habitat type « Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux » empêche d'affirmer qu'il est en régression.

De plus, les micro-vallons sont des milieux qui supportent peu les modifications du couvert végétal ou de l'hydrosystème. L'influence de l'aménagement de fossés d'assainissement sur le fonctionnement des aulnaies-frênaies n'a pas été étudiée et reste méconnue. Dans la théorie, il se pourrait que cet aménagement conduise à l'abaissement du niveau de la nappe perchée, entraînant la disparition de l'aulne au profit du frêne et du chêne pédonculé.

Etat de conservation

« **moyen à assez bon** » en raison de la présence d'aménagements qui accélèrent le drainage des zones de dépression, et de faciès anciens de dégradation.

Valeur patrimoniale

- grande diversité d'essences au sein de la futaie: Aulne glutineux, Frêne commun, Orme champêtre, Chêne pédonculé.
- productivité biologique importante et végétation luxuriante.
- présence de quelques rejets d'Orme lisse, une espèce aujourd'hui en voie de disparition.
- épuration chimique des eaux hors période des crues (rétention de N et P d'origine agricole)
- recharge des nappes phréatiques à l'occasion des crues, soutien à l'étiage (ré-alimentation en période des basses eaux)

Espèces d'intérêt communautaire

Faucon hobereau, Bécasse des bois, Locustelle lusciniôide, Phragmite des joncs, Rousserolle turdoïde, Cigogne noire, Grive litorne, Héron cendré, Grande aigrette, Canard colvert, Buse variable, Râle d'eau, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Triton crêté.

Potentialités de production

Production d'arbres de futaie, sous réserve d'une sylviculture appropriée ; la qualité des bois obtenus peut être variable (station, sylviculture)

Mode de gestion actuelle

Ces peuplements sont trop réduits et difficilement accessibles pour être exploités. Ils peuvent cependant être traversés par les engins sylvicoles lors de l'exploitation de la chênaie pédonculée présente sur ses périphéries.

Etats à privilégier

Frênaie-ormiaie à Chêne pédonculée et aulnaie-frênaie-ormiaie, en futaie irrégulière ou en taillis sous futaie

Menaces
• Dégradation par toute intervention ayant une influence sur le degré d'humidité ou d'assèchement de l'habitat (création, calibrage et curage des fossés) • Perturbation des caractères édaphiques par tassement du sol lors des interventions sylvicoles • Coupes trop drastiques sur des surfaces inadaptées • Mode de gestion sylvicole tournée vers la production de chêne pédonculé • Abroustissement par les chevreuils • Populiculture

Propositions
• Eviter le compactage des sols lors des interventions sylvicoles (période, type d'engin) • Limiter l'usage de produits phytosanitaires à proximité des fossés • Limiter l'extension du réseau de fossés d'assainissement et son entretien • Protéger les régénérations des chevreuils • Eviter les coupes rases sur de grandes surfaces • Limiter la réalisation de nouvelles plantations de peupliers • Privilégier l'exploitation des essences caractéristiques de cet habitat • Privilégier la régénération naturelle de l'Aulne glutineux en limitant la concurrence avec les espèces herbacées et les essences pionnières (Tremble et Frêne) • Mettre en lumière certains fossés et rus pour favoriser l'accès à la Cigogne noire et la reproduction des amphibiens

Habitat Natura 2000

- Habitat prioritaire : Aulnaie-frênaie à Laïche espacée de petits ruisseaux (Code Natura 2000 91E0-8)
- Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée (Code Natura 2000 9160-2)
- Mosaïque de chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée et d'Aulnaie-frênaie à Laïche espacée de petits ruisseaux (Code Natura 2000 91E0-8 et 9160-2)
- Communautés annuelles amphibies (Code Natura 2000 3130-3)
- Plan d'eau eutrophes à végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (Code Natura 2000 3150-1)
- Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés (Code Natura 2000 3150-2)
- Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface (Code Natura 2000 3150-3)
- Mosaïque de plans d'eau eutrophe avec dominance de macrophytes libres submergés et de plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface (Code Natura 2000 3150-2 et 3150-3)
- Prairies à Molinie (Code Natura 2000 6410-1)

Etat de conservation

- Etat bon à très bon
- Etat moyen à assez bon
- Etat dégradé à mauvais
- Etat très dégradé à très mauvais

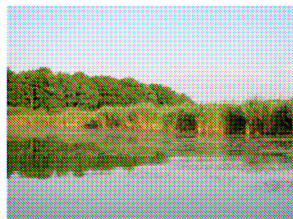
540 270 0 540 Mètres



Figure 4 : Localisation des habitats Natura 2000



Bassin Nord de l'étang de la Horre



Berge de l'étang de la Horre



La chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée



La chênaie pédonculée à grandes Laïches



Herbier d'Hydrocharis



Etang neuf en vidange



Primevères élevées



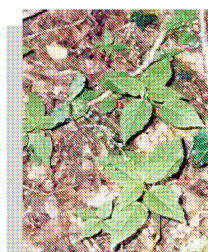
Herbier de Potamot luisant



Herbier de Grande Naiade et
Myriophylle en épi



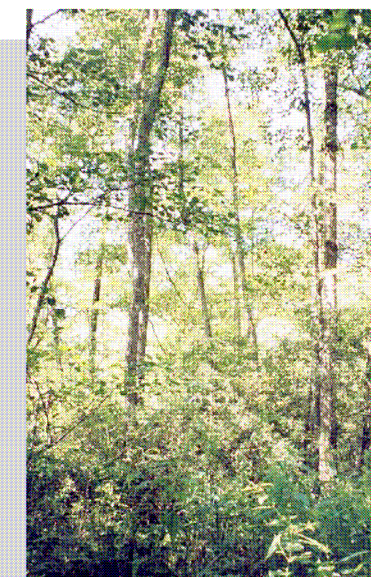
Prairies du nord du site avec le rû de Chevry



Circées de Paris



Herbier de Cératophylle



L'aulnaie-frênaie

Figure 5 : Aperçu des habitats Natura 2000 et des espèces végétales qui les caractérisent

Tableau IV : Tableau récapitulatif des habitats inventoriés au titre de la directive « Habitats » sur la ZSC

Identification de l'habitat	Code Corine BIOTOPES	Code NATURA 2000	Surface et taux de recouvrement sur le SIC	Etat de conservation des habitats
Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux HABITAT PRIORITAIRE	44.3	91EO-8	12 ha 1,7 %	➤ « moyen à assez bon » pour la majeure partie de cet habitat (94%) ➤ « bon à très bon » ponctuellement (6%)
Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée	41.24	9160-2	341,8 ha 47, 1 %	➤ « moyen à assez bon » pour la majeure partie de cet habitat (65%) ➤ « bon à très bon » au Bois du Jac et localement dans la forêt de Lentilles (14,5%) ➤ « dégradé à mauvais » (16%) ➤ « très dégradé » ponctuellement (4%)
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	37.31	6410-1	1 ha 0,1 %	➤ "bon à très bon"
Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaires d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	(22.12 & 22.13) *22.32	3130-3	0,2 ha 0,03%	➤ "bon à très bon"
Plans d'eau eutrophes à végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	22.13*22.42	3150-1	102,5 ha 14,1 %	➤ « dégradé à mauvais » sur les étangs de la Horre (85%) ➤ « moyen à assez bon » sur l'étang neuf (15,3%)
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	(22.12 & 22.13) *22.41	3150-2	1 ha 0,1 %	➤ « moyen à assez bon »
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	(22.12 & 22.13) *22.41	3150-3	8,4 ha 1,2 %	➤ « moyen à assez bon » sur les étangs de la Horre (84%) ➤ « bon à très bon » sur l'étang neuf (16%)

C- Les espèces inventoriées au titre de la directive « Habitats »

Les descriptions des espèces sont issues des cahiers d'habitat Natura 2000 et des prospections de terrain suivantes :

- Inventaire des Amphibiens sur le site Natura 2000 de l'étang de la Horre fait par CANE (Canny, 2002)
- Etude du peuplement chiroptérologique sur la RNN de l'étang de la Horre fait par le CPNCA (Becu et Fauvel, 2002)
- Inventaires piscicoles de la RNN de l'étang de la Horre fait par le CSP (Bouquet et al., 2000, 2001 et 2003)

1. Description des espèces

Au total, quatre espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » ont été recensées sur le site. Aucune espèce végétale de l'annexe I n'a été repérée. Chacune de ces espèces fait l'objet d'une fiche détaillée. Leurs principales caractéristiques sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Tableau V : Critères d'évaluation des états de conservation des espèces inventoriées au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux »

Etat de conservation	Critères d'évaluation*
Bon	Effectifs de l'espèce concernée stables ou en progression
Moyen	Effectifs de l'espèce concernée stables mais faibles par rapport aux potentialités du site
Mauvais	Effectifs de l'espèce concernée en régression
Indeterminé	Effectifs non connus sur une période assez longue et de manière régulière
Sans objet	Site marginal pour l'espèce

*Au regard des effectifs des espèces concernées depuis au moins dix ans (1994-2004) et recensées de manière régulière.

Tableau VI : Espèces inventoriées au titre de la directive « Habitats »

	Code Directive Habitat	PN	LRN	LRR	Effectifs dénombrés sur le site en 2002	Etat de conservation	Localisation
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	1134	X			Environ 84 500 individus	bon	Bassins nord et sud (étang Neuf ?)
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	1166	X	V	V	une dizaine d'individus	moyen	Fossé sud ouest
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	X	E	V	Indeterminé	Indeterminé	Etang Neuf et bois alentours
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304	X	E	V	Indeterminé	Indeterminé	Etang Neuf et alentours

Légende du tableau :

PN Espèce protégée en France

LRR Espèce inscrite sur la liste rouge régionale

LRN Espèce inscrite sur la liste rouge nationale

V Espèce vulnérable

E Espèce en danger

Le Triton Crêté

Triturus cristatus

Code : 1166

Directive Habitats



Annexe II



Annexe IV

Convention de Berne



Annexe II

Liste rouge



Monde : Faible risque (dépendant de mesures de conservation)



France : Vulnérable



Champagne-Ardenne : Vulnérable

Espèce protégée en France

Ecologie

Cet amphibien se nourrit de larves de tritons, y compris celles de sa propre espèce, d'oligochètes, d'insectes, de mollusques, de larves diverses. Il est sténotherme et préfère donc les eaux chaudes. On le trouve dans tous types d'eaux dormantes, de faible profondeur, chaudes et riches en végétation aquatique, le plus souvent sur substrat crayeux, argileux ou marneux.

Statut sur le site

Reproducteur régulier, sédentaire strict.

Observation sur le site

Le Triton crêté n'avait jamais été inventorié avant le printemps 2002 lors duquel il a été observé sur une zone très localisée. La population comptait 5 individus en mars 2002. La zone concernée est une des premières à avoir été asséchée en avril et il semble peu probable que les juvéniles aient pu survivre.

Etat de conservation

Moyen. La population est faible et vulnérable. Le site est marginal pour cette espèce.

Habitat

Il est constitué :

- d'une part d'un petit tronçon de fossé (50 m) : site de reproduction et de vie des adultes. Il draine une zone de cultures située à l'ouest du site. Une bande enherbée de 10 à 20 m de large, qui fait partie du site d'intérêt communautaire, borde le fossé sur sa partie ouest ; l'autre bordure est arborée. Le fossé varie de 30 cm à 2 m de profondeur. La végétation composée d'hélophytes et d'hydrophytes est fragmentée. Le fossé est ensoleillé et n'est pas empoissonné.
- d'autre part d'une bande de chênaie pédonculée séparant le fossé de l'étang de la Horre : site probable de vie terrestre et d'hibernation de l'espèce.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

La bande de chênaie pédonculée où doit le plus vraisemblablement hiverner le Triton crêté est dans un bon état de conservation.

Le fossé présente des conditions favorables à la vie aquatique et la reproduction du Triton crêté (eaux calmes, dépourvues de poisson et couvertes d'une végétation d'hélophytes et d'hydrophytes variée mais fragmentée).

Menaces

- Assèchement du fossé
- Envasement du fossé
- Colonisation du fossé par les saules et les hélophytes de grande taille (roselières, typhaies)
- Colonisation du fossé par les poissons

Propositions

- Réaliser un curage du fossé (en veillant à ne pas détruire l'habitat et à ne pas déranger l'espèce) afin de limiter l'envasement et l'eutrophisation du milieu
- Limiter le comblement naturel du fossé par la végétation
- Aménager une ou deux mares à proximité du fossé (en milieu ouvert et ensoleillées)

La Bouvière

Rhodeus sericeus amarus

Code :1134

<u>Directive Habitats</u>	
☒	Annexe II
☐	Annexe IV
<u>Convention de Berne</u>	
☒	Annexe III
<u>Liste rouge</u>	
☐	Monde
☒	France : Vulnérable
☒	Champagne Ardenne : Vulnérable
Espèce protégée en France	

Ecologie

La Bouvière est diurne. Elle vit en banc dans les eaux calmes et fréquente les herbiers. Elle préfère des eaux claires et peu profondes. Son régime est exclusivement phytophage et/ou détritivore. Sa présence est liée à celle des mollusques bivalves, les Anodontes, que la Bouvière utilise pour se reproduire.

Statut sur le site

Reproducteur régulier, sédentaire strict.

Observation sur le site

La population de Bouvière est abondante sur les deux bassins de l'étang de la Horre⁹.
L'espèce est peut-être présente à l'étang Neuf mais aucun inventaire n'y a été réalisé.

Etat de conservation

Bon. La Bouvière n'est pas exploitée. Les individus pêchés par hasard sont remis à l'eau et le mode de gestion halieutique favorise le maintien des moules d'eau douce. Au vu des effectifs importants qui ont été recensés, il semble « *que le mode de gestion opéré soit sans nuisances pour les espèces protégées* »⁹ et donc pour la Bouvière.

Habitat

L'habitat de la Bouvière est l'étang de la Horre. Elle se nourrit dans les différents milieux que sont l'eau libre, les herbiers de macrophytes et le sédiment. Elle se reproduit par le biais des Anodontes qui vivent dans la vase.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

L'habitat est dans un bon état de conservation. Toutefois, le bassin nord semble plus propice à la Bouvière du fait d'une meilleure oxygénation des vases¹⁰.

Menaces

- L'enrichissement des vases en matière organique risque, s'il n'est pas freiné, de porter un jour atteinte à la survie des populations d'Anodontes et d'empêcher la conservation « naturelle » des effectifs de la Bouvière
- Mise en assec des étangs
- Concurrence alimentaire

Propositions

- Lutter contre l'hypertrophisation
- Réduire le chargement piscicole en carpe
- Favoriser le développement des grosses formes de zooplancton
- Favoriser le développement des invertébrés benthiques et des Anodontes

⁹ Inventaire piscicole (CSP, 2002)

¹⁰ Diagnose de l'étang de la Horre (CEMAGREF, 2002)

Le Grand Murin

Myotis myotis

Code : 1324

Directive Habitats	
☒	Annexe II
☒	Annexe IV
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Monde : Faible risque (quasi menacé)
☒	France : En danger
☒	Champagne-Ardenne : En danger
Espèce protégée en France	

Ecologie

Dès la mi-mars, le Grand Murin quitte ses gîtes souterrains où il hiberne pour rejoindre les sites de reproduction. Son régime alimentaire est composé d'insectes volants et d'insectes pris au sol. Les terrains de chasse sont généralement situés dans des zones où les sols sont très accessibles (forêt avec sous-bois, prairies fraîchement fauchées...).

Statut sur le site

Présent en septembre, il utilise le site comme territoire de chasse. Aucune colonie n'est connue à proximité.

Observation sur le site

Le Grand Murin est contacté en période de transit (mois de septembre), uniquement sur l'étang Neuf. Il est contacté le plus fréquemment au niveau de l'eau libre et de la digue. Quelques contacts sont réalisés en forêt.

Etat de conservation

Les données obtenues ne permettent pas de conclure sur l'état de conservation des populations sur le site.

Habitat

La zone de l'étang Neuf constitue un territoire de chasse du Grand Murin. Les milieux prospectés par le Grand Murin sont principalement les zones prairiales (dignes des étangs), ainsi que les lisières et les Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée (Habitat 9160-8) voisines telles que celles du bois du Jac.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Bien que la production et la diversité d'insectes sur l'étang Neuf soit plus importante que sur l'étang de la Horre, la pièce d'eau ne présente pas un intérêt optimal. L'état de conservation de l'habitat aquatique est aujourd'hui défavorable à une utilisation durable par les chiroptères. Les données obtenues sur la partie forestière sont insuffisantes pour évaluer un état de conservation pour le Grand Murin.

Menaces

- Faible disponibilité en insectes
- Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux en forêt (surtout au bois du Jac)

Propositions

- Lutter contre l'hypertrophisation
- Favoriser le développement de la végétation aquatique et son maintien en période estivale
- Limiter les utilisations de pesticides en forêt et dans les prairies avoisinant les lisières forestières
- Maintenir des sous bois en forêt (surtout au bois du Jac)

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

Code : 1304

Directive Habitats

- ☒ Annexe II
- ☒ Annexe IV

Convention de Berne

- ☒ Annexe II

Liste rouge

- ☒ Monde : Faible risque (dépendant de mesures de conservation)
- ☒ France : En danger
- ☒ Champagne-Ardenne : En danger

Espèce protégée en France

Ecologie

Dès avril, le Grand Rhinolophe quitte ses gîtes d'hivernage pour rejoindre les sites de reproduction. Les colonies peuvent s'installer aussi bien dans les combles que dans les cavités souterraines. Le territoire de chasse se situe dans un rayon de 2 à 4 km du gîte de reproduction. Son régime alimentaire est composé d'insectes volants. Il chasse en sous bois au printemps et en milieu semi-ouverts à l'automne. Il recherche également les paysages semi-ouverts à forte diversité d'habitats, formés de boisements, d'herbages en lisière de forêt, pâturés par des bovins.

Statut

Le site Natura 2000 représente un territoire de chasse pour le Grand Rhinolophe. Aucune colonie n'est connue à proximité.

Observation sur le site

Le Grand Rhinolophe est contacté en période d'estivage (juin-juillet) uniquement sur l'étang Neuf.

Etat de conservation

Les données obtenues ne permettent pas de conclure sur l'état de conservation des populations sur le site.

Habitat

L'étang de la Horre, est uniquement le territoire de chasse du Grand Rhinolophe. Les milieux prospectés par le Grand Rhinolophe sont probablement l'eau libre et les digues de l'étang Neuf, situés à proximité de la lisière forestière. De plus, la présence du Grand Rhinolophe en période d'estivage suppose que cette espèce utilise l'étang Neuf comme lieu de nourrissage et qu'elle se reproduit à proximité de celui-ci, certainement dans un des villages alentours (Droyes, Bailly-le-Franc, Puellemontier).

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Bien que la production et la diversité d'insectes sur l'étang Neuf soit plus importante que sur l'étang de la Horre, la pièce d'eau ne présente pas un intérêt optimal. L'état de conservation de l'habitat aquatique est aujourd'hui défavorable à une utilisation durable par les chiroptères. Les données sur les villages alentours sont insuffisantes pour évaluer leur état de conservation pour le Grand Rhinolophe.

Menaces

- Faible disponibilité en insectes
- Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux en forêt
- Sur les territoires voisins du site : fragmentation des habitats ; dérangement des gîtes d'été consécutifs à la restauration des bâtiments ; développement des éclairages sur les édifices publics ; compétition pour les gîtes d'été avec d'autres espèces telles que les pigeons ou les Chouettes effraie

Propositions

- Lutter contre l'hypertrophisation
- Favoriser le développement de la végétation aquatique et son maintien en période estivale
- Limiter les utilisations de pesticides en forêt et dans les prairies avoisinant les lisières forestières
- Maintenir, voire créer un réseau de haies en milieu prairial
- Maintenir des sous bois en forêt
- Rechercher les gîtes de reproduction dans les villages avoisinants

2. Les habitats d'espèces*

Figure 6 : Localisation des habitats des espèces inventoriées au titre de la directive « Habitats »

Les espèces figurant à l'annexe II de la Directive Habitats utilisent quatre types d'habitats naturels, dont les principales fonctions sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Tableau VII : Fonction et état de conservation des habitats des espèces inventoriées au titre de la directive « Habitats »

Habitats Espèces	Eaux douces stagnantes	Végétations aquatiques	Végétation de ceinture des bords des eaux	Forêts	Etat de conservation des habitats d'espèce
Bouvière	- Reproduction - Nourriture				- Habitat aquatique non optimal (bassin nord mieux que bassin sud)
Triton crêté	- Reproduction - Nourriture			- Hibernation	- Milieu forestier favorable - Habitat aquatique non optimal
Grand Murin			- Nourriture (en transit)	- Nourriture (en transit)	- Habitat aquatique défavorable - Informations insuffisantes sur la partie forestière
Grand Rhinolophe		- Nourriture (en estivage)	- Nourriture (en estivage)		- Habitat aquatique défavorable

La qualité de l'eau représente une exigence majeure pour la plupart des espèces de la zone, qui sont majoritairement liées à des habitats aquatiques. Aussi, une mauvaise qualité de l'eau peut conduire à la dégradation des habitats de ces espèces.

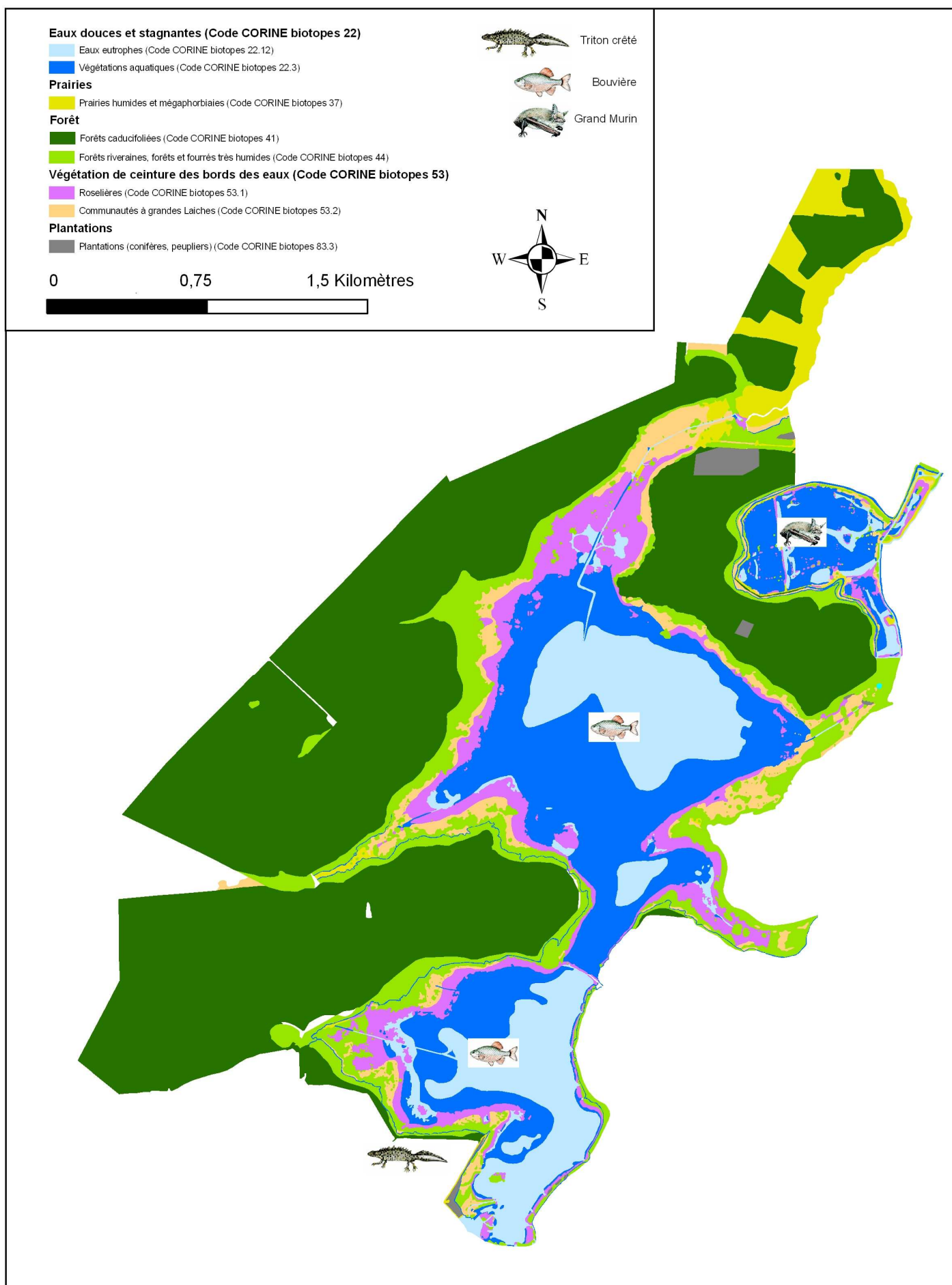


Figure 6 : Localisation des habitats des espèces inventoriées
au titre de la directive "Habitats"

D- Les oiseaux inventoriés au titre de la directive « Oiseaux »

Leurs descriptions sont issues des sources d'information suivantes :

- les dénombrements d'avifaune (en particulier d'oiseaux d'eau) réalisés irrégulièrement à l'étang de la Horre entre 1988 et 2003 et régulièrement à l'étang Neuf depuis 2000.
- la bibliographie ornithologique régionale, en particulier les documents rassemblés par l'ONCFS qui concernent la période 1834-1994 (Léger, 1996).
- les suivis plus spécifiques, réalisés entre 1999 et 2002, qui visent à préciser le statut actuel et/ou la présence effective de certaines espèces (ONCFS / Poirier, 2002 et Fauvel, 2004).
- les informations fournies par la LPO Champagne-Ardenne.

1. Description des oiseaux

Annexe 12 : Liste des oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 en ZPS (liste 1 et 2)

Annexe 13 : Fiches descriptives des oiseaux inventoriés au titre de la directive « Oiseaux » (liste 2)

Au total, 78 espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur le site au titre de la directive « Oiseaux ». L'arrêté du 23 décembre 2003 portant désignation du site Natura 2000 de l'Etang de la Horre (ZPS) classe les oiseaux en deux listes :

- la première liste regroupe les espèces d'oiseaux qui figurent sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement ;
- la deuxième liste comprend les autres espèces d'oiseaux migrateurs qui justifient la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement.

Il a été décidé, dans ce document d'objectif, de porter une attention plus approfondie au premier groupe d'oiseaux défini ci-dessus. Ainsi, chacune des 25 espèces figurant sur la première liste fait l'objet d'une fiche détaillée et leurs principales caractéristiques sont mentionnées dans le tableau VII.

Par ailleurs, les 53 espèces de la deuxième liste font également l'objet d'une fiche détaillée jointe en annexe. Certaines espèces sont rassemblées en une seule fiche lorsque leurs spécificités écologiques sont voisines.

L'état de conservation des populations d'oiseaux a été définis à partir des mêmes critères que pour les espèces animales inventoriées au titre de la directive « Habitats » (cf. tableau V).

Tableau VIII : Espèces inventoriées au titre de la directive « Oiseaux » (liste 1)

	Code Directive Oiseaux	Statut biologique sur le site	Espèce protégée au niveau national	Oiseau nicheur menacé au niveau régional	Oiseau nicheur menacé au niveau national	Oiseau hivernant menacé au niveau national	Etat de conservation des populations d'oiseaux sur le site
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	A026	M	oui	R	S	NE	Indéterminé
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	A094	M/Nd	oui	R	V	NE	Bon : population migratrice Mauvais : population nicheuse
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	A022	N/M	oui	E	E		Bon : population nicheuse et migratrice
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	A072	M/N ?	oui	AP			Indéterminé
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	A081	N/M	oui	V	S	NE	Moyen : population nicheuse et migratrice
Busard Saint Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	A082	M/Nd?	oui	V	S	S	Sans objet
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	A021	Nd?/H	oui	E	V	NE	Mauvais : population hivernante et nicheuse
Cigogne noire* (<i>Ciconia nigra</i>)	A030	M	oui	R			Indéterminé
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)	A166	M				NE	Sans objet
Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>)	A151	M/H			NE	V	Moyen
Cygne chanteur (<i>Cygnus cygnus</i>)	A038	H	oui			NE	Sans objet
Cygne de Bewick (<i>Cygnus colambianus</i>)	A037	H	oui			V	Sans objet
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A103	M/H	oui	R	R	NE	Indéterminé
Gorgebleue à miroir* (<i>Luscinia svecica</i>)	A 272	N	oui	V	S		Bon
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>)	A027	M/H	oui		V	V	Bon : population hivernante et migratrice
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	A137	M/H	oui		V	S	Bon
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)	A197	M/Nd	oui		V		Moyen : Migrateur Mauvais : Nicheur
Harle piette (<i>Mergus albellus</i>)	A068	M/H	oui		V		Bon : population hivernante et migratrice
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	A029	N/M	oui	E	D		Mauvais : population nicheuse et migratrice
Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)	A119	M/N ?	oui	E	D	NE	Mauvais
Martin pêcheur* (<i>Alcedo atthis</i>)	A229	M/H	oui	AS			Indéterminé
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	N/M	oui	V	S	NE	Moyen : population migratrice et nicheuse
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	A074	M/Nd	oui	E	S	NE	Mauvais
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	A238	N	oui	AS	S		Bon
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	A236	N ?	oui				Indéterminé
Pie-grèche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A338	N ?	oui	V	D		Indéterminé
Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>)	A075	M/H	oui			V	Bon
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	A193	M	oui	R		NE	Moyen

* : espèce non citée dans l'arrêté portant désignation du site mais citée à l'annexe I de la directive oiseaux et patrimoniale sur le site

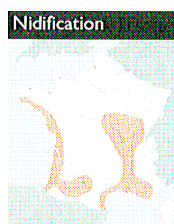
Légende du tableau

Statut biologique sur le site	Oiseaux menacés en France	Oiseaux menacés en Champagne Ardenne
N : Nicheur	E: en danger (liste rouge)	E : espèce en danger
M : Migrateur	R : rare (liste rouge)	V : espèce vulnérable
H : Hivernant	V : vulnérable (liste rouge)	R : espèce rare
S : Sédentaire	S : à surveiller	AP : espèce à préciser
d : disparu	L : localisé	AS : espèce à surveiller
	D : en déclin	
	NE : non évalué	

L'Aigrette garzette

Egretta garzetta

Code : A026



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : R
Espèce protégée en France	

Ecologie

Ce petit héron blanc vit dans les marais, lagunes, abords des étangs riches en végétation (végétation basse et ouverte) et des rivières. Cette espèce niche en colonie, souvent avec d'autres ardéidés (héron cendré, éventuellement pourpré, bihoreau gris). Elle établit son nid dans la strate arbustive ou arborescente en évitant les sites accessibles aux prédateurs : îlots, presqu'îles et boisements inondés. Elle se nourrit de poissons (de 3 à 8 cm), d'amphibiens et d'insectes principalement.

Statut sur le site

Migrateur, nicheur potentiel, hivernant occasionnel

Observation sur le site

Cette espèce était autrefois contacté ponctuellement sur l'étang de la Horre le plus souvent à l'unité. Sa présence est de plus en plus fréquente et régulière sur le site, notamment sur l'étang neuf et en période de vidange. L'aigrette garzette est ici en limite nord de son aire de répartition. Les individus observés proviennent probablement du lac du Der où quelques couples nichent régulièrement depuis 1999.

Etat de conservation

Indéterminé.
Difficile à définir même si l'espèce est régulière

Habitat

En migration post nuptiale, ses sites d'alimentation sont la zone d'eau, les magnocariçaies, les claières des roselières ouvertes et les formations basses en voie d'exondation (Nanocypérion). Elle utilise les saulaies inondées comme dortoir.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Potentiellement bon. Il y a toutefois un déficit en formations végétales basses et ouvertes, le milieu se fermant d'année en année.

Menaces

Espèce très affectée par les vagues de froid
Hivernante extrêmement rare en Champagne-Ardenne

Propositions

La présence en petit nombre de cette espèce ne justifie pas de prendre des mesures spécifiques. En revanche, elle bénéficiera des mesures mises en œuvre pour d'autres ardéidés arboricoles

Le Balbuzard pêcheur

Pandion haliaetus

Code : A094



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : V
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : R
Espèce protégée en France	

Ecologie

Ce rapace habite divers types forestiers plus ou moins mélangés. Il niche souvent à la cime des arbres morts (Pins sylvestres en forêt d'Orléans). Les aires sont toujours situées en lisière avec un vaste milieu dégagé d'un côté (étang, coupe rase). Il se nourrit exclusivement de poissons (mesurant de 20 à 30 cm et pesant de 200 à 400 g). Ce rapace est un migrateur au long cours qui stationne sur les grands plans d'eau au cours de sa migration.

Statut

Migrateur régulier et nicheur potentiel.

Observation sur le site

Cette espèce est contactée régulièrement aux deux migrations, mars/avril et août/octobre, à raison de 1 à 3 individus simultanément. En 2006, un individu adulte a été observé régulièrement au dessus du site pendant la période de nidification.

Etat de conservation

Mauvais pour la population nicheuse, disparue probablement depuis les années 1950.

Bon pour la population migratrice.

Habitat

Il occupe la forêt (dont clairières et Magnocariçaie sous la ligne électrique à haute tension) pour reposoir et dortoir et l'eau libre.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Le site est potentiellement accueillant pour permettre à cette espèce de nicher, surtout à l'étang Neuf.

Menaces

- La turbidité importante de l'eau est défavorable pour cette espèce qui pêche à vue
- Le stock de poisson, déséquilibré en faveur de spécimens très gros, est inexploitable par l'espèce
- Le dérangement en forêt
- Le manque d'arbre favorable pour les nids

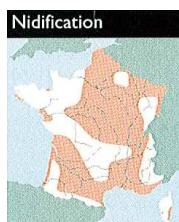
Propositions

- Implanter des aires artificielles dans les sites favorables (Cette mesure devra s'accompagner d'une quiétude absolue aux alentours des aires artificielles)
- Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces
- Favoriser le recrutement piscicole et les espèces et individus de petites tailles

Le Blongios nain

Ixobrychus minutus

Code : A022



Directive Oiseaux



Annexe I



Annexe II

Convention de Berne



Annexe II

Liste rouge



Oiseaux hivernants menacés au niveau national



Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : E



Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : E

Espèce protégée en France

Ecologie

Ce petit héron très discret fréquente les zones d'eau douce à basse altitude et recherche l'association de roseaux phragmites, de roseaux à massette, d'eau douce de boisements lâches ou d'arbres isolés. Son régime alimentaire est constitué d'insectes aquatiques, de petits poissons et de batraciens.

Statut

Migrateur et nicheur : quatre à cinq couples nichent dans la réserve. La réserve joue un rôle important pour cette espèce au niveau régional.

Observation sur le site

L'espèce est présente sur le site entre fin avril et mi-septembre. Très discrète, son observation est difficile. Elle est toutefois notée chaque année dans le cadre des comptages mensuels. Lors d'une étude spécifique réalisée en 2001, 4 ou 5 mâles chanteurs ont été entendus en période de reproduction à l'étang de la Horre. Un mâle a été observé à deux reprises à l'étang Neuf, où l'espèce niche probablement. En 2008, 10 mâles chanteurs ont été entendus sur l'étang de la Horre.

Le site de la Horre revêt une importance cruciale, puisque en France les effectifs de couples nicheurs sont estimés entre 242 et 300¹¹.

Etat de conservation

Bon.

L'espèce est en régression constante depuis les années 1970 pratiquement partout en France mais ses effectifs semblent assez stables à la Horre depuis quelques années au moins.

Habitat

Roselières à phragmites et typhaies en eau, présentant des claières et des formations arbustives basses (saulaies) en faible proportion et éventuellement des ronciers.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Il semble en bon état de conservation puisque l'espèce est contactée régulièrement depuis 1999. L'habitat du Blongios nain (roselières, saulaies) est en extension à la Horre.

Menaces

- Les blongios nain sont notamment dépendant des conditions d'hivernage en Afrique Sahélo-soudanienne
- A la Horre, la principale menace tient à l'évolution naturelle des milieux qu'ils occupent (fermeture) et éventuellement à une moindre disponibilité en proies (macro invertébrés, batraciens)

Propositions

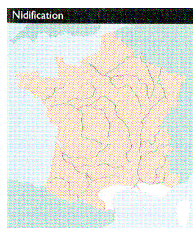
- Réaliser une gestion des roselières et des niveaux d'eau permettant de conserver une végétation de rive basse et ouverte, tout en conservant quelques éléments arborés.

¹¹ Les estimations des effectifs nationaux des populations d'oiseaux sont issues de l'ouvrage *Oiseaux menacés et à surveiller de France*, Société d'Etudes Ornithologique de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 1999.

La Bondrée apivore

Pernis apivorus

Code : A072



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☐	Oiseaux hivernants menacés au niveau national
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : AP
Espèce protégée en France	

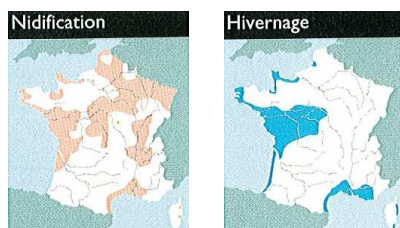
Ecologie Ce rapace, souvent confondu avec la Buse variable, occupe divers types forestiers feuillus ou résineux dans des massifs étendus. Il se nourrit dans des milieux ouverts herbeux où il recherche surtout les larves d'hyménoptères, mais aussi des insectes, des araignées, voire quelques petits mammifères.		Statut Migrateur Nicheur potentiel
Observation sur le site Elle fut contactée régulièrement entre mai et septembre (3 couples nicheurs en 1989) mais semble être en régression. L'espèce n'est a priori plus nicheuse sur le site aujourd'hui. En 2008, un couple en parade a été observé au dessus du Ru de Chevry. En France, la population nicheuse est estimée entre 8000 et 12 000 couples ¹² .		Etat de conservation Indéterminé.
Habitat Forêt (dont clairières et Magnocariçaie sous la ligne électrique à haute tension), et les quelques prairies en lisière de forêt.	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce Mauvais La plupart des prairies ont disparu depuis 25 ans sur le bassin versant : en 1970 elles couvraient en moyenne 70.8% des surfaces agricoles utilisables du bassin versant contre 28.4 % en 2000 (REYMANN, 2002).	
Menaces - Fauche précoce des zones herbeuses de hauteur modeste, lieu de prédilection des nids de guêpes - Diminution de la diversité spécifique en forêt - Dérangement pendant la période de reproduction en forêt - Diminution des espaces herbagers - Emploi d'insecticides	Propositions - Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces - Réaliser une fauche tardive des annexes forestières herbeuses et réouvrir en lisière - Maintenir les arbres porteurs de nids - Favoriser la tranquillité des oiseaux pendant la reproduction (de mai à août) - Reconvertir les cultures en prairies - Favoriser la gestion extensive des prairies alentours	

¹² Les estimations des effectifs nationaux des populations d'oiseaux sont issues de l'ouvrage *Oiseaux menacés et à surveiller de France*, Société d'Etudes Ornithologique de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 1999.

Le Busard des roseaux

Circus aeruginosus

Code : A081



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : V
Espèce protégée en France	

Ecologie

Ce rapace diurne, de 110 à 125 cm d'envergure, est inféodé aux milieux humides de basse altitude et pourvus d'une abondante végétation palustre, cependant des couples se sont récemment adaptés à des milieux plutôt secs. Le busard des roseaux est à la fois prédateur et charognard (campagnol par exemple).

Statut

Nicheur et migrateur.

Observation sur le site

Cette espèce est contactée fréquemment de mars à septembre (période de nidification) depuis 1990 avec un maximum de 5 individus en juillet 1999. Elle est contactée 1 fois en octobre 2002 (1 individu). Lors d'un suivi spécifique réalisé en 2001, 4 couples nichent sur le site dans les phragmitaies. En 2006 et 2007, un couple au moins niche sur le site. En France, la population nicheuse est estimée entre 1000 et 5000 couples¹³.

Etat de conservation

Moyen.

Les effectifs nicheurs semblent en baisse.

Habitat

L'espèce chasse sur l'ensemble de la zone humide et sur les prairies. Elle niche au sein des phragmitaies.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Moyen pour les sites de nidification. De plus, certaines de ses proies potentielles sont en nette régression (Foulque macroule, Fauvette paludicole...).

Menaces

- Diminution de ses ressources alimentaires par l'utilisation de pesticides entraînés par le drainage et de l'intensification de l'agriculture
- Dérangements divers pendant la nidification
- Régression des prairies
- Niveau d'eau non favorable

Propositions

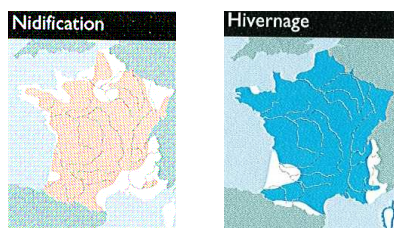
- Favoriser l'abondance des espèces proies (nids, nichées d'oiseaux d'eau, etc.)
- Favoriser la tranquillité des oiseaux pendant la reproduction
- Gestion des niveaux d'eau adaptée

¹³ Les estimations des effectifs nationaux des populations d'oiseaux sont issues de l'ouvrage *Oiseaux menacés et à surveiller de France*, Société d'Etudes Ornithologique de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 1999.

Le Busard Saint-Martin

Circus cyaneus

Code: A082



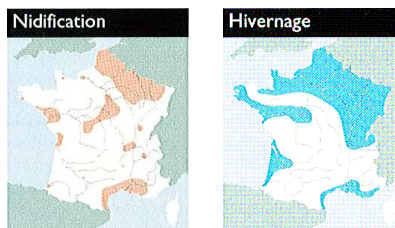
Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : V
Espèce protégée en France	

Ecologie Ce rapace diurne, de 100 à 120 cm d'envergure, affectionne les milieux ouverts, surtout secs et couverts d'une végétation basse (bordures de zones humides, steppes, prairies, jeunes plantations). Il évite les milieux fermés (forêt non fragmentée, végétation aquatique haute et dense). En Champagne-Ardenne, il niche et dort au sol, presque exclusivement dans les cultures et plus rarement au niveau des coupes forestières. Il a un large champ de prédation mais consomme majoritairement les espèces les plus abondantes selon les secteurs et l'époque, notamment des oiseaux (de la taille des passereaux ou plus gros) et des micro mammifères.		Statut Migrateur. Hivernant potentiel. Nicheur disparu (les dortoirs ont probablement disparus).
Observation sur le site Espèce migratrice, en transit et potentiellement hivernante. Une femelle est observée en hiver 2008 durant l'assec de l'étang Neuf.		Etat de conservation Sans objet Ce site reste marginal pour l'espèce.
Habitat Surtout les milieux ouverts de la partie située au nord-ouest de l'étang de la Horre : prairies, boqueteaux, clairières et Magnocariçaie occasionnée par la ligne électrique à haute tension. Egalement les plaines et les prairies situées hors de la zone Natura 2000.	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce La disponibilité en habitat est faible.	
Menaces Diminution des friches et des surfaces en herbe	Propositions Maintenir des surfaces significatives de milieux ouverts diversifiés (avec des haies et des boqueteaux) offrant une bonne abondance de proies	

Le Butor étoilé

Botaurus stellaris

Code : A021



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : V
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : E
Espèce protégée en France	

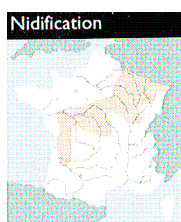
Ecologie Ce grand héron des marais (125 à 135 cm d'envergure), se nourrit surtout de petits poissons (souvent moins de 30 cm), d'amphibiens et d'insectes. Son régime est cependant opportuniste (insectes et leurs larves, crustacés, petits mammifères, oiseaux et leurs poussins). Il est très dépendant des vastes roselières à phragmite (inondées et non fauchées) utilisées comme site de ponte, de chasse et d'hivernage.	
Statut Nicheur probablement disparu et hivernant.	
Observation sur le site L'espèce a été contactée en 1992, d'avril à juin, et à partir de 2000. Un mâle chanteur était contacté irrégulièrement sur la Réserve (2 en avril 1979), mais depuis 2001, plus aucune données de mâle chanteur. La population nicheuse de Champagne-Ardenne, après une phase de stagnation, s'est effondrée en 2008 (4 mâles chanteurs – enquête LPO). Cette espèce est prioritaire. En France, les effectifs de mâles chanteurs sont estimés entre 300 et 400 individus en 1996 ¹⁴ .	
Etat de conservation Mauvais	
Habitat Végétation de rive (phragmiton).	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce Les roselières, bien que de superficie importante, sont probablement trop fermées et atterries, ce qui limite les possibilités de chasse du Butor étoilé. De plus, un suivi des roselières devrait être réalisé ultérieurement afin de vérifier la présence de perchoirs (amas de végétaux à proximité de la roselière).
Menaces - Mauvaise qualité de l'eau - Variation des niveaux d'eau pendant la période de reproduction - Atterrissement et fermeture des roselières - Grandes vagues de froid - Prédation due à la fermeture du milieu (perchoirs pour les corneilles)	Propositions - Améliorer la qualité de l'eau - Maintenir des micro milieux ouverts au sein de la roselière - Eviter un atterrissement et une fermeture de la saulaie et de la roselière lors de son vieillissement - Maîtriser les niveaux d'eau pour éviter les variations brusques - Maintenir de l'eau dans les roselières pendant la période de reproduction (jusqu'à fin juillet) - Vérifier la présence de perchoirs adaptés au butor <i>Le maintien de grandes roselières sur l'étang de la Horre est garanti par son statut de Réserve naturelle, mais il faudrait pouvoir également les maintenir sur d'autres étangs d'Argonne et de Champagne humide.</i>

¹⁴ Les estimations des effectifs nationaux des populations d'oiseaux sont issues de l'ouvrage *Oiseaux menacés et à surveiller de France*, Société d'Etudes Ornithologique de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 1999.

La Cigogne noire

Ciconia nigra

Code :A030



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☐	Oiseaux hivernants menacés au niveau national
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : R
Espèce protégée en France	

Ecologie
Ce grand échassier (175 à 200 cm d'envergure) est avant tout forestier. La cigogne noire niche dans de vieux massifs forestiers tranquilles, près de l'eau ou d'une zone découverte. Elle est alors très sensible au dérangement. Elle se nourrit de poissons et de batraciens mais aussi de micro-mammifères, de reptiles, de crustacés et d'insectes qu'elle chasse dans les ruisseaux, petites rivières, étangs, marécages et prairies à végétation basse.

Statut
Migrateur

Observation sur le site
Espèce potentiellement présente en fin d'été et début d'automne (espèce présente en forêt d'Orient et sur le Der). Des individus sont observés au niveau de l'étang Neuf.

Etat de conservation
Indéterminé

Habitat
Prairies humides en lisières forestières, queues d'étang, Ru de Chevy, Etang Neuf

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce
Moyen à mauvais Les niveaux d'eau sont trop haut à la période la plus favorable pour l'accueil de l'espèce sur le site

Menaces
- Dérangement sur les sites de nidification mais aussi sur les sites d'alimentation et de stationnement post et pré-nuptiale en période de nidification - Abattage des arbres porteurs de nids - Disparition des prairies et des vallées forestières humides

Propositions
- Réaliser une gestion hydraulique permettant l'exondation des queues d'étangs en fin d'été - Assurer la quiétude du site - Assurer le maintien des prairies - Ouvrir les fossés et rus adjacents pour lui permettre de pêcher

Le Chevalier sylvain

Tringa glareola

Code : A166

Uniquement
de passage

Directive Oiseaux



Annexe I



Annexe II

Convention de Berne



Annexe II

Liste rouge



Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE



Oiseaux nicheurs menacés au niveau national



Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional

Espèce protégée en France

Ecologie

Ce limicole recherche les rives vaseuses pourvues en végétation ouverte des étangs, les vasières, les prés inondés, les salines et les lagunes. Il se nourrit surtout d'insectes, de petits mollusques et de crustacés.

Statut

Migrateur ponctuel.
Effectifs négligeables sur le site.

Observation sur le site

Cette espèce est contactée ponctuellement sur l'étang de la Horre (1 individu en octobre 2001).

Etat de conservation

Sans objet

Habitat

Vasières découvertes lors des vidanges, nanocypérion peu développé et ouvert en été. Radeaux flottants de matière organique.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Potentiellement bon. Cependant les vasières ne sont pas découvertes suffisamment tôt car ce limicole n'apparaît qu'en été et au tout début de l'automne.

Menaces

- Niveaux d'eau trop élevé et absence de vidange
- Fermeture de la végétation de rive et des magnocariçaies
- Dérangement

Propositions

- Favoriser la création de vasières
- Maintenir les prairies humides
- Réaliser une gestion hydraulique afin d'avoir des niveaux d'eau compatible avec le maintien de vasières

Le Combattant varié

Philomachus pugnax

Code : A151



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☒	Annexe II
Convention de Berne	
☐	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : V
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : NE
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce chassable en France	

Ecologie Ce bécasseau ressemblant à un chevalier habite les marais côtiers, les vasières des étangs et des lacs, les prés inondés et les prairies naturelles humides. Il se nourrit d'insectes, de vers, de petits crustacés, de mollusques, de graines, de fleurs et d'algues.		Statut Migrateur et hivernant régulier. Le site accueille une petite population hivernante.
Observation sur le site Espèce observée régulièrement lorsque le niveau de l'étang est bas, surtout à l'automne.		Etat de conservation Moyen
Habitat Vasières découvertes lors des vidanges, nanocypérion peu développé et ouvert en été. Radeaux flottants de matière organique.	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce Bon état de conservation pour les vasières mais le stock de proies est faible (CEMAGREF, 2002). Cependant, l'incidence du manque de proies peut être faible car ce limicole ne stationne sur le site que quelques jours.	
Menaces Maintien du niveau constant et absence de vidanges	Propositions Réaliser une gestion hydraulique afin d'avoir des niveaux d'eau compatibles avec le maintien de vasières exondées lors du passage de ce limicole	

Le Cygne chanteur

Cygnus cygnus

Code : A038



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce protégée en France	

Ecologie Ce cygne de la taille du cygne tuberculé, se distinguant notamment de lui par son long bec jaune triangulaire et sa tête plate, fréquente principalement les grandes étendues d'eau où il recherche les plantes aquatiques et leurs rhizomes dont il se nourrit. Il consomme également les résidus des récoltes céréalières et agricoles (colza, betterave, pomme de terre) ainsi que de jeunes céréales.	Statut Hivernant. Les individus fréquentant le site viennent du lac du Der où ils hivernent. L'espèce est occasionnelle sur le site.
Observation sur le site Il a été observé en hiver 1970, 1998 et 2003 uniquement sur l'étang de la Horre. Il est occasionnel sur le site.	Etat de conservation Sans objet
Habitat L'ensemble des habitats des plans d'eau (eau libre, végétation de rive et végétations aquatiques).	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce Mauvais. Lors de son passage hivernal le plan d'eau est en vidange. Cette espèce ne dispose alors plus de la végétation aquatique dont elle s'alimente.
Menaces - Baisse de la qualité de l'eau dont dépend la disponibilité en espèces végétales - Dérangements pendant l'hivernage - Concurrence et dérangement éventuels par les cygnes tuberculés	Propositions - Restaurer la qualité de l'eau de l'étang - Assurer une gestion piscicole favorisant les hydrophytes - Assurer la tranquillité des sites d'hivernage

Le Cygne de Bewick

Cygnus columbianus

Code : A037



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : V
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce protégée en France	

Ecologie

Ce petit cygne se nourrit traditionnellement de végétaux aquatiques mais il s'est adapté aux cultures de céréales d'hiver. Il fréquente les plans d'eau douce et les prairies inondées.

Statut

Hivernant

L'espèce utilise les lacs de la Forêt d'Orient en début de saison, puis vient sur la Horre et le Der au cours de l'hiver.

Observation sur le site

Cette espèce est contactée régulièrement sur l'étang de la Horre entre novembre et février. Les effectifs observés dépendent des vagues de froid.

L'étang de la Horre est un site majeur pour l'espèce dans le complexe des étangs de Champagne humide.

Etat de conservation

Sans objet

Habitat

Végétation de rive et vaste plan d'eau peu profond avec végétation aquatique riche, ainsi que les prairies inondées du nord du site.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Potentiellement bon.

L'étang de la Horre est souvent en vidange ou juste vidangé au passage de ces oiseaux.

Menaces

- Baisse de la qualité de l'eau dont dépend la disponibilité en espèces végétales
- Dérangements hivernaux

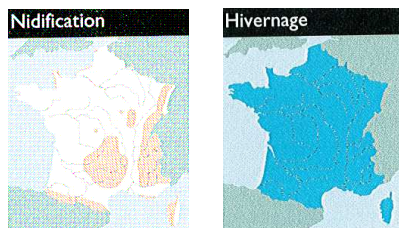
Propositions

- Restaurer la qualité de l'eau de l'étang
- Assurer une gestion piscicole favorisant les hydrophytes

Le Faucon pèlerin

Falco peregrinus

Code : A103



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : R
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : R
Espèce protégée en France	

Ecologie Ce rapace diurne, de 95 à 115 cm d'envergure, niche sur des falaises rocheuses dominant des plaines, vallées et plateaux (également sur les rivages marins). Il se nourrit exclusivement d'oiseaux (Pigeons, Etourneaux, Grives, Geais,...). Il hiverne en Champagne sur les grands lacs et les régions d'étangs où il se nourrit d'oiseaux d'eau.		Statut Passager et hivernant sans doute régulier.
Observation sur le site Il a été observé irrégulièrement sur le site.		Etat de conservation Indéterminé
Habitat L'ensemble des habitats du site peut être prospecté.	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce Potentiellement bon. L'habitat est assez favorable à l'hivernage mais sa présence est liée à l'abondance des proies (oiseaux hivernants).	
Menaces - Dérangement par tout type de pénétration sur le site - Baisse de disponibilité en proie sur le site et sur les zones voisines	Propositions - Limiter au maximum les dérangements de toute nature en hiver - Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces	

La Gorgebleue à miroir

Luscinia svecica

Code : A272



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☐	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : V
Espèce protégée en France	

Ecologie

Petit passereau solitaire et vif, la gorgebleue passe souvent inaperçue, sauf le mâle qui, en période nuptiale, se perche en évidence sur des postes de chants. Il est, de plus, facilement identifiable à son plastron bleu vif en plumage nuptial avec en son centre une tâche blanche, « le miroir ».

Le nid est construit à terre dans une petite dépression, dans une touffe de végétation ou sous des bois souvent à faible distance de l'eau. Il se nourrit essentiellement d'arthropodes, généralement de faible taille.

Statut

Nicheur

Observation sur le site

La première mention de l'espèce sur le site date de 2006 - un mâle chanteur est noté au niveau de l'anse ouest du bassin sud. Depuis l'espèce se maintient. En 2008, elle est présente sur l'étang de la Horre (bassin sud et nord) et l'étang Neuf.

Les observations de cette espèce en période de nidification se multiplient depuis 2006 (observations de mêmes chanteurs dans le Nogentais et sur l'étang de Belval en Argonne) en région Champagne-Ardenne traduisant probablement une expansion de son aire de répartition.

Etat de conservation

Bon.

L'espèce est désormais présente sur l'ensemble du site.

Habitat

L'espèce occupe préférentiellement les zones humides, notamment les étangs riches en hélophytes et saules.

A l'intérieur des terres, elle se cantonne dans les phragmitaies et les saulaies pionnières, présentant un sol nu, limoneux ou vaseux, pour s'alimenter. Elle apprécie également les bords de fossés avec cette caractéristique.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Les vastes roselières de l'étang de la Horre paraissent offrir un biotope favorable toutefois moins attractif que celui de l'étang Neuf dont l'assèchement a visiblement joué en faveur de son installation.

Menaces

- Disparition des roselières

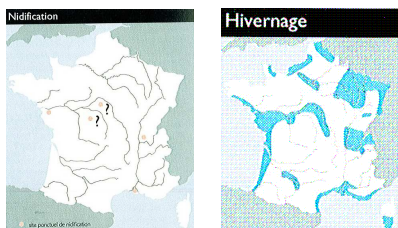
Propositions

- Maintenir les roselières

La Grande Aigrette

Casmerodius albus

Code : A027



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : V
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : V
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce protégée en France	

Ecologie

Ce grand héron blanc piscivore, de 140 à 170 cm d'envergure, s'installe pour nicher sur les étangs bordés de grandes roselières parmi les colonies d'autres Ardéidés (notamment le Héron cendré). Elle hiverne autour des grands lacs peu profonds sur lesquels elles bénéficient d'une grande quiétude.

Statut

Migrateur, hivernant et nicheur potentiel.

Observation sur le site

L'espèce peut être observée toute l'année, y compris en période de reproduction. Elle est contactée depuis 1980, en automne (dès la migration post-nuptiale), en période de nidification et en hiver (dortoir à l'étang Neuf). Les plus grands effectifs sont atteints à l'automne.

La population accueillie sur le site est en nette augmentation : 87 individus au maximum en 1999, 99 en 2002 et 200 en 2005.

Une tentative de reproduction de l'espèce est soupçonnée au bassin nord et à l'étang Neuf en 2007

Etat de conservation

Bon.

Effectifs en nette progression comme sur l'ensemble du territoire national

Habitat

Elle occupe les plans d'eau en vidange, ainsi que les zones en eau peu profondes pour se nourrir. Les îlots, les hauts fonds de l'étang Neuf et les arbres morts en bordure de l'étang sont utilisés pour le dortoir.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Bon état de conservation.

Menaces

- Faible disponibilité alimentaire
- Dérangement sur l'étang Neuf (dortoir)

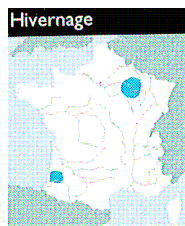
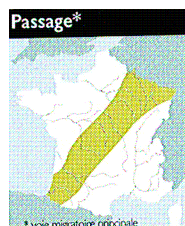
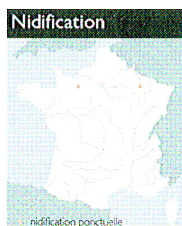
Propositions

- Maintenir un peuplement piscicole adapté (taille des proies)
- Maintenir une parfaite quiétude sur les dortoirs

La Grue cendrée

Grus grus

Code : A137



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : V
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce protégée en France	

Ecologie

La Grue manifeste une attraction marquée pour les zones de prairies humides qui fournissent les proies animales complémentaires d'une alimentation essentiellement végétale. Lors des stationnements migratoires, ce gruiforme occupe les grands plans d'eau peu profonds.

Statut

Migrateur et hivernant

Observation sur le site

Cette espèce est régulièrement observée sur les vasières en vidange, qu'elle utilise comme dortoir (parfois plusieurs milliers en automne et en hiver : 4000 en janvier 2005). Elle s'alimente à l'extérieur du site (prairies, champs cultivés, peuplements de chênes ouverts).

Etat de conservation

Bon.
Effectif en progression.
Le site constitue un dortoir très important

Habitat

Vasières quand les plans d'eau sont en vidange et prairies inondées du nord du site. Les principaux dortoirs sont également à l'étang Neuf et au sud du site.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Les vasières sont en bon état (si vidange).

Menaces

A l'extérieur du site : assèchement des zones humides et litiges avec les agriculteurs riverains à cause d'importantes concentrations sur les cultures et des dégâts qui pourraient en résulter.

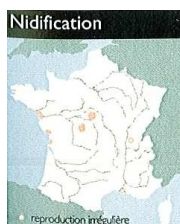
Propositions

- Restaurer et protéger les habitats potentiels de nidification
- Maintenir des milieux prairiaux, avec des labours retardés laissant sur place des résidus de récolte
- Favoriser l'instauration de cultures spécifiques pour le nourrissage

La Guifette noire

Chlidonias niger

Code : A197



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☐	Oiseaux hivernants menacés au niveau national
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : V
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce protégée en France	

Ecologie

La Guifette noire habite les étangs d'eau douce peu profonds, les marais lors de la reproduction, les eaux côtières lors de la migration et en hiver. Elle se nourrit d'insectes aquatiques et de leurs larves, de petits poissons, de crustacés et d'amphibiens.

Statut

Migrateur régulier. Il est possible qu'elle ait été nicheuse dans le passé.

Observation sur le site

Cette espèce est contactée régulièrement sur le site, principalement au printemps.
En mai 1979, 24 individus ont été contactés. De plus, 5 individus ont été observés lors des 3 contacts en 1992 sur l'étang de la Horre (mai, juin et septembre).

Etat de conservation

Migrateur : **moyen**
Nicheur : **mauvais**

Habitat

Végétation de rive et aquatique (par exemple : les herbiers à végétation flottante).

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Les données ne permettent pas de conclure sur l'état de conservation de l'habitat de l'espèce sur le site.

Menaces

- Développement intensif de la pisciculture
- Présence de prédateurs et déprédateurs (ragondin, corneilles et cygnes tuberculés)

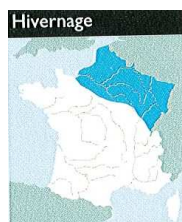
Propositions

- Limiter le développement des populations de ragondins
- Assurer une gestion hydraulique et piscicole permettant le développement d'herbiers à végétation flottante

Le Harle piette¹⁵

Mergus albellus

Code : A068



Directive Oiseaux	
☐	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : V
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce protégée en France	

Ecologie

Ce harle habite les lacs et réservoirs mais aussi les baies et estuaires ; il se reproduit dans les lacs et étangs forestiers et s'alimente principalement de petits poissons (3 à 6 cm).

Statut

Migrateur et hivernant

Observation sur le site

A la Horre, cette espèce est le plus souvent notée en février : 2 individus en 1996, 1 en 1997, 13 en 2000, 10 en 2001, 6 en 2002.

A l'étang Neuf, les effectifs ont été exceptionnels au cours de l'hiver 1999-2000 avec régulièrement 33 à 66 oiseaux. Cet hivernage plaçait alors l'étang Neuf parmi les 4 meilleurs sites nationaux pour l'espèce. En 2002, 14 oiseaux « seulement » ont été notés en février, puis aucun en 2003. Cette quasi disparition tient probablement, au moins en partie, à une gestion hydraulique inadéquate des bassins lors des 2 derniers hivers.

Les effectifs sont cependant très fluctuants suivant les hivers.

Le complexe grands lacs, étangs et gravière du Perthois constitue le premier site d'hivernage de l'espèce en France.

Etat de conservation

Bon.

Habitat

Plan d'eau avec strate arborescente au contact de l'eau.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Potentiellement bon (surtout à l'étang Neuf).

Menaces

- Dégradation de la qualité de l'eau
- Faible disponibilité en poissons de petite taille
- Dérangement

Propositions

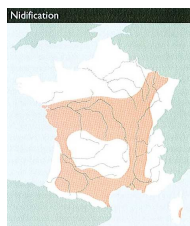
- Maintenir des bois morts, racines au contact de l'eau
- Limiter la pénétration humaine à l'étang Neuf
- Maintenir un potentiel de poissons de petite taille
- Améliorer la qualité des eaux

¹⁵ Le Harle piette ne figure pas à l'annexe I de la directive « Oiseaux ». Toutefois elle a été retenue parmi les espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site en Zone de Protection Spéciale (cf. Annexe 5).

Le Héron pourpré

Ardea purpurea

Code : A029



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☐	Oiseaux hivernants menacés au niveau national
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : D
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : E
Espèce protégée en France	

Ecologie

Ce héron se nourrit de poissons, d'amphibiens et d'insectes et parfois de petits mammifères et reptiles. Il est étroitement lié aux marais d'eau douce régulièrement inondés, plus particulièrement aux roselières denses et étendues pour établir son nid et aux zones inondées avec végétation ouverte pour chasser (fossés, queues d'étangs avec glycérjaie, typhaies, scirpaies, magnocariçaies). On peut le trouver également dans les zones humides pâturées de manière très extensive.

Statut

Nicheur et migrateur. Il est en limite d'aire de répartition.

Observation sur le site

Cette espèce est contactée fréquemment du mois d'avril au mois de septembre de 1992 à 2003 (période de migration prénuptiale et de nidification). Les effectifs contactés sont relativement faibles (inférieurs à 10 individus et souvent à l'unité). L'effectif nicheur reste difficile à estimer mais semble en nette diminution : il a du atteindre 10 couples dans les meilleures années (1995 à 2000). 4 nids occupés ont été identifiés en 2007. L'étang de la Horre restait l'un des très rares sites régionaux, avec le Der, à accueillir quelques nicheurs. En 2009, aucun nid n'a été observé.

A l'étang Neuf, 1 à 2 individus sont régulièrement observés en période de nidification. Ils utilisent régulièrement cet étang ainsi que la Vallée de la Voire comme zone d'alimentation.

Etat de conservation

Mauvais.

Effectif nicheur en diminution

Habitat

Il nidifie dans les roselières et les phragmites inondées, ainsi que sur certains touradons isolés de phragmites, des bords, souvent avec 0,4 m d'eau dessous au moins pour le nid

Il chasse au sein de la végétation de rive et en prairies.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Bon état des sites de nidification.

Mauvais état des sites d'alimentation : fermeture du milieu (roselières), disparition des scirpaies, typhaies, glycérjaies et augmentation des niveaux d'eau (au bassin sud au moins).

Menaces

- Fermeture des roselières
- Mauvaise qualité de l'eau
- Dérangements potentiels occasionnés surtout lors de l'établissement des colonies

Propositions

- Maintenir des grandes roselières avec un diamètre de tiges important et avec des zones à végétation ouverte
- Restaurer les scirpaies, typhaies et glycérjaie
- Réaliser une gestion des niveaux d'eau adaptée à l'écologie de l'espèce
- Améliorer la qualité de l'eau
- Maintenir la tranquillité sur le site, notamment en période de reproduction

La Marouette ponctuée

Porzana porzana

Code : A119



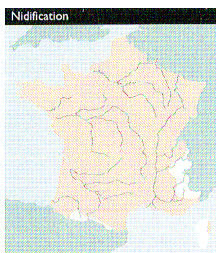
Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : D
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : E
Espèce protégée en France	

Ecologie Cette marouette est omnivore, elle se nourrit d'invertébrés, de graines et de végétaux aquatiques. Elle recherche les milieux faiblement inondés, marais, prairies inondables, ceintures lacustres ou étangs. Elle préfère les plans d'eau avec une végétation aquatique émergente diversifiée en taille et en structure.	
Statut Migrateur et nicheur possible. Espèce marginale pour le site.	
Observation sur le site L'espèce a été contactée en 1979 et en 1983. Une étude, menée au printemps 2003, n'a pas donné de résultat, mais elle a été observée à 2 reprises en 2004 et entendue en 2006 à l'étang Neuf.	
Etat de conservation Mauvais	
Habitat Végétation de ceinture des bords des eaux, zones marécageuses, etc.	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce Bon à l'étang Neuf. Mauvais à l'étang de la Horre (milieux fermés, homogènes et simplifiés).
Menaces - Mauvaise qualité de l'eau - Régression des roselières basses	Propositions - Restaurer des formations de végétations aquatiques émergentes très diversifiées - Gérer les niveaux d'eau de façon adéquate (réalisation d'assec)

Le Martin pêcheur d'Europe

Alcedo atthis

Code :A229



Directive Oiseaux



Annexe I



Annexe II

Convention de Berne



Annexe II

Liste rouge



Oiseaux hivernants menacés au niveau national



Oiseaux nicheurs menacés au niveau national



Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : AS

Espèce protégée en France

Ecologie

Cette espèce se nourrit quasiment exclusivement de petits poissons, qu'il guette depuis un perchoir en bordure d'eau et capture après un plongeon vertical.

Adeptes des eaux calmes, propres, peu profondes, il recherche pour nicher des micro-falaises meubles des cours d'eau pour creuser son terrier. La présence d'arbustes sur la berge, assurant couvert, protection et poste de pêche est également recherchée.

Statut

Migrateur et hivernant

Il est peu probable que l'espèce soit nicheuse sur le site, cependant le site est utilisé comme territoire de chasse en période de reproduction et d'émancipation des jeunes (issus de territoire en périphérie)

Observation sur le site

L'espèce est régulièrement contactée sur le site à toutes les périodes de l'année, à l'unité très généralement.

En période estivale, le site est utilisé comme territoire de chasse par l'espèce. Il est également utilisé comme territoire de chasse en fin de saison estivale par de jeunes individus chassés de leur territoire par les adultes. Ainsi, en 2007, 40 individus (dont 39 jeunes) ont été bagués sur la station de baguage (10 août-10 septembre).

Etat de conservation

Indéterminé

Habitat

Il aime les eaux claires et poissonneuses.

En période de reproduction, utilise le site comme territoire de chasse

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Mauvais

La turbidité de l'eau et le peuplement piscicole orienté vers des poissons de grandes tailles ne sont pas propices à l'accueil de l'espèce sur le site

Menaces

- Hiver rigoureux
- Pollution et canalisation des cours d'eau
- Drainage entraînant une turbidité de l'eau
- Dérangement en période de nidification
- Manque de petites proies

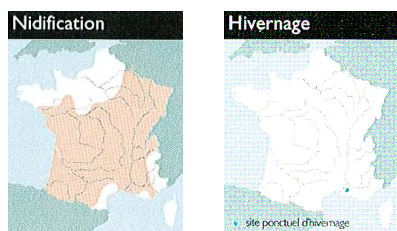
Propositions

- Améliorer la qualité de l'eau
- Favoriser le recrutement piscicole et maintenir un potentiel de poissons de petite taille

Le Milan noir

Milvus migrans

Code : A073



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : V
Espèce protégée en France	

Ecologie

Le Milan noir habite les zones humides, près de lacs, grands étangs ou vallées fluviales. Il occupe aussi des plaines agricoles. Charognard, il ramasse les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets mais peut aussi capturer des petits vertébrés et invertébrés.

Statut

Migrateur et nicheur

Observation sur le site

Le milan noir est un nicheur très régulier dont les effectifs semblent en régression : en 2001, 4 à 7 couples nichent dans le périmètre de la réserve ou sur sa limite. 3 couples nicheurs estimés en 2007. L'espèce est contactée ponctuellement en période estivale, entre mars et août (2001 et 2003) et en faible effectif.

Etat de conservation

Moyen pour la population nicheuse. A surveiller
Moyen pour la population migratrice

Habitat

Forêts pour établir son nid (surtout en bordure d'étangs), eau libre et végétations aquatiques pour la chasse. Prairies alentours (Ru de Chevry, Voire) comme territoire de chasse

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Moyen : les prairies alentours ont nettement régressé

Menaces

- Mauvaise qualité de l'eau
- Dégradation des milieux alentours et diminution de la surface en prairies
- Empoisonnements

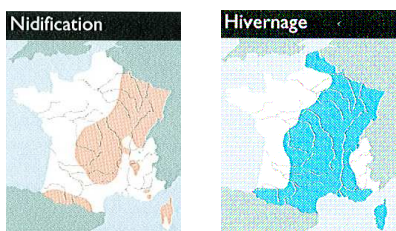
Propositions

- Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces
- Améliorer la qualité de l'eau
- Eviter le dérangement en période de reproduction
- Favoriser les herbages extensifs à proximité des bois alentours

Le Milan royal

Milvus milvus

Code : A074



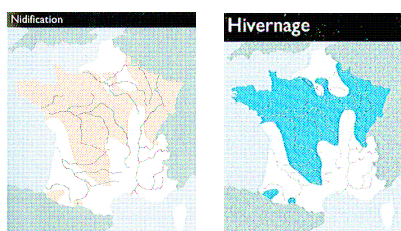
<u>Directive Oiseaux</u>	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
<u>Convention de Berne</u>	
☒	Annexe II
<u>Liste rouge</u>	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : E
Espèce protégée en France	

Ecologie Le Milan royal fréquente un habitat composé de paysages ouverts (pour la recherche de nourriture) et de bois (pour la nidification ou comme perchoirs). Régime alimentaire très varié mais pouvant se spécialiser pour exploiter une ressource de nourriture localement abondante.		Statut Migrateur et nicheur disparu
Observation sur le site L'espèce est contactée en 1975 et en 1987 sur le site.		Etat de conservation Mauvais
Habitat Forêt (dont clairières et friche occasionnée par la ligne électrique à haute tension), et prairies en lisière de forêt.	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce De plus en plus mauvais : les prairies ont nettement régressé à l'extérieur du site.	
Menaces - Mauvaise qualité de l'eau - Dérangement - Diminution des prairies - Utilisation des pesticides	Propositions - Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces - Améliorer la qualité de l'eau - Suspendre les travaux forestiers en avril-mai autour des nids	

Le Pic mar

Dendrocopos medius

Code : A238



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☐	Oiseaux hivernants menacés au niveau national
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : S
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : AS
Espèce protégée en France	

Ecologie

Le Pic mar habite des peuplements forestiers comportant de nombreux arbres âgés à l'écorce crevassée et aux abondantes branches mortes (recherche les chênes et châtaigniers). Il se nourrit essentiellement d'insectes capturés dans les écorces et à la surface des feuilles. Il descend rarement au sol pour se nourrir.

Statut

Nicheur

Observation sur le site

L'espèce est contactée en 1980 de janvier à mai. Une étude menée en 2001 et 2004 a permis de confirmer sa présence. L'espèce est contactée en 2008 en période estivale. Chanteur annuel assez commun.

Etat de conservation

Bon

Habitat

Forêt avec des vieux arbres et des essences variées. Taillis sous futaie vieilli avec chênes et charmes.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Potentiellement bon.

Menaces

- Reconversion de chênaies en peupleraies ou résineux
- Rajeunissement des forêts
- Disparition des vieux arbres et des arbres morts
- Utilisation de produits phytosanitaires en forêt
- Dérangement lors des travaux forestiers tardifs (milieu du printemps)

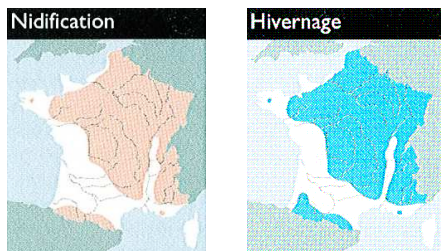
Propositions

- Maintenir les chênaies
- Maintenir des vieux arbres et des bois morts sur pied lors des éclaircies
- Eviter les travaux forestiers fin février et mars pour ne pas gêner le début de l'installation pour la reproduction

Le Pic noir

Dryocopus martius

Code : A236



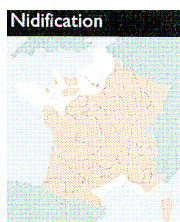
Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☐	Oiseaux hivernants menacés au niveau national
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce protégée en France	

Ecologie Ce pic recherche en Champagne-Ardenne les forêts de feuillus composées de hêtres notamment. Il se nourrit essentiellement de larves et adultes de fourmis et d'insectes xylophages capturés au sol ou dans le bois mort.		Statut Nicheur
Observation sur le site L'espèce est contactée en 1980 de janvier à mai et en 2008 en période estivale.		Etat de conservation Indéterminé
Habitat Forêt avec des vieux arbres et des essences variées.	Etat de conservation de l'habitat de l'espèce Potentiellement bon	
Menaces • Rajeunissement des forêts • Disparition des vieux arbres et des arbres morts • Utilisation de produits phytosanitaires • Dérangement lors des travaux forestiers tardifs (milieu du printemps)	Propositions • Maintenir des vieux arbres et des bois morts sur pied lors des éclaircies • Favoriser une bonne répartition des classes d'âge surtout des hêtres pour pérenniser l'offre en sites de nidification • Protéger les fourmilières • Eviter les travaux forestiers fin février et mars pour ne pas gêner le début de l'installation pour la reproduction • Conserver les arbres à loge car l'espèce est fidèle à ses sites de nidification	

La Pie-grièche écorcheur

Lanius collurio

Code : A338



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☐	Oiseaux hivernants menacés au niveau national
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national : D
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : V
Espèce protégée en France	

Ecologie

Cette pie-grièche vit dans des terrains dégagés à végétation herbacée rase parsemés de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs, dans les friches et pâturages bordés de haies, talus et bords de chemins. Elle capture des insectes surtout, des campagnols, des mulots, des musaraignes, des lézards et des grenouilles.

Statut

Probablement nicheur

Observation sur le site

Espèce potentielle : elle niche probablement dans les coupes récentes très ouvertes, et le long de la queue nord du ru de Chevry

Etat de conservation

Indéterminé.

Les données ne permettent pas de conclure sur l'état de conservation de l'espèce sur le site.

Habitat

Milieux ouverts herbeux et arbustifs : prairies, lisières forestières et friche sous la ligne électrique à haute tension.

Etat de conservation de l'habitat de l'espèce

Le site ne représente pas un habitat optimal pour cette espèce qui n'est ni forestière, ni aquatique.

Menaces

- Utilisation de produits phytosanitaires sur les prairies
- Destruction des haies et retournement des prairies

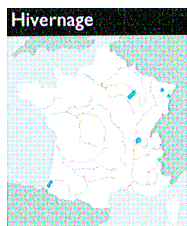
Propositions

- Maintenir ou développer une ripisylve le long du ru de Chevry
- Maintenir ou restaurer les haies en milieu prairial
- Conserver les prairies de fauche
- Limiter l'utilisation de produits chimiques

Le Pygargue à queue blanche

Haliaeetus albicilla

Code : A075



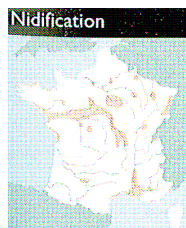
Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : V
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional
Espèce protégée en France	

Ecologie		Statut	
En hiver, ce rapace vit dans des régions peu dérangées de lacs et d'étangs mêlés de vastes forêts. Ses dortoirs sont établis dans des zones boisées comportant de vieux arbres à proximité d'un plan d'eau. Pendant la reproduction, il fréquente les côtes maritimes et les grands plans d'eau continentaux. Il consomme en majorité des poissons souvent malades ou morts, des oiseaux aquatiques et des cadavres de mammifères.		Migrateur et hivernant	
Observation sur le site		Etat de conservation	
L'espèce est observée régulièrement en hivernage sur l'étang de la Horre, souvent à l'unité. 1 à 3 individus sont observés annuellement, naviguant entre les lacs de la Forêt d'Orient et le lac du Der. Le complexe formé par le lac du Der, l'étang de la Horre et les lacs de la Forêt d'Orient constitue le 1 ^{er} site d'hivernage en France pour cette espèce.		Bon. Le site fait partie intégrante de sa zone d'hivernage	
Habitat		Etat de conservation de l'habitat de l'espèce	
Etangs et leur bordure forestière		Bon	
Menaces		Propositions	
- Mauvaise qualité de l'eau - Dérangement		- Améliorer la qualité de l'eau - Sensibiliser les usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces - Conserver des dortoirs en préservant des vieux arbres en bordure d'étang - Améliorer la quiétude sur le site	

La Sterne pierregarin

Sterna hirundo

Code: A193



Directive Oiseaux	
☒	Annexe I
☐	Annexe II
Convention de Berne	
☒	Annexe II
Liste rouge	
☒	Oiseaux hivernants menacés au niveau national : NE
☐	Oiseaux nicheurs menacés au niveau national
☒	Oiseaux nicheurs menacés au niveau régional : R
Espèce protégée en France	

Ecologie		Statut	
Cette sterne vit sur le littoral maritime et les rives des grands cours d'eau, mais fréquente également les lacs, étangs, gravières et lagunes tant en migration qu'en nidification. Elle se reproduit sur les plages et îlots de sable et de galets des cours d'eau et sur les îlots de graviers des plans d'eau, souvent aménagés à son intention (ainsi que les radeaux aménagés). Elle se nourrit principalement de petits poissons mais aussi de quelques crustacés. Elle affectionne les plans d'eau riches en poisson de petite taille avec des eaux assez claires pour permettre la capture (chasse à vue).		Migrateur Nicheur potentiel	
Observation sur le site		Etat de conservation	
L'espèce est régulièrement observée en période de migration. Elle est aussi observée en période estivale (utilisation du site comme territoire de chasse).		Moyen	
Habitat		Etat de conservation de l'habitat de l'espèce	
Eau libre		Moyen pour les zones d'alimentation et mauvais pour les zones de nidification (pas de site de ponte possible).	
Menaces		Propositions	
- Concurrence avec des espèces plus compétitives (Goélands et Mouette rieuse) - Faible disponibilité en petits poissons - Eaux troubles du fait de la turbidité importante		- Aménager des sites artificiels pour favoriser la nidification : îlots couverts de graviers, assez loin des rives - Améliorer la transparence de l'eau - Favoriser le recrutement dans le peuplement piscicole (gardons, rotengles perches brochets, ables...)	

2. Les habitats d'oiseaux*

Figure 7 : Localisation des habitats d'oiseaux inventoriés au titre de la directive « Oiseaux » (liste 1 et 2)

Eaux douces stagnantes

Eaux eutrophes en et hors vidange (code Corine : 22.13)	Surface variable
---	------------------

Description :

Cet habitat comprend les pièces d'eau, indépendamment des ceintures végétales. Les eaux sont généralement gris sale à bleu-verdâtre, plus ou moins turbides. Elles sont naturellement riches en nutriments (les eaux artificiellement très enrichies en nutriments sont qualifiées d'hypertrophes).

Etat de conservation pour les oiseaux :

- Les plans d'eau sont vastes et donc propices au stationnement des grandes espèces d'oiseaux et aux anatidés.
- La disponibilité alimentaire sur ces derniers est relativement faible en petits poissons, en insectes aquatiques et de manière générale en macro-invertébrés. La transparence de l'eau est faible, ce qui empêche certains oiseaux piscivores de pêcher à vue.
- L'absence d'îlots limite les possibilités de nidification des laridés, sternidés et anatidés.
- Les roselières à phragmite se développent au détriment de la zone d'eau libre, ce qui diminue les possibilités d'exploitation par les espèces d'oiseaux associés.
- La présence de vasières (eaux eutrophes en vidange) dépend des niveaux d'eau des plans d'eau

Communautés amphibies (code Corine : 22.3)	Surface : 0,2 ha
--	------------------

Description :

Le développement de cette végétation estivale et automnale est propre aux vases émergées. Il est très variable suivant les conditions météorologiques et la gestion des niveaux d'eau. En 2002, cette végétation est peu développée. Elle est pratiquement limitée aux queues nord-est et nord-ouest du bassin nord. Très typique, elle se rapporte aux alliances du *Bidention* et du *Nanocyperion*. Ces deux alliances se rencontrent en avant et en périphérie des roselières, sur la matière organique accumulée par les vagues. Les débris végétaux et les vases organiques qui abritent ces végétations s'accumulent en effet sous l'action des vents dominants au niveau de hauts fonds peu marqués.

L'association Gazons amphibies annuels septentrionaux, alliance du *Nanocyperion* (code Corine : 22.32) correspond à l'habitat NATURA 2000 n°3130.

Etat de conservation pour les oiseaux :

- Ce milieu est faiblement représenté et dépend fortement des niveaux d'eau des plans d'eau.
- Les roselières à phragmite se développent au détriment des communautés amphibies, ce qui diminue les possibilités d'exploitation par les espèces d'oiseaux associés.

Végétations aquatiques (code Corine : 22.4)	Surface : 116 ha
---	------------------

Description :

Ces formations regroupent les communautés végétales associées à une présence permanente d'eau. Les espèces constitutives sont enracinées ou libres, entièrement submergées ou flottantes.

Les hydrophytes sont globalement plus couvrantes à l'étang Neuf que sur l'étang de la Horre (particulièrement le bassin sud). Leur composition et leur étendue sont éventuellement sujettes à de fortes variations inter-annuelles. Leur capacité de colonisation dépend pour beaucoup de la quantité de lumière susceptible d'être absorbée par la colonne d'eau. Ce facteur est lui même sous l'étroite dépendance de la transparence et de la profondeur de la masse d'eau.

Les végétations flottant librement (code Corine 22.41) et enracinées immergées (code Corine 22.42) correspondent pour partie à l'habitat NATURA 2000 n°3150

Etat de conservation pour les oiseaux :

- Ces végétations aquatiques sont faiblement diversifiées en taille et en structure, ce qui peut être un facteur limitant pour les oiseaux les consommant.
- L'absence d'herbiers submergés en automne et en hiver limite les possibilités de stationnement des oiseaux d'eau phytophages.
- Les roselières à phragmite se développent au détriment de la végétation aquatique, ce qui diminue les possibilités d'exploitation par les espèces d'oiseaux associés.

Prairies humides et mégaphorbiaies

Prairies humides et mégaphorbiaies (code Corine : 37)

Surface : 19 ha

Description :

Les communautés à reine des prés et communautés associées, alliance du *Filipendulion* et les voiles des cours d'eau, alliance du *Convolvulion*, renferment des groupements à hautes herbes plus ou moins nitrophiles, surtout présents dans la partie nord du site (ru de Chevy, étang Neuf).

Les Prairies à Agropyre et Rumex sont un groupement d'ourlet à *Calamagrostis epigeios* formant une végétation herbacée non stabilisée, tendant vers l'*Agropyro-Rumicion*. Il est notamment observé au niveau des digues relativement récentes de l'étang Neuf.

Les Prairies à Molinie, correspondant à l'habitat NATURA 2000 n°6410, sont situées au nord du site.

Etat de conservation pour les oiseaux :

- La hauteur de la végétation n'est pas toujours propice aux espèces utilisant les prairies que ce soit pour leur nidification (ex : canards de surface), ou leur alimentation (ex : Bondrée apivore). La disponibilité alimentaire des prairies est faible en insectes et en petits vertébrés.
- La régression des prairies à l'extérieur du site est un facteur déterminant la fréquentation du site par les espèces d'oiseaux associées à ce milieu.

Forêts

Forêts caducifoliées (code Corine : 41)

Surface > 50 ha

Description :

Ces forêts correspondent à l'habitat NATURA 2000 n°9160 (cf. description de cet habitat).

Etat de conservation pour les oiseaux :

Au bois du Jac, l'état de conservation est bon pour les rapaces diurnes nicheurs et les pics mars. Cependant ce bois, du fait de sa faible superficie, a une fonctionnalité vis à vis des oiseaux qui dépend fortement des autres habitats forestiers du site. Or les données sur la capacité d'accueil de ces autres habitats pour l'avifaune sont peu nombreuses : importance des arbres morts sur pied ou au sol, densité des peuplements, diversité des essences forestières, répartition des classes d'âge, présence de clairières,...

Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides (code Corine : 44)

Surface : 40 ha

Description :

Les Forêts de frênes et d'aulnes, alliance de l'*Alno-Padion* correspondent à l'habitat NATURA 2000 n°91EO (cf description de cet habitat).

La Forêt galerie de saules blancs, alliance du *Salicion albae*, est une saulaie arborescente à *Salix fragilis*, fragmentaire, rencontrée en bordure des étangs, en mosaïque avec la saulaie basse.

Les Saussaies marécageuses, alliance du *Salicion cinereae* sont constituées de saulaies basses, impénétrables et très enchevêtrées, presque exclusivement composées de saules cendrés de quelques mètres de hauteur. Ponctuellement, cette saulaie forme une mosaïque avec de petites fruticées (code Corine : 31.8). Ces saulaies basses sont omniprésentes sur le pourtour des étangs.

Etat de conservation pour les oiseaux :

L'atterrissement et la fermeture des saulaies est défavorable aux espèces qui préfèrent une végétation basse et ouverte (Bondrée apivore, Blongios nain, Cigogne noire, ...).

L'absence de vieux arbres et d'arbres morts en bordure des plans d'eau limite le stationnement de certains oiseaux (ex : Grande Aigrette, Balbuzard pêcheur, Pygargue à queue blanche, Milans).



Végétation de ceinture des bords des eaux

Roselières (code Corine : 53.1)

Surface : 50 ha

Description :

Les roselières, alliance du *Phragmition*, sont situées en contrebas des magnocariçaies ou des boisements. Elles constituent une ceinture bien développée. Cinq associations appartenant à cette alliance sont identifiées, caractérisées chacune par une espèce hygrophile dominante :

- Les Phragmitaies, association du *Phragmitetum australis*, sont souvent très denses et dominent largement les ceintures herbacées. C'est la roselière typique, constituée presque exclusivement par le roseau commun. Selon leur position sur le gradient de pente des étangs, on rencontre des phragmitaies inondées en permanence et des phragmitaies sèches, alors souvent colonisées par d'autres espèces.
- Au bassin nord, les roselières forment une ceinture continue entre les saulaies/ magnocariçaies et la zone d'eau libre, d'une largeur souvent supérieure à 60 mètres. Leur extension est maximale dans la queue nord-ouest, au débouché du ru de Chevy ou elles s'étendent sur près de 500 mètres de longueur et 400 mètres de largeur. Au bassin sud, elles sont surtout développées sur les berges ouest. A l'étang Neuf, les phragmitaies sont plus fragmentées et moins étendues qu'à la Horre ; elles colonisent également la multitude de petits îlots et hauts fonds de la zone d'eau libre.
- Les Scirpaies lacustres, qui forment habituellement la ceinture la plus interne des roselières ont pratiquement disparu.
- Les Typhaies sont désormais rares et mal individualisées.
- Les Communautés de sagittaires sont des roselières basses, surtout présentes à l'étang Neuf.
- La végétation à *Glyceria maxima* a totalement disparu sous sa forme de « radeaux flottants » et en grande partie sous sa forme habituelle.

Etat de conservation pour les oiseaux :

Les roselières sur le site sont vastes et peuvent donc accueillir des espèces paludicoles rares, de grande taille ou nichant en colonie. De plus, les modes de gestion peuvent être diversifiés dans l'espace en fonction des exigences des espèces.

La qualité des roselières est étroitement liée aux niveaux d'eau. Ces derniers doivent faire l'objet d'une gestion fine, en accord avec les exigences écologiques des oiseaux présents.

Le développement de la strate arbustive conduit à la fermeture des roselières et réduit les possibilités de colonisation et d'exploitation par les espèces d'oiseaux associées (Blongios nain, Butor étoilé, Busard des roseaux,...).

Communautés à grandes laïches (code Corine : 53.2)

Surface : 29 ha

Description :

Il s'agit de la ceinture herbacée la plus externe, constituée par de grands *Carex* en peuplements denses (surtout *Carex riparia*), parfois en touradons (*Carex elata*).

Les **Cariçaies à *Carex riparia***, sont omniprésentes.

Les **Cariçaies à *Carex elata*** sont surtout présentes aux abords des queues nord-est et sud-ouest du bassin nord, cette association est remarquable puisque peu fréquente et peu développée dans les étangs champenois.

Etat de conservation pour les oiseaux :

L'atterrissement progressif de ces végétations conduit à leur banalisation et à leur disparition.

 Vergers, bosquets et plantations d'arbres

Vergers, bosquets et plantations d'arbres (code corine : 83)

Surface > 10 ha

Description :

Il s'agit des plantations de conifères et de peupliers. Celles ci sont situées au sein du massif forestier. Leur localisation est connue uniquement sur le périmètre du SIC. Il semble néanmoins que la surface qu'elles occupent au sein de la ZPS (hors SIC) soit non négligeable.

Etat de conservation pour les oiseaux :

Les données sur la capacité d'accueil de ce type de milieux pour l'avifaune sont peu nombreuses : diversité des essences plantées, répartition au sein du site...

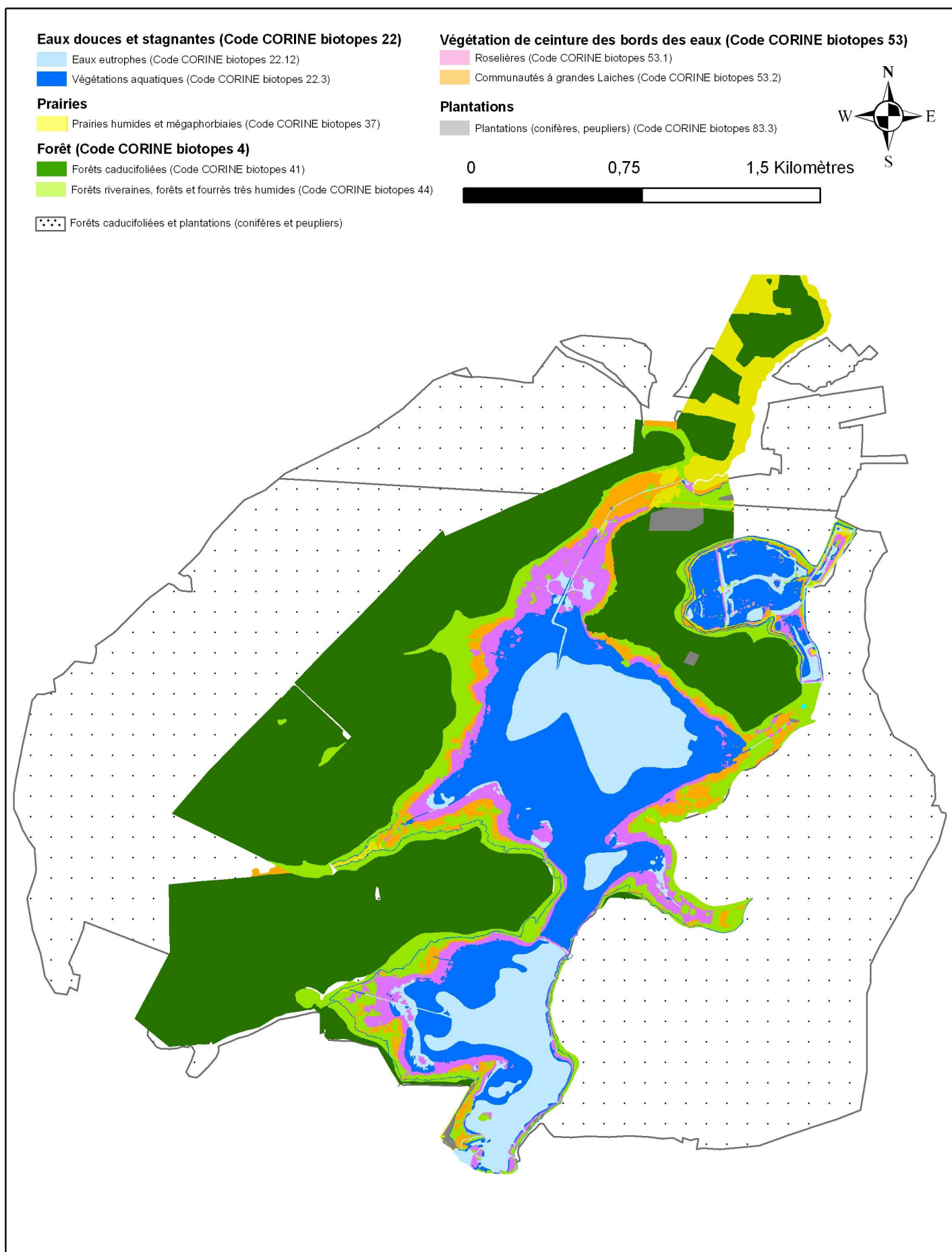


Figure 7 : Localisation des habitats des espèces inventoriées au titre de la directive "Oiseaux" (liste 1 et 2)

Tableau IX : Fonction des différents habitats d'oiseaux inventoriés au titre de la directive « Oiseaux » (liste 1)

Fonction des habitats		Nourrissage	Repos	Reproduction
Nom des habitats d'oiseaux				
Eaux douces stagnantes (code CORINE 22)				
Eaux eutrophes en vidange code CORINE 22.13 surface variable	Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Combattant varié, Chevalier sylvain, Faucon pèlerin, Grande Aigrette, Marouette ponctuée, Pygargue à queue blanche	Combattant varié, Chevalier sylvain, Grue cendrée, Marouette ponctuée		
Eaux eutrophes hors vidange code CORINE 22.13 surface variable	Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Grande Aigrette, Guifette noire, Harle piette, Milan noir, Milan royal, Pygargue à queue blanche, Sterne pierregarin	Cygne chanteur, Cygne de Bewick, Guifette noire, Harle piette		
Communautés amphibies code CORINE : 22.3 surface : 0,2 ha	Aigrette garzette, Combattant varié, Chevalier sylvain, Grande Aigrette, Marouette ponctuée, Pygargue à queue blanche	Combattant varié, Chevalier sylvain, Grue cendrée, Marouette ponctuée		
Végétations aquatiques code CORINE : 22.4 surface : 116 ha	Cygne chanteur, Cygne de Bewick, Marouette ponctuée, Milan noir, Pygargue à queue blanche			
Prairies humides et mégaphorbiaies (code CORINE 37)				
Prairies humides et mégaphorbiaies code CORINE : 37 surface : 19 ha	Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Cygne de Bewick, Faucon pèlerin, Grue cendrée, Héron pourpré, Marouette ponctuée, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur	Pie-grièche écorcheur, Grue cendrée	Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur	
Forêts (code CORINE 4)				
Forêts caducifoliées code CORINE : 41 code NATURA 2000 : 9160 Surface > 50 ha	Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore	Bondrée apivore, Pic mar, Pic noir, Pygargue à queue blanche	Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Milan royal, Pic mar, Pic noir	
Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides code CORINE 44 Surface : 40 ha	Bondrée apivore, Butor étoilé, Faucon pèlerin, Rousserolle turdoïde, Grive litorne	Balbuzard pêcheur, Aigrette garzette, Butor étoilé, Faucon pèlerin, Grande Aigrette, Milan noir, Milan royal, Pygargue à queue blanche	Blongios nain, Balbuzard pêcheur, Grande Aigrette, Milan noir, Aigrette garzette	
Végétations de ceinture des bords des eaux (code CORINE 53)				
Roselières code CORINE 53.1 surface : 50 ha	Aigrette garzette, Blongios nain, Butor étoilé, Cygne chanteur, Cygne de Bewick, Harle piette, Héron pourpré, Marouette ponctuée	Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé, Héron pourpré	Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé, Héron pourpré, Marouette ponctuée	
Communautés à grandes Laïches code CORINE 53.2 Surface : 29 ha	Aigrette garzette, Blongios nain, Butor étoilé, Cygne chanteur, Cygne de Bewick, Guifette noire, Harle piette, Héron pourpré, Marouette ponctuée	Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé	Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé, Marouette ponctuée	
Vergers, bosquets et plantations d'arbres (code CORINE 83)				
Vergers, bosquets et plantations d'arbres code CORINE 83 Surface > 10 ha	Pic noir			

III- CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

A- L'histoire des étangs

(d'après Mouronval, 2005)

Annexe 14 : Carte de Cassini levée vers 1757

L'étang de la Horre et l'étang Neuf, comme la plupart des étangs de Champagne humide, sont des plans d'eau anciens. Leur superficie est respectivement de 331,5 ha et de 33,5 ha. L'étang de la Horre a été aménagé par des moines au cours du XIV^{ème} siècle. Sur la carte de Cassini datant du début du XIX^{ème} siècle, l'étang Neuf est représenté comme faisant partie d'une zone marécageuse environnant l'étang de la Horre.

La pisciculture y est pratiquée de longue date. De 1920 à 1987, l'étang de la Horre fut consacré à la production de carpe de consommation et de brochet. L'exploitation a été créée puis gérée par la famille Rollin durant trois générations. Ce vaste étang était entretenu traditionnellement : il était mis en assec tous les quinze à vingt ans, les roselières étaient régulièrement fauchées et brûlées lors des assec.

L'historique de l'étang Neuf est plus incertain. Etang piscicole, puis forêt, il a été racheté par un particulier au début des années 80 alors qu'il était occupé par des peupliers. Le nouveau propriétaire l'a rapidement remis en eau pour y élever des carpes et des brochets et pour y chasser les oiseaux d'eau.

Une gestion traditionnelle de ces étangs, conjuguée à la protection de l'écrin forestier ont fait de ceux-ci un terrain d'accueil, de nourrissage et de reproduction privilégiés pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Les premières investigations ornithologiques ont été menées sur l'étang de la Horre par M. LABITTE dans les années 50. De nombreuses observations ultérieures ont confirmé l'intérêt ornithologique majeur de l'étang de la Horre : ainsi, il constituait l'un des derniers sites de reproduction en Champagne humide du Butoir étoilé et du Héron pourpré. La Marouette ponctuée - en régression dans toute la France - y était nicheuse. Il s'agissait également d'une excellente zone de reproduction pour les anatidés (Canard colvert, Canard chipeau, Sarcelles d'hiver et d'été, Fuligule milouin).

Des études complémentaires effectuées en 1981 ont montré que cet étang était l'un des plus vastes, des plus anciens et des mieux conservés de toute la France.

Lorsque la famille Rollin fut contrainte de mettre en vente l'étang de la Horre en 1988 les pouvoirs publics (Etat, Conseil Régional, Conseils Généraux de l'Aube et de la Haute-Marne) ont financé son rachat par le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der-Chantecoq (SMAT) afin d'en protéger le patrimoine naturel. Un projet de classement du site en réserve naturelle est ainsi né en 1989. Dix ans plus tard, l'Etat et l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont financé le rachat de l'étang Neuf par le SMAT du Lac du Der-Chantecoq.

Alors sous la propriété du SMAT du Lac du Der-Chantecoq, les deux étangs ont été classés en réserve naturelle le 9 mai 2000.

B- Les activités d'hier et d'aujourd'hui

1. La pisciculture et la pêche de loisir sur l'étang de la Horre

(d'après Mouronval, 2005)

Acteurs concernés :

SMAT / Entreprise « Pisciculture Bachelier » / ONCFS

Description des activités :

Depuis 1992, l'activité est axée sur la pêche de la carpe trophée en « no-kill » et la production de brochet, destinés aux professionnels et amateurs de pêche. La « Pisciculture Bachelier » gère cette activité sur les étangs.

La pêche est ouverte du 15 mars au 15 octobre. Actuellement la fréquentation peut se chiffrer à 2700 jours/pêcheur par an en moyenne. La totalité des pontons n'est jamais occupée (à hauteur de 70%). La clientèle est étrangère à 90% (anglais, allemands, hollandais, belges). Le chiffre d'affaires généré par cette activité ne nous a pas été communiqué. Sur la base du nombre de jours de pêche et du prix du séjour (250 € par semaine et par pêcheur), il pourrait être de l'ordre de 96 500 €.

La pêche sportive à l'étang de la Horre est réputée pour la diversité du peuplement piscicole (carpes miroir, carpe amour, carpe koï, silure, esturgeon), la taille impressionnante des prises (le poids de certains individus peut atteindre 27 kg), la qualité du paysage (pour les anglais « c'est le Canada ! ») et le professionnalisme du personnel encadrant.

Le poisson produit dans le cadre de l'activité piscicole est vendu vivant aux sociétés de pêche et aux particuliers pour l'empoissonnement des rivières et plans d'eau (carpes, brochets, gardons, rotengles...) et à des pisciculteurs allemands (carpes de 2 à 5 kg.). Le chiffre d'affaires de cette activité ne nous a pas été communiqué.

Les activités développées par le pisciculteur sur l'étang de la Horre tiennent une place importante, sinon essentielle, dans son exploitation.

Gestion des plans d'eau :

L'activité halieutique s'exerce sur le bassin sud. Ainsi, en 1992, 15 pontons de pêche (capture de poissons trophées en « no-kill ») ont été installés et la composition du peuplement piscicole a été modifiée. La biomasse piscicole est importante (40 tonnes pour le seul bassin sud selon le pisciculteur). Le peuplement est dominé par des carpes pesant plus de 10 kg, il comprend des « carpes chinoises » et des silures en plus grand nombre qu'autrefois. Ces poissons sont maintenus en permanence dans le bassin. Le plan d'eau est vidangé tous les ans, mais la vidange est partielle. Selon le pisciculteur en place, 10 tonnes de poissons blancs (hors carpes, silures, amours) seraient pêchées et exportées, pourtant l'inventaire du CSP (Bouquet et al., 2000 et 2001) n'en donne que 4 en 2000 et 6,5 en 2001. L'activité halieutique utilise d'importantes quantités d'amorce (nous les estimons comprises entre 3 et 8 tonnes de matière fraîche par an).

Le bassin nord est utilisé à la fois pour la pisciculture d'étang « classique » et le grossissement de carpes trophées. La biomasse exportée dépend des besoins du pisciculteur, elle est également fonction du tonnage prélevé sur d'autres sites. La pêche de 2001 s'est élevée à 34,5 tonnes. Environ 100 000 alevins de brochets y sont introduits chaque année. Ce bassin est habituellement pêché tous les 2 ans.

Le pisciculteur actuel maintient des niveaux d'eau aussi hauts et stables que possible l'essentiel de l'année. Durant l'hiver, la gestion des niveaux d'eau réalisée tient compte des opérations de régulation des cervidés et sangliers réalisées dans les roselières.

Les pratiques anciennes de gestion et d'entretien de l'étang ont été abandonnées. La vidange partielle, si elle ne permet pas un contrôle efficace des espèces indésirables, s'avère en revanche favorable au maintien d'espèces patrimoniales comme la Bouvière ou le Able de Heckel.

Incidences possibles sur la conservation du site :

➤ Incidences positives :

L'abandon de l'assec, du fait de la permanence de la nappe d'eau est favorable à moyen terme aux nymphéides et à la Bouvière. Il permet également de limiter à très court terme et pour certaines espèces d'oiseaux philopatriques, coloniales ou sédentaires, les risques de désertion du site.

➤ Incidences négatives :

- La charge piscicole trop importante, dominée par les carpes (*Cyprinus carpio*) trophées sur les bassins de l'étang de la Horre à plusieurs effets : eutrophisation, réduction de la transparence, remise en suspension du sédiment, accélération du métabolisme du plan d'eau, forte prédation sur les macro invertébrés et les amphibiens, régression et modification des hydrophytes, baisse de la disponibilité piscicole pour l'avifaune ...
- Le déversement de plusieurs tonnes de matière organique sous forme d'amorce accélère le phénomène d'eutrophisation.

- L'abandon de la pratique de l'assec limite les possibilités de minéralisation de la matière organique sédimentée et de développement de la flore d'assec, riche en espèces rares. Il ne permet pas le renouvellement massif de la banque de graines (maintien d'un stock de propagules viables et nourriture essentielle pour les anatidés) et rend impossible les interventions nécessitant la pénétration d'engins dans l'emprise de l'étang.
- L'abandon de la gestion des ceintures végétales favorise le développement des saulaies et la banalisation des roselières.
- Le maintien de niveaux d'eau élevés tout au long de l'année provoque la dégradation à moyen terme des ceintures herbacées par anoxie, limite le développement des groupements de vases exondées et réduit l'accessibilité aux ressources pour de nombreuses espèces d'oiseaux.
- La pratique de la pêche de loisir peut engendrer une perturbation localisée dans le temps et dans l'espace de l'avifaune.
- L'utilisation de systèmes d'effarouchement sonores visant les oiseaux piscivores perturbe l'avifaune non cible (peuplement de rapaces diurnes, populations d'ardéidés nicheurs et hivernants : Blongios nain, Butor étoilé, Bihoreau gris, Grande aigrette, Héron pourpré).
- La vidange partielle des plans d'eau ne permet pas une gestion piscicole fondée sur une connaissance objective du peuplement. Elle rend aléatoire la lutte contre les espèces indésirables.

2. La gestion de l'étang Neuf

(d'après Mouronval, 2005)

Acteurs concernés :

SMAT / ONCFS

Description de l'activité :

Les principales modifications observées à l'étang Neuf depuis les années 1970 sont sa remise en eau (vers 1980) et le cloisonnement en trois bassins du plan d'eau principal après 1986. Jusqu'en 2000, l'étang était exploité en pisciculture classique extensive (carpes, gardons, brochets, tanches) et pêché tous les quatre ans. La première pêche aurait permis de récolter 15 tonnes de poisson et la dernière 2,5 tonnes. Il n'y a actuellement plus d'activité piscicole.

Jusqu'à sa mise en vente, l'étang faisait l'objet d'un entretien régulier. En particulier, la végétation bordant le fossé de ceinture était contrôlée. Depuis, elle s'est bien développée.

Incidences possibles sur la conservation du site :

➤ *Incidences positives :*

- L'absence d'activités socio-économiques favorise la quiétude du site pour l'avifaune.
- Les variations de niveaux d'eau sont globalement favorables aux oiseaux.

➤ *Incidences négatives :*

- L'abandon de l'entretien du plan d'eau (gestion des ceintures de végétation, curage, fauche des magnocariçaies) est de manière générale défavorable au maintien des habitats d'oiseaux.
- L'ouverture de l'étang Neuf au public constitue certainement (du moins est-ce la conviction profonde du gestionnaire de la RNN depuis sa prise en charge du site) un dérangement très préjudiciable à l'avifaune (canards, grande aigrette, balbuzard pêcheur, etc.) dans un site très fragile.

3. La sylviculture

Figure 8 : Boisements bénéficiant d'un plan simple de gestion

Acteurs concernés :

SMAT et propriétaires privés / CRPF / Syndicats d'exploitants forestiers

La carte de Cassini (cf. annexe 12), datant du milieu du XVIII^e siècle montre que l'étang de la Horre était déjà ceinturé par de la forêt.

Structure de la propriété :

La portion forestière du territoire N2000 représente environ 1100 ha, soit plus de 73% de la superficie totale du site. L'espace forestier est pratiquement uniquement composé de propriétaires privés (environ 200) dont les parcelles varient de 0,5 à plus de 120 ha (188 ha en comptant la partie de la parcelle hors du site N2000).

De part leur superficie supérieure à 25 ha, 7 propriétés forestières sont soumises à un plan simple de gestion. Celles-ci représentant une superficie de 620 ha soit plus de 56 % du massif forestier (3 groupements forestiers, 2 indivisions et 1 SCI, 1 sans statut à ce jour).

Les plans simples de gestion sont rédigés par le gestionnaire du boisement, en accord avec le propriétaire, et font l'objet d'une validation du CRPF. Ce document prévoit, pour une période donnée de 10 à 20 ans, les objectifs et les modes de gestion assignés au boisement, en tenant compte des conditions stationnelles.

Aucune forêt communale n'est présente sur le massif.

Le SMAT Der est propriétaire de 22 ha dans le bois Travaillot, en limite de la RNN.

Le reste des nombreuses parcelles est géré et exploité par des petits propriétaires particuliers parfois domiciliés loin de la région.

Description de l'activité :

L'ensemble de la forêt est stationné sur un sol argileux ou marneux, engorgés pratiquement toute l'année, limitant l'accès et l'exploitation. A ceci s'ajoute l'enclavement de certaines parcelles, diminuant encore leur exploitabilité.

La majeure partie du massif est occupée par de la Chênaie pédonculée.

L'ensemble de cette chênaie (ou presque) est traité en taillis sous futaie (voir en futaie), avec une futaie régulière. L'objectif de production sur la quasi totalité du massif est le chêne. Il est la base de la réserve et l'essence la mieux adaptée aux conditions locales. Sa régénération est donc favorisée sur de nombreuses parcelles avec un objectif de production de bois d'œuvre de qualité, notamment pour le bâtiment (charpente) et le mobilier. Parmi les essences secondaires également valorisées se trouvent le tilleul, le frêne et dans une moindre mesure, le tremble. La faible représentation du frêne à l'heure actuelle sur certaines parcelles est due à sa non valorisation dans la gestion sylvicole passée. L'espèce principale développée dans le taillis est le Charme.

Les houppliers et le taillis trouvent un débouché dans la trituration pour le bois d'industrie et le bois de chauffe.

La réalisation de coupe à blanc n'est pas bénéfique à la régénération du chêne, très difficile naturellement sur la zone, notamment en raison de son caractère sciaphile, de l'engorgement quasi permanent des sols et de leur sensibilité au tassement.

Certaines parcelles font néanmoins l'objet de coupes rases plus ou moins récentes et de superficie variable (les plus importantes étant situées dans le bois Travaillot). Le faciès qui se développe est alors un faciès dégradé à tremble, voire à bouleau ou permet l'installation d'autres associations (type fourrés médio-européens).

Le taux de prélèvement est généralement voisin de 20%.

Les secteurs les plus humides sont marqués par la présence d'une Aulnaie-Frênaie.

Ces peuplements sont très réduits et difficilement accessibles pour être exploités. Mais ils risquent d'être traversés lors de l'exploitation de la chênaie limitrophe. En raison de la faible pente, l'ensemble du massif, est jalonné de fossés qui sont généralement entretenus lors du passage sur la parcelle pour exploitation ou entretien. Ceci est particulièrement vrai sur certaines parcelles où l'Aulnaie-Frênaie a été combattu par creusement de fossés localisés dans les micro-thalwegs, allant jusqu'à 1mètre de profondeur, limitant ainsi les remontées de nappe et induisant un assèchement partiel de l'habitat.

La partie haut-marnaise du massif forestier présente un caractère plus limoneux à sableux. Ce qui explique la **forte proportion de peupliers** que l'on trouve sur la partie est du massif, notamment dans la forêt sud de Puellémontier. Cependant, les surfaces en peupliers, de même que celle en résineux, semblent avoir peu d'avenir sur la zone. La plupart de ces parcelles sont en effet destinées à plus ou moins long terme à un reboisement pour le développement du chêne et de feuillus adaptés à la station.

Incidences possibles sur la conservation du site :

➤ *Incidences positives :*

- Les difficultés d'accès aux parcelles et leur taille réduite en limite l'exploitation et favorise la tranquillité des espèces présentes, et le maintien de vieux arbres sur pieds ou au sol (Pic noir et mar).
- L'exploitation forestière traditionnelle menée sur les petites parcelles favorise le maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés, ainsi qu'une diversité de strates et d'espèces au sein des parcelles.
- L'exploitation du Bois du Jac s'appuie sur un manuel de gestion durable qui préconise de garder des bois qui n'ont pas de valeur économique (bois mort, malade, mal formé).

➤ *Incidences négatives :*

- L'uniformisation de parcelles en peuplier et en conifères conduit à la disparition des habitats remarquables, et à l'assèchement des zones plantées en peupliers.
- Les coupes rases de grandes parcelles modifient très fortement les milieux et peuvent perturber certaines espèces forestières.
- Les périodes d'exploitation, selon la période choisie par le propriétaire pour l'abattage, le débardage et l'exploitation des boisements peuvent perturber l'avifaune.
- Le mode d'exploitation des boisements, s'il ne tient pas suffisamment compte de la sensibilité du sol au tassement, induit des perturbations des caractères édaphiques et dégrade les habitats.
- Le maintien d'un drainage efficace risque de conduire à la disparition de l'Aulne.

4. L'agriculture

Figure 9 : Localisation et couverture des parcelles agricoles du site Natura 2000 pour lesquelles une contractualisation sera proposée

Acteurs concernés :

Agriculteurs / DDA / CDA / ADASEA

Description de l'activité :

Les parcelles agricoles occupent une superficie de près de 100 ha sur le site N2000 de l'étang de la Horre, soit un peu plus de 6% du territoire. La zone agricole est donc faiblement représentée sur cet espace.

Sur les parcelles agricoles intégrées au site N2000, seules 10 sont intégralement situées à l'intérieur du périmètre. 11 autres parcelles sont partiellement intégrées au site mais avec une superficie suffisante et un emplacement justifiant une réflexion quant à la gestion appliquée. Les autres parcelles, présentant des surfaces trop faibles dans le site N2000 sont exclues de la réflexion et ne font pas l'objet de représentation cartographique.

En 2008, sur les parcelles retenues, 54 ha sont en cultures, 13 ha en prairie pâturées, 27 ha en prairie de fauche et 5 ha en jachère.

8 exploitants sont ainsi concernés sur le site. Les parcelles impliquées représentent à chaque fois une faible superficie de l'exploitation des agriculteurs.

Les parcelles sont majoritairement concentrées à l'amont du site, de part et d'autre du Ru de Chevry, entre l'étang de la Horre et la route départementale délimitant le site (52 ha). Quelques unes sont localisées à l'extrême sud du périmètre (47 ha).

Les parcelles agricoles situées au nord du site font l'objet d'une activité de polyculture élevage, tournée essentiellement vers la production de viande, même si cette activité a tendance à reculer de nos jours au profit d'une polyculture stricte. Les parcelles situées de part et d'autre du Ru de Chevry sont principalement des prairies, de fauche ou pâturées. Des cultures sont présentes sur les parcelles les plus externes. Le maintien à court et moyen terme de prairies aux abords du Ru de Chevry semble permis par le contexte très humide de celles-ci. En effet, elles sont annuellement inondées par les crues du Ru.

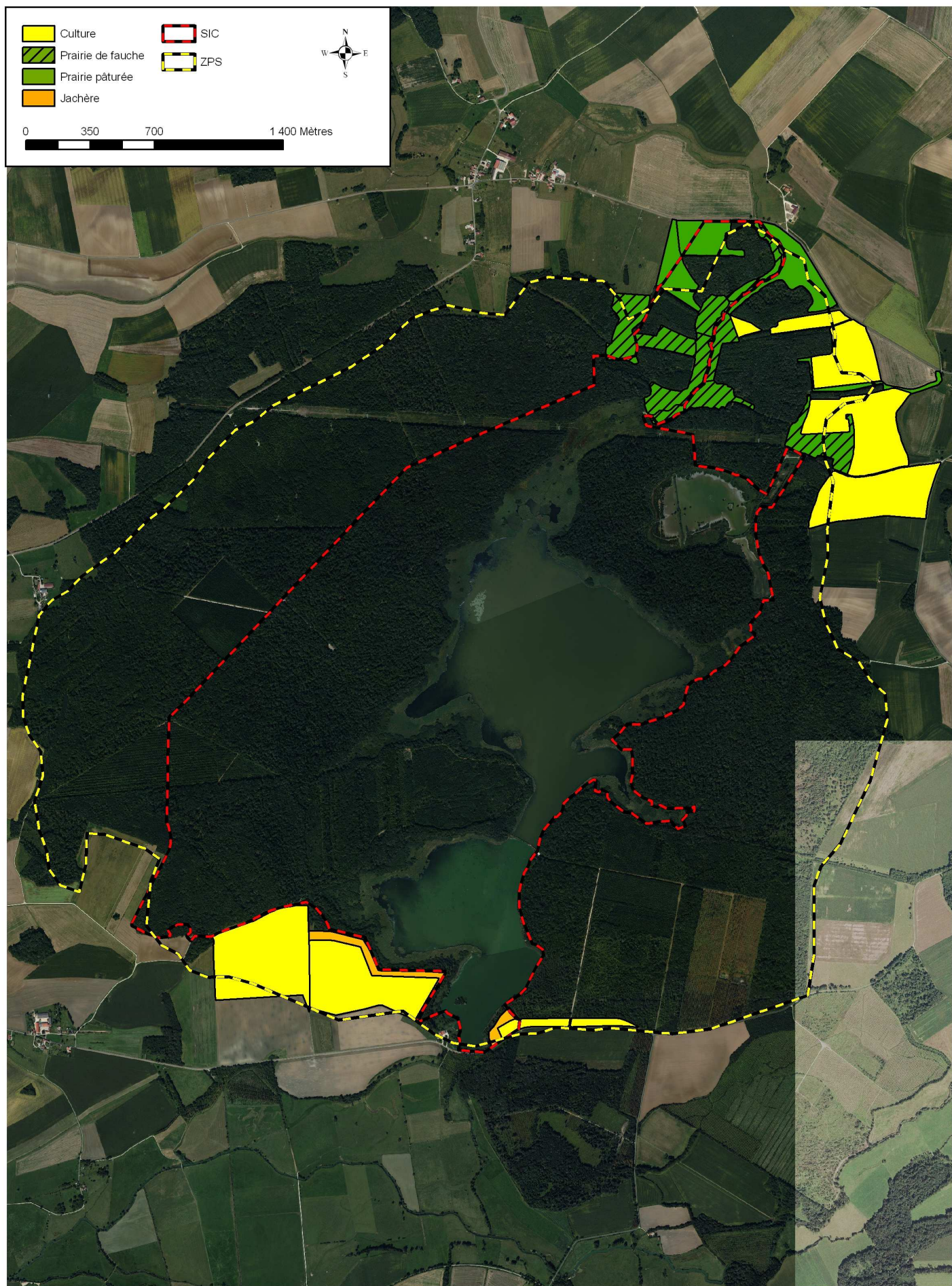


Figure 9 : Localisation et couverture des parcelles agricoles du site N2000 pour lesquelles une contractualisation sera proposée

Les parcelles agricoles situées au sud du site sont exploitées par des agriculteurs développant une activité de polyculture stricte. Il s'agit de parcelles cultivées, principalement en maïs.

Sur le site, 3 exploitants ont déjà contractualisé (aux abords du Ru de Chevry) et bénéficiaient au moins jusqu'en 2008 de CAD. Les contractualisations sur le site portaient principalement sur la tenue de fauche tardive au 1^{er} juillet.

La majeure partie des exploitants consultés, y compris ceux n'ayant jamais contractualisés, sont à ce jour ouverts à toute proposition de contractualisation sur les parcelles concernées. Les rencontres individuelles ont également permis de déceler chez certains agriculteurs une attente allant au delà du périmètre du site.

Incidences possibles sur la conservation du site :

➤ Incidence positive :

- L'activité d'élevage favorise le maintien de milieux ouverts et du cortège d'espèces végétales rares, associé à ces prairies.

➤ Incidence négative :

- Les apports importants d'intrants agricoles, notamment l'utilisation d'engrais minéral, peuvent menacer de manière significative le cortège d'espèces végétales rares, associé aux prairies.

5. La chasse

Figure 10 : Sociétés et territoires de chasse identifiés sur le site Natura 2000

Acteurs concernés :

Sociétés de chasse / Territoire de chasse privé / Fédérations départementales des chasseurs de l'Aube et de la Haute Marne / ONCFS

Description de l'activité :

Il est possible de distinguer 3 zones distinctes sur le site Natura 2000 de l'étang de la Horre, qui se différencient chacune par une réglementation spécifique concernant la pratique de la chasse :

- le périmètre strict de la RNN de l'étang de la Horre (étang de la Horre, étang Neuf et bois du Jac), au sein duquel toute action de chasse est interdite. La régulation des cervidés et sangliers est cependant permise dans un cadre strict, défini par arrêté inter-préfectoral.
- un périmètre de protection, instauré par l'arrêté inter-préfectoral du 6 septembre 2000 autour de la réserve naturelle. Au sein de ce périmètre, essentiellement forestier, il est interdit de chasser les oiseaux, hormis les pigeons ramiers, les bécasses et les grives.
- le reste du périmètre N2000 sur lequel aucune réglementation spécifique ne s'applique. Les règles en vigueur sont celles valables sur le reste du département.

La régulation des cervidés et sangliers sur la périmètre de la Réserve Naturelle Nationale, définie par l'arrêté inter-préfectoral du 02 octobre 2006, est confiée par l'ONCFS aux sociétés de chasse riveraines par voie de convention. Ces conventions annuelles rappellent les modalités réglementaires et autorisent pour un nombre de jours limités et ré-évalué chaque année, la pénétration et la traque sur la Réserve.

5 sociétés de chasse communale et 3 sociétés de chasse privée ont toute ou partie de leur territoire situé sur le site Natura 2000. A noter également la présence de 2 territoires de chasse privée partiellement sur le site. Un parc à sanglier de 83ha est présent au nord-est du site. La chasse y est louée à la journée.

La chasse la plus pratiquée localement est la chasse du grand gibier en battue. La chasse du petit gibier et du gibier à plumes est inexistante sur le site Natura 2000 en raison de la réglementation en vigueur d'une part et de son profil quasi exclusivement forestier d'autre part. En périphérie cependant, d'autres espèces que les ongulés sauvages peuvent être chassés de manière occasionnelle.

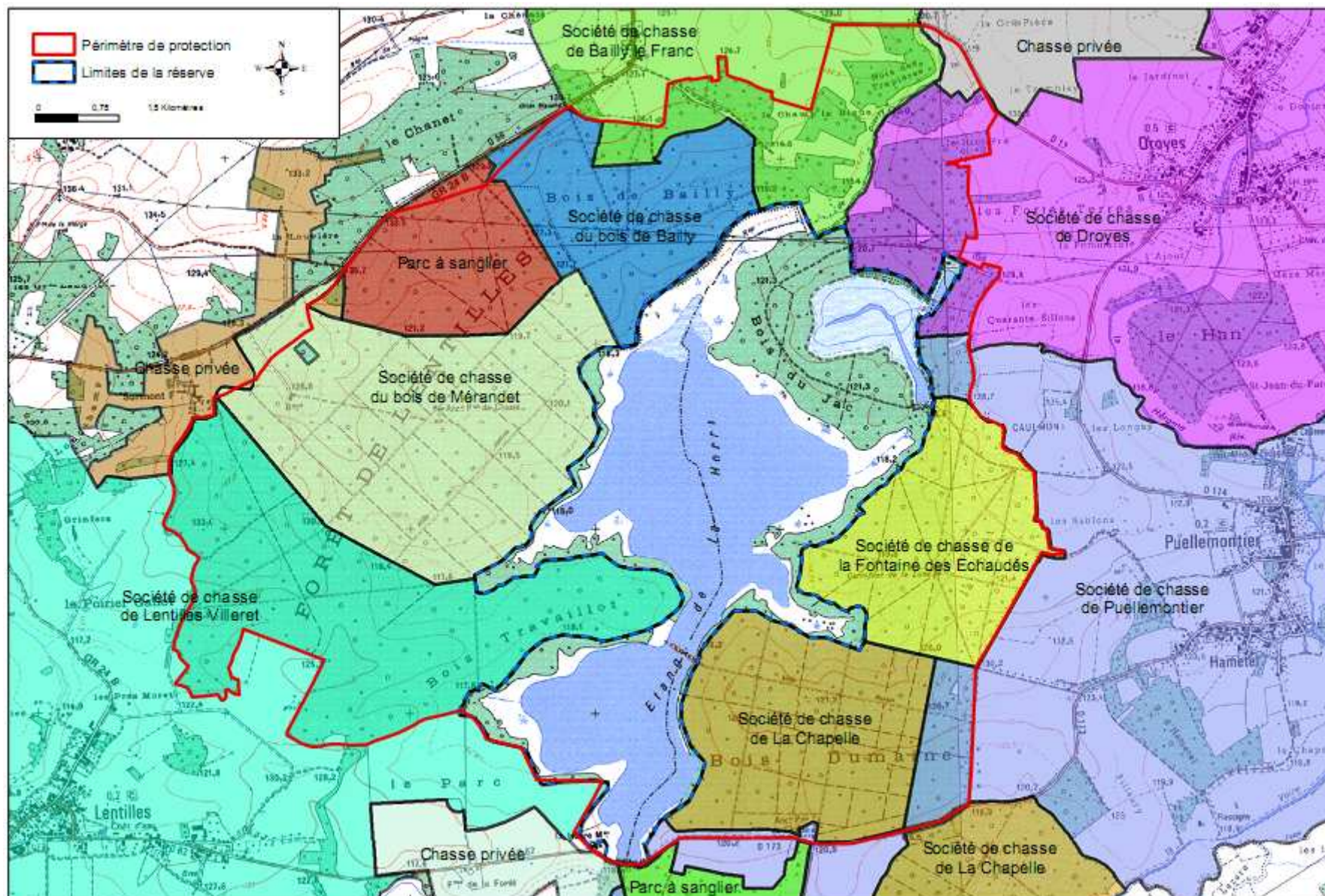


Figure 10 : Sociétés et territoires de chasse identifiés sur le site Natura 2000

L'espèce la plus recherchée parmi les ongulés est le chevreuil. La population de l'espèce sur le massif est relativement bien développée et présente des effectifs élevés et stables avec une population estimée à 17 individus au 100ha pour l'unité de gestion haut-marnaise et une population estimée à 35 individus au 100ha pour l'Aube.

Concernant l'espèce sanglier, suite à des dégâts relativement importants dans les années passées, une gestion visant à baisser les populations s'est mise en place. Aujourd'hui, cette gestion a porté ses fruits puisque les dégâts sont quasi inexistantes dans la zone depuis 2 ans. La population est à la baisse, et même s'il est difficile de la chiffrer, elle semble se stabiliser. Les prélèvements actuels réalisés sont moyens à faibles.

Concernant le cerf, une cellule familiale de quelques individus semble s'être installée sur le massif il y a quelques années. Les animaux sont en provenance du camp de Mailly, Margerie Hancourt constituant un point relais. D'une manière générale, un développement de ces grands ongulés est constaté dans l'ensemble des boqueteaux et massifs boisés localisés entre Soulaines et Mailly. Le massif forestier de l'étang de la Horre constitue quand à lui un massif satellite qui préserve les animaux. Cet effet est d'autant plus probant en période de chasse où les individus se concentrent sur le bois du Jac, non chassé. Le milieu ne semble pas pouvoir accueillir une population beaucoup plus importante. Ceci correspondant avec le souhait des gestionnaires cynégétiques locaux qui ne veulent pas voir la population se développer outre mesure.

Incidences possibles sur la conservation du site :

Les niveaux de population actuels de grand gibier n'induisent pas, à ce jour, de dégâts notables sur le site et ne mettent pas en cause sa préservation. Cependant, le maintien des populations de grand gibier au niveau actuel est un élément clé de la préservation des habitats du site, tant forestiers que palustres. En cas d'augmentation de ces populations induisant un impact négatif sur la conservation des habitats et des espèces, une augmentation des plans de chasse devra être envisagée sur le massif.

La tenue de battue de régulation au sein de la Réserve Naturelle Nationale peut induire un dérangement préjudiciable au stationnement de l'avifaune. Cependant, la réalisation alternative de ces battues entre le département de l'Aube et celui de la Haute-Marne limite cet impact en permettant le report des animaux et le maintien d'une zone de quiétude.

En dehors de la Chasse et de la Pêche, il n'existe pas d'autres activités de loisirs développées sur ce site. Le seul sentier existant et ouvert au public en bordure d'étang est le chemin qui permet l'accès aux pontons. Ceci assurent une quiétude certaine.

A noter l'existence d'un projet de sentier de découverte sur la RNN, prévu dans le plan de gestion.

6. La gestion de la RNN par l'ONCFS

Acteurs concernés :

ONCFS / SMAT / Scierie Ardennaise

Description de l'activité :

L'ONCFS a été désigné par l'Etat gestionnaire de la RNN et maître d'œuvre du document d'objectif du site Natura 2000. Il est chargé de proposer des orientations et des actions afin d'assurer la préservation du patrimoine naturel du site. Il élabore le plan de gestion de la Réserve Naturelle et en assure la mise en œuvre. Les arrêtés de la RNN déterminent ces devoirs par rapport à la gestion du site.

Incidences possibles sur la conservation du site :

- Amélioration de la connaissance scientifique et socio-économique de la RNN ,
- Veille de l'état des milieux constitutifs de la RNN ,
- Mise en œuvre d'actions de gestion de la RNN (entretien des milieux, régulation des populations de ragondins, etc.).

7. L'entretien de la ligne EDF

Acteurs et gestionnaires :

RTE

Description de l'activité :

Une ligne à très haute tension traverse le nord du site Natura 2000 et de la RNN dans sa largeur quasiment exclusivement au niveau de la partie forestière. Il s'agit de la ligne 2x400 kV Houdreville-Mery 1 et 2. Les pylônes concernés par le site Natura 2000 sont les pylônes n°103 à 108. Le pylône n°107 est quant à lui localisé dans la RNN.

Cette ligne et le terrain situé en dessous sont entretenus par RTE. Un contrôle programmé de la végétation prévoit par tronçons les différents entretiens nécessaires pour les années à venir. L'ensemble des ligneux et de la végétation présent sous la ligne est ainsi broyé par partie tous les 3 à 4 ans environs.

Par ailleurs la ligne à haute tension est équipée de dispositifs dissuasifs pour les oiseaux dans et en périphérie du site Natura 2000.

Incidences possibles sur la conservation du site :

➤ Incidence positive :

- Maintien du milieu ouvert par broyage régulier de la végétation, en lisière forestière, favorable aux rapaces diurnes
- Perchoir et support potentiel pour la nidification des rapaces diurnes

➤ Incidence négative :

- Risque de pollution lors de l'entretien des pylônes (décapage, peinture...)
- Perturbation de l'avifaune si l'entretien de la végétation a lieu pendant la période de nidification (1^{er} mars-15 juillet)

8. Activités humaines en dehors du site Natura 2000

Les activités humaines du bassin versant de l'étang de la Horre ont une influence sur la qualité de l'eau du site Natura 2000.

Acteurs concernés :

Particuliers / Agriculteurs / Chambre d'agriculture / ADASEA / AESN

Description des activités :

Le bassin versant s'étend sur cinq communes et trois agglomérations de taille insuffisante pour nécessiter la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et la construction d'une station d'épuration. Les habitations sont donc équipées d'une installation d'assainissement individuel. Ce type d'installation garantit au maximum une élimination de 50 à 80% de la pollution.

Sur le bassin versant, 23 éleveurs exploitent des terres pour la pâture, le fourrage et la culture, 10 exploitations de polyculture-élevage ont leur corps de ferme implanté sur le bassin, toutes pratiquent l'élevage bovin. Les fumiers et purins sont stockés au sein des bâtiments et des fumiers sont épandus sur le maïs. 20 polyculteurs cultivent des terres sur le bassin versant et utilisent des méthodes de fertilisation à l'aide d'engrais minéraux.

Incidences possibles sur la conservation du site :

- La population du bassin versant se compose d'environ 150 habitants, qui produisent annuellement 821 kg d'azote et 219 kg de phosphore, dont 20 % minimum ont des incidences sur le site Natura 2000.
- Les exploitations de polyculture élevage représentent une source potentielle de pollution ponctuelle si ces effluents et rejets liquides ne sont pas correctement maîtrisés.
- Les parcelles exploitées par les polyculteurs se mêlent aux parcelles exploitées par les polyculteurs éleveurs. Les eaux de ruissellement et de drainage générées sur ces terrains s'écoulent rapidement dans les fossés d'association foncière puis dans le ru de Chevy.

IV- OBJECTIFS CONSERVATOIRES

A- Les objectifs à long terme

La vocation première du site Natura 2000 est d'assurer le maintien et/ou le rétablissement d'espèces et d'habitats naturels définis. Pour ce, des objectifs à long terme sont définis. Ils donnent une ligne directrice et définissent les grands caps à suivre afin d'assurer la pérennité du site.

1. Restaurer et maintenir les qualités hydrologique et biologique du site (habitats et espèces des directives « Habitats » et « Oiseaux »)

Il s'agit de restaurer et d'accroître la diversité écologique du site, en faveur des espèces et habitats relevant des 2 directives pré-citées.

Le diagnostic a montré le lien entre qualité des habitats – principalement aquatiques – et qualité de l'eau, d'où un intérêt particulier à porter à la qualité de l'eau sur le site. L'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats de la directive doit être propice au cortège d'espèces également concerné.

La gestion et donc la maîtrise des niveaux d'eau est aussi importante à la bonne gestion des espèces et des habitats du site.

Il faudra cependant également s'intéresser à la restauration de la végétation de ceinture des étangs, essentielle pour la nidification de nombreuses espèces de la directive oiseaux.

2. Améliorer les connaissances sur la gestion et l'écologie du site

Les nombreuses études menées lors de l'élaboration du plan de gestion de la RNN et de ce document d'objectif ont permis de mieux connaître le site sur plusieurs aspects. Néanmoins, un manque de données persiste sur certains groupes d'espèces et sur certaines zones du territoire.

3. Intégrer la conservation du site dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie indissociable des autres objectifs de protection du patrimoine naturel. La conservation d'un territoire passe en effet par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux. L'étang de la Horre étant un site cher aux locaux, il est important d'associer la population des communes locales aux efforts de préservation de ce site.

A ceci s'ajoute les actions essentielles d'animation du DOCOB, auprès des propriétaires et des usagers concernés. Il s'agit notamment de les encourager à signer des contrats Natura 2000 et de suivre la mise en œuvre de ceux-ci.

4. Suivre et évaluer l'impact de la politique N2000 mise en œuvre sur le site

A long terme, il est essentiel d'évaluer l'impact de la politique N2000 sur les espèces et les habitats concernés.

Pour ce, il est essentiel de prévoir non seulement des opérations de suivi de la mise en œuvre des documents de planification, mais également des protocoles et indicateurs de suivis des espèces et des habitats visés.

B- Les facteurs qui influencent l'état de conservation

1. Les facteurs naturels

Facteurs	Conséquences positives (+) ou Négatives (-) sur l'état de conservation et la gestion	Tendance
▪ Vaste superficie en eau libre	➤ Accueil d'une avifaune abondante et diversifiée ➤ Risques de remise en suspension des sédiments fins et d'érosion importants en cas de fort vent ➤ Oxygénation de la masse d'eau améliorée en cas de fort vent	+ ➔ - ➔ + ➔
▪ Vaste superficie de roselières	➤ Importante potentialité de nidification de l'avifaune paludicole	+ ➔
▪ Disponibilité en herbiers submergés	➤ Faible potentiel alimentaire pour les oiseaux phytophages	- ➔
▪ Faible profondeur des plans d'eau	➤ Potentialité de colonisation du site par les hydrophytes submergés ➤ Risques de remise en suspension des sédiments fins importants en cas de fort vent ➤ En l'absence de stratification thermique durable, échanges entre le sédiment et l'eau nombreux, favorisant les relargages de nutriments	+ ➔ - ➔ - ➔
▪ Vaste bassin versant	➤ Alimentation en eau pouvant théoriquement être assurée par une partie seulement des sous bassins versant ➤ Apports de phosphate et azote venant de ce vaste bassin agricole pouvant être importants	+ ➔ - A caractériser
▪ Absence d'îlots	➤ Potentialité de nidification de certaines espèces (anatidés, laridés, sternidés) limitée	- ➔
▪ Eutrophisation naturelle	➤ A terme, comblement de l'étang	- ↗
▪ Dynamique de la végétation rivulaire	➤ Fermeture progressive de la ceinture de végétation rivulaire par développement des saulaies entraînant une diminution des potentialités de nidification des paludicoles ➤ Développement des roselières à phragmite au détriment de certaines communautés amphibiennes et de certains groupements aquatiques	- ↗ - ↗
▪ Développement de la population de cygnes tuberculés en période estivale	➤ Risque de broutage et de piétinement intensif de la végétation des communautés amphibiennes et de certains groupements aquatiques pouvant entraîner leur dégradation	- ↗
▪ Présence et développement des populations de ragondins et de rats musqués	➤ Susceptibles de créer des dommages aux infrastructures hydrauliques et aux aménagements ➤ Participe au comblement des fossés ➤ Risque de broutage intensif de la végétation aquatique, pouvant entraîner la régression voire la disparition de certains groupements	- ↗ - ↗ - ↗
▪ Déficit en végétations herbacées terrestres à proximité immédiate de l'eau	➤ Capacité d'accueil réduite pour la nidification de certaines espèces d'oiseaux (anatidés)	- ➔
▪ Déficit en petites annexes hydrauliques temporaires et permanentes, non connectées aux principaux plans d'eau. Fragmentation de ces habitats.	➤ Faible potentialité d'accueil du Triton crêté	- ➔
▪ Alimentation directe par le ru de Chevy	➤ Qualité de l'eau de l'étang étroitement liée aux pratiques en place sur le bassin versant	- ➔
▪ Impossibilité de gérer indépendamment les niveaux d'eau des bassins nord et sud	➤ Difficulté d'obtention d'une gestion des niveaux compatibles entre l'activité halieutique en place sur le bassin sud et la préservation des espèces et habitats aquatiques	- ➔
▪ Sols hydromorphes	➤ Risque de perturbation des caractères édaphiques (principalement en Aulanie-Frênaie) par tassement du sol lors des interventions sylvicoles	- ➔

▪ Milieu naturel d'accès limité et difficile	➤ Assure une relative quiétude des espèces et des habitats	+	➔
	➤ Gestion du site, suivis et inventaires naturalistes rendus plus difficiles	-	➔
	➤ Valorisation du site peu évidente	-	➔

2. Les facteurs induits par l'activité humaine

Facteurs	Conséquences positives (+) ou Négatives (-) sur l'état de conservation et la gestion	Tendance
▪ Pêche sportive de la carpe de nuit au bassin sud, gestion halieutique et piscicole	➤ Impact sur la qualité de l'eau (apports de nutriments, remise en suspension du sédiment...)	- ➔
	➤ Impact sur la préservation des habitats aquatiques (régression et modification de certains hydrophytes) et le cortège d'espèces associés (macro-invertébrés, dont les odonates)	- ➔
	➤ Impact indirectement sur les espèces associées à l'étang (Bouvière, Chiroptères, Oiseaux d'eau)	- ➔
	➤ Mise en œuvre des mesures de gestion préconisées difficiles	- ➔
	➤ Peut engendrer des conflits d'intérêt avec les activités naturalistes	- ➔
	➤ Peut induire un dérangement de l'avifaune	- ➔
▪ Abandon de la pratique de l'assec prolongé	➤ Limite les possibilités de minéralisation de la matière organique	- ➔
	➤ Limite les possibilités de développement de la flore d'assec, riche en espèce rare	- ➔
	➤ Limite les possibilités de renouvellement de la banque de graines et de bulbes des végétations d'assec, source de nourriture importante pour les anatidés	- ➔
	➤ Limite les potentialités d'interventions nécessitant l'intervention d'engins lourds sur l'étang	- ➔
	➤ Permet la permanence d'une lame d'eau favorable à moyen terme à certains habitats aquatiques et espèces (bouvière)	+
	➤ Permet de limiter à court terme les risques de désertion du site pour certaines espèces d'oiseaux philopatriques, coloniales ou sédentaires (hérons paludicoles, busard des roseaux)	+
▪ Abandon de la gestion des ceintures de végétation	➤ Fermeture progressive de la ceinture de végétation rivulaire par développement des saulaies entraînant une diminution des potentialités de nidification des paludicoles	- ➔
	➤ Banalisation des roselières	- ➔
▪ Abandon de la pratique du curage	➤ A long terme, comblement du plan d'eau	- ➔
	➤ Envasement progressif des fossés latéraux défavorable à certains habitats aquatiques et à l'avifaune paludicole	- ➔
▪ Abandon de la pratique de fauche des magnocariçaies	➤ Favorise l'accumulation de litière et la fermeture du milieu, limitant les capacités d'accueil pour l'avifaune des milieux ouverts	- ➔
▪ Gestion des niveaux d'eau élevée sur les bassins nord et sud	➤ Limite les possibilités de développement des groupements de vases exondées	- ➔
	➤ Réduit l'accessibilité au site et aux ressources alimentaires pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau	- ➔
▪ Vidange partielle des plans d'eau	➤ Ne permet pas une gestion piscicole fondée sur une connaissance objective du peuplement et rend aléatoire la lutte contre les espèces indésirables	- ➔
	➤ Garanti la survie des anodontes, et permet ainsi la préservation de la Bouvière	+
	➤ Génère des habitats temporaires favorables aux oiseaux d'eau	+
▪ Réfection et entretien des ouvrages hydrauliques	➤ Améliore les possibilités de gestion hydraulique et la maîtrise des niveaux d'eau	+
▪ Cloisonnement de l'étang Neuf en quatre bassins	➤ Permet une diversification des modes de gestion hydraulique et piscicole	+
	➤ Accroît la sensibilité au dérangement	- ➔
▪ Utilisation de canons à gaz	➤ Induit un dérangement de l'ensemble de l'avifaune	- ➔
▪ Régulation du grand gibier	➤ Conditionne en partie la gestion hydraulique en hiver	? A caractériser

	➤ Limite des dommages sur les habitats et certaines espèces	+	➔
	➤ Peut induire un dérangement pour l'avifaune si elle est mal contrôlée	-	➔
▪ Pratiques sylvicoles	➤ Selon les modes d'exploitation et leur période de réalisation, susceptible de dégrader les habitats et d'impacter sur les potentialités d'accueil de certaines espèces (chiroptères, triton crêté, pics, rapaces)	?	A caractériser
▪ Conversion de parcelles forestières en plantations de peupliers ou de résineux	➤ Se développe au détriment de la chênaie pédonculée	-	➔
	➤ Parcelles souvent mono-spécifiques, conduisant à la banalisation du milieu	-	➔
▪ Pratiques de gestion des prairies	➤ Pratiques extensives développées (fauche tardive, limitation des intrants) sur le site N2000 favorables à la biodiversité en général (chiroptères, oiseaux prairiaux, flore)	+	➔
▪ Colonisation rapide des milieux prairiaux par les ligneux en cas d'arrêt de fauche ou pâturage	➤ Risque de fermeture des milieux, néfastes aux espèces utilisant les milieux ouverts (chiroptères, oiseaux prairiaux, rapaces)	-	A caractériser
	➤ Risque de disparition de la prairie à Molinie	-	A caractériser
▪ Usage de produits phytosanitaires	➤ Dégradation de la qualité de l'eau, source de pollution potentielle	-	A caractériser
▪ Intrants agricoles provenant du bassin versant et des villages	➤ Apport en partie responsable de l'eutrophisation excessive des étangs et des dégradations biologiques en découlant	-	↗
▪ Gestion du réseau hydrographique (curage, pompage, bûcheronnage,...) du chevelu de fossés alimentant l'étang de la Horre	➤ Influe sur la quantité de nutriments pouvant atteindre l'étang	?	A caractériser
	➤ Influe sur le régime des eaux	?	A caractériser
▪ Conversion des prairies en terre arable en périphérie du site	➤ Globalement défavorable à la biodiversité	-	A caractériser
▪ Destruction des gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères à l'extérieur du site	➤ Impact sur les populations de chiroptères fréquentant le site comme territoire de chasse, rendant plus aléatoire leur conservation	-	A caractériser

3. Les autres facteurs

Le bon fonctionnement des flux hydrauliques dépend des actions réalisées sur l'ensemble du bassin versant. Il s'avère donc peu efficace de n'intervenir que localement sur les étangs et un tronçon du ru de Chevry.

Les apports de nutriments (azote et phosphore) en provenance du bassin versant sont importants. Ils sont, en synergie avec les pratiques piscicoles et halieutiques, responsables de l'eutrophisation excessive de l'étang de la Horre et des dégradations biologiques (état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces qui en découlent).

Les apports de pesticides sont une source potentielle de pollution, non évaluée.

Les modalités de gestion (curage, bûcheronnage, surcreusement...) du chevelu de fossés alimentant l'étang de la Horre, influent sur la quantité de nutriments susceptibles d'atteindre les plans d'eau et sur le régime des eaux.

Plusieurs espèces patrimoniales ont un statut démographique particulièrement précaire au plan national (butor étoilé, marouettes...) ou se situent ici en limite de leur aire de répartition (héron pourpré, harle piette...). Ces espèces peuvent ne pas réagir à des mesures de gestion les visant spécifiquement.

Par ailleurs, le site est situé au cœur d'un vaste complexe de zones humides dont la superficie en eau libre dépasse 12 000 hectares. Cette situation permet certes une colonisation rapide du site par les organismes (plantes, oiseaux...) lorsque les conditions d'habitat sont réunies. Cependant, du fait de cette situation, la biodiversité de la réserve dépend en partie de la gestion appliquée à d'autres sites : vallée de la Voire, massif forestier contigu, lacs et étangs...

C- Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels sont les objectifs définis pour ce DOCOB. Ils tiennent compte de l'ensemble des activités présentes sur le site et doivent pouvoir être atteints au cours de deux périodes d'animation de mise en œuvre du présent document.

1. **Assurer le bon fonctionnement hydraulique des étangs et restaurer la qualité de l'eau de ceux-ci et du Ru de Chevy.**
2. **Préserver les habitats naturels de la directive « Habitats », en bon état de conservation et restaurer ceux qui sont dégradés**
 - a. **Maintenir l'habitat « communautés annuelles amphibiennes » dans un bon état de conservation sur l'étang de la Horre**
 - b. **Restaurer l'habitat « plan d'eau eutrophe avec végétation du magnopotamion et de l'hydrocharition » sur l'étang de la Horre**
 - c. **Assurer la préservation de l'Aulnaie-Frênaie, du maintien de ses structures végétales et des conditions hydromorphes du sol**
 - d. **Maintenir la Chênaie pédonculée à primevère élevée dans un bon état de conservation et restaurer les parcelles où l'habitat est dégradé**
 - e. **Assurer la conservation des prairies à Molinie**
3. **Maintenir et restaurer les populations des espèces animales de la directive « Habitats » en bon état de conservation :**
 - a. **Améliorer et étendre l'habitat potentiel du Triton crêté**
 - b. **Maintenir des conditions favorables à la conservation de la Bouvière sur l'étang de la Horre et faciliter son développement à l'étang Neuf**
 - c. **Restaurer et développer les habitats de chasse du Grand Murin et du Grand Rhinolophe**
4. **Maintenir et restaurer les espèces de la directive « Oiseaux » en bon état de conservation.**
 - a. **Développer les potentialités d'accueil et de nidification des ardéidés sur l'étang de la Horre et l'étang Neuf**
 - b. **Développer le peuplement de pic et de rapace diurne sur l'ensemble du site et leur potentialités de nidification**
 - c. **Favoriser l'accueil des limicoles en période de migration pré-nuptiale**
 - d. **Préserver et développer les potentialités d'accueil des anatidés plongeurs**
5. **Assurer la quiétude sur l'ensemble du site et prioritairement sur l'étang Neuf et l'étang de la Horre**
6. **Acquérir des connaissances supplémentaires sur la gestion et l'écologie du site, et notamment sur les groupes d'espèces suivants : chiroptères, amphibiens, pics et rapaces**
7. **Mettre en valeur, au niveau local, le site et les actions de conservation qui y sont menées.**
8. **Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB, l'influence des mesures de gestion appliquées sur les habitats et espèces cibles et l'atteinte des objectifs fixés.**

V- PROGRAMME D'ACTIONS

Les objectifs opérationnels sont déclinés en plusieurs opérations classées d'après la nomenclature suivante :

Code	Type d'opération
AD	Opération à caractère administratif ou foncier
CS	Concertation et sensibilisation à d'autres pratiques
GH	Gestion des habitats et des espèces
FA	Fréquentation, accueil et pédagogie
SE	Suivi écologique et études complémentaires

A- Gestion des habitats et des espèces

Annexe 16 : Charte Natura 2000 du site

Annexe 17 : Cahier des charges des mesures en milieux ouverts pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000

Annexe 18 : Cahier des charges des mesures en milieux forestiers pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000

1. Habitats aquatiques et rivulaires

Gh 01 - Gestion des niveaux d'eau

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32314P et R)

Objectifs :

Obtenir une gestion écologique des niveaux d'eau : maintien d'une lame d'eau stable en roselière en période de nidification (hérons paludicoles, anatidés, grèbes), baisse des niveaux à l'automne pour assurer le développement de vasières (limicoles).

Zones concernées :

Concerne tant l'étang de la Horre que les différents bassins de l'étang Neuf.

Modalités de mise en œuvre :

Contrôle des niveaux d'eau à réaliser de manière hebdomadaire en lien avec le gestionnaire de la RNN. Nécessite la mise en place de mires limnimétriques au point bas de chaque bassin et la réalisation de cartes bathymétriques.

- Etang de la Horre – Bassin nord et sud :
 - De mars à fin juillet : 5 à 30 cm d'eau à l'intérieur des roselières – 40 à 50 cm à l'interface avec l'eau libre
 - Tous les 4 ans, vidange lente à partir de la mi-août pour exonder des vasières d'une largeur de 80 à 100 m au 15 septembre
 - Pour la pêche, poursuivre la vidange à partir du 1er octobre puis remplir lentement dès que la pêche est terminée
- Etang Neuf – Fossé de ceinture :
 - Maintenir un niveau élevé toute l'année (1m ou plus)
- Etang Neuf – Bassin n°1 :
 - De décembre au 1er juillet : 50 à 60 cm d'eau
 - Vidange très lente à partir de début juillet pour exonder les vasières sur environ 10m de large au 10 juillet
 - Remplir progressivement jusqu'aux ceintures herbacées les plus externes entre le 15 et le 30 novembre
- Etang Neuf – Bassin n°2 :
 - De décembre au 30 juillet : 5 à 30 cm d'eau dans les ceintures herbacées les plus externes

- Vidange très lente à partir du 1er août pour exonder les vasières sur environ 50m de large au 10 août
- Remplir progressivement, jusqu'aux ceintures herbacées les plus externes entre le 1er et le 30 novembre

▪ Etang Neuf – Bassin n°3 :

- Maintenir un niveau entre 5 et 50cm dans les ceintures herbacées.
- Tous les 3 ans, vidanger lentement à partir du 15 août pour exonder les vasières sur environ 25m de large vers le 25 août
- Remplir progressivement, jusqu'aux ceintures herbacées les plus externes entre le 1er et le 30 novembre

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Coût :

- Achat et pose des mires limnimétriques : coût matériel estimé à 950 €
- Temps passé à la réalisation des cartes bathymétriques et du contrôle régulier des niveaux : coût humain

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de suivi : - Tenue d'un cahier de suivi hebdomadaire des niveaux d'eau

Gh 02 – Réalisation d'un assec prolongé

Mesure relevant des bonnes pratiques de gestion

Objectifs :

Améliorer de la qualité de l'eau - lutter contre l'hypertrophisation
Faciliter le développement de la flore d'assec
Réaliser des travaux d'entretien et de restauration du milieu

Zones concernées :

Etang de la Horre et étang Neuf

Modalités de mise en œuvre :

Profiter de la période de pêche d'automne pour vidanger complètement les bassins et les remettre en eau à l'automne suivant. Prendre en compte que la vidange du bassin sud et celle du bassin nord de l'étang de la Horre devront se faire simultanément.
Aucune culture des fonds d'étangs pratiquée lors de l'assec

▪ **Périodicité :**

- Etang de la Horre : tous les 10 ans
- Bassin 2 de l'étang Neuf : tous les 7 ans
- Bassins 1 et 3 de l'étang Neuf : tous les 5 ans

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Coût :

- Etang Neuf : pêche de l'étang estimée à environ 2 500 € HT
- Etang de la Horre : coûts relatifs à l'interruption de l'activité piscicole et halieutique difficilement estimables

Dédommagement du propriétaire et du pisciculteur envisageable dans le cadre de la gestion de la RNN.

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Mise en assec prolongé réalisée O/N

Gh 03 – Curage des chenaux

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32312P et R)

Objectifs :

Améliorer la qualité de l'eau
Développer la végétation aquatique (hydrocharition principalement)
Entretien courant de l'étang

Zones concernées :

Etang de la Horre

Modalités de mise en œuvre :

- Curage du fossé principal de vidange de l'étang de la Horre :
 - Fossé de vidange en amont de la digue centrale à curer sur environ 700m de long et sur 8m de large au minimum
 - Poêle à curer sur une longueur de 30m et une largeur de 12m
 - Fossé de vidange en aval de la digue centrale à curer sommairement
- ➔ Pour permettre le ressuyage du sédiment, envisager un curage drainant 3 à 4 mois avant les travaux
- ➔ Les produits de curage seront utilisés pour la création d'îlots et de hauts-fonds
- Curage des fossés secondaires (F1 = 375m, F2 = 450m, F3 = 500m et F4= 375m environ) :
 - Curages réalisés à l'aide d'une pelle spéciale marais
 - F1, F2 et F3 : Curage sur 6m de large et 2m au maximum au fond (p. moyenne 0.9 à 1m)
 - F4 : Curage sur 3m de large et 1m au maximum de fond (1m de p. moyenne)
 - Donner aux fossés une forme arrondie
 - Produits de décapage de F2, F3 et F4 utilisés pour la fabrication d'îlots et de hauts-fonds
 - Produits de curage de F1 exportés hors du site ou régalez dans la zone d'eau libre

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci et en coordination avec la mesure suivante Gh 04.

Coût :

Estimé à environ 120 000 €

Indicateur de suivi :

Indicateur de réalisation : - Fossé principal et fossés secondaires curés O/N

Gh 04 – Création et entretien d'îlots et de hauts-fonds

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32323P et A32305R)

Objectifs :

Améliorer les potentialités de nidification des rallidés, laridés, anatisés
Faciliter le développement de la végétation amphibie

Zones concernées :

Bassin nord de l'étang de la Horre

Modalités de mise en œuvre :

- Ilôts :
 - Création de 4 îlots issus des produits de curage (au lieu du régalez ou de l'exportation des matériaux) aux dimensions suivantes : 50m de long, 15m de large et 1.3m de haut (de manière à émerger d'environ 0.30m entre avril et juillet), avec une pente de 1 pour 10
 - Ilôts en forme de fer à cheval, côté convexe tourné vers le sud ouest, dont le dessus doit être façonné de manière à maintenir un micro-relief
 - Les îlots 1, 2 et 4 sont ensemencés avec un mélange de graminées prairiales (fauche alterne de la moitié des surfaces par bandes par la suite) tandis que l'îlot 3 n'est pas ensemencé et passé au rotavator (fauche complète annuelle par la suite)
 - Des mouettes leurres sont installées en colonie à une extrémité de l'îlot 3

▪ **Hauts-fonds :**

- Création de 2 hauts-fonds issus des produits de curage (fossé principal et F4 uniquement) aux dimensions suivantes : 50m de long, 10m de large et 0.6m de haut avec une pente de 10 pour 1
- Hauts-fonds de forme rectangulaire, la plus grande longueur étant parallèle au front de la roselière
- Emplacement exact des îlots à préciser afin qu'ils exondent vers le 15 juin et/ou dans les mêmes conditions que le Nanocyperion

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci et en coordination avec la mesure précédente Gh 03.

Coût :

Estimé à environ 27 000 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Création d'îlots et de hauts-fonds O/N
 - Nombre d'îlots et de hauts-fonds réalisés

Gh 05 – Rajeunissement de la roselière à phragmite

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32307P)

Objectifs :

Diversifier le peuplement d'oiseaux paludicoles

Améliorer les potentialités de nidification des passereaux et hérons paludicoles

Préserver les roselières à phragmite et limiter leur atterrissement

Zones concernées :

Bassin nord de l'étang de la Horre – Roselières à phragmites

Modalités de mise en œuvre :

Action à réaliser uniquement à l'occasion d'un assec prolongé.

Suite aux différentes remarques faites lors de la rédaction du plan de gestion de la RNN, réalisation de l'action de manière très localisée dans un premier temps, et évaluation de son impact avant réalisation de manière plus étendue. Localisation exacte de l'action et étendue à définir dans le cadre de la gestion de la RNN, en lien avec les enjeux avifaunistiques.

Enlèvement de la litière organique accumulée dans la roselière à l'aide d'une pelle spéciale marais par zones :

- Les zones décapées font 60m sur 30, la plus grande longueur est perpendiculaire au front de la roselière et commence à 5 m du front de celle-ci
- L'épaisseur décapée est fonction de la quantité de litière accumulée
- Les produits de décapages sont régalez dans la zone d'eau libre ou brûlés

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Coût :

Fonction de la superficie à ouvrir

Estimation à 95 000 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateurs de réalisation : - Décapage de la phragmitaie O/N
 - Etendue de l'opération

Gh 06 – Création et maintien des micro-milieux ouverts dans les roselières

Mesure pouvant faire, en partie, l'objet d'un contrat (A32301P et A32305R)

Objectifs :

Favoriser la nidification des hérons et des passereaux paludicoles
Favoriser la diversification des roselières
Favoriser le développement de la végétation du type hydrocharition

Zones concernées :

Bassin nord de l'étang de la Horre – Phragmitaie et Cariçaie

Modalités de mise en œuvre :

Action à réaliser uniquement à l'occasion d'un assec prolongé.

Suite aux différentes remarques faites lors de la rédaction du plan de gestion de la RNN, réalisation de l'action de manière très localisée dans un premier temps, et évaluation de son impact avant réalisation de manière plus étendue. Localisation exacte de l'action et étendue à définir dans le cadre de la gestion de la RNN, en lien avec les enjeux avifaunistiques.

Création de micro-milieux ouverts au sein des roselières selon 3 méthodes :

- Création de zones d'eau libre dans la phragmitaie par faucardage (ou à l'aide de roues-cages)
- Création de zones d'eau libre dans la phragmitaie par étrépage
- Création de zones d'eau libre dans la cariçaie par étrépage

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Coût :

Estimation 20 000 € (fonction des surfaces à ouvrir)

Indicateur d'évaluation :

Indicateurs de réalisation : - Création de micro-milieux ouverts O/N
 - Etendue de l'opération

Gh 07 – Limitation du développement du *Solidago gigantea*

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32320P et R)

Objectifs :

Conserver une végétation rivulaire basse – Préserver les roselières

Zone concernée :

Queue nord du bassin nord, en aval des grilles du Ru de Chevry

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation d'une fauche annuelle de la zone envahie par le *Solidago gigantea*
- Fauche après le 1^{er} juillet au minimum et avant floraison de la plante
- Exportation des produits de fauche pour destruction

Coût :

Fauche estimée à 1 500 € annuel
Exportation des produits non estimée

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Réalisation de la fauche annuelle O/N
 - Signature d'un contrat Natura 2000

Gh 08 – Contrôle de la saulaie

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32301P, A32304R et A32305R)

Objectifs :

Maintenir une végétation rivulaire basse – Préserver les roselières
Favoriser la nidification des hérons et passereaux paludicoles

Zones concernées :

Etang de la Horre et étang Neuf

Modalités de mise en œuvre :

- Etang de la Horre :
 - Action à réaliser lors d'un assec prolongé
 - Piquetage préalable des espèces patrimoniales
 - Arrachage des saules cendrés qui se développent sur l'ensemble de la ceinture de végétation rivulaire. Intervention faite à la pelle ou au bulldozer puis si possible, broyage des rémanents (création de palette ou de copeaux pour le chauffage)
 - Préserver des bosquets de 20 à 100m² bien répartis dans la roselière et occupant au maximum 5% de la superficie totale
- Etang Neuf :
 - Action à réaliser lors d'un assec prolongé
 - Suppression des principaux bosquets de saules se développant à l'intérieur des bassins
 - Préservation d'une frange de saules en bordure du bassin principal afin d'améliorer la quiétude du site.
 - Entretien courant manuel à réaliser ensuite

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Coût :

Estimation à 60 000 € pour l'étang de la Horre

Estimation à 5 000 € pour l'étang Neuf

Indicateur d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

- Suppression de la saulaie cendrée O/N
- Etendue de l'opération

Gh 09 - Préservation des arbres morts en bordure des plans d'eau

Mesure relevant des bonnes pratiques de gestion

Objectifs :

Faciliter l'accueil des hérons paludicoles, du Harle piette
Conserver les dortoirs potentiels de Pyguargue à queue blanche

Zones concernées :

Etang de la Horre et étang Neuf

Modalités de mise en œuvre :

- Conserver des bois morts et des racines au contact direct de l'eau sur l'étang Neuf, ainsi que de grands arbres morts en bordure de l'étang de la Horre et de l'étang Neuf.
- Mise en œuvre de cette action garantie sur la proche frange forestière de l'étang de la Horre, partie intégrante de la RNN.

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :

- Nombre d'arbres morts en bordure identifiés comme devant être maintenus

Gh 10 – Contrôle de la population de ragondins

Mesure relevant des bonnes pratiques de gestion

Objectifs :

Préserver les infrastructures hydrauliques

Préserver la végétation aquatique rivulaire, notamment les roselières

Zones concernées :

RNN et le ru de Chevy

Modalités de mise en œuvre :

Action réalisée uniquement de septembre à mars – proscrire tout tir ou piégeage d'avril à août

- RNN : piégeage au moyen de pièges cages flottantes ou réparties le long des coulées et tir lors des battues de régulation cervidés et sangliers (les autorisations de régulation devront mentionner cette possibilité) et lors des vidanges et assecs
- Ru de Chevy : piégeage au moyen de pièges cages – négocier avec les propriétaires locaux l'accès à leurs parcelles pour le piégeage

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Coût :

Gestionnaire déjà propriétaire d'une trentaine de piège

Coût limité au temps passé : coût humain.

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Temps consacré à la régulation

Indicateur de résultats : - Nombre d'individus piégés pour chaque espèce

Gh 11 – Adaptation de la gestion piscicole

Mesure relevant des bonnes pratiques de gestion

Objectifs :

Favoriser le développement de la Bouvière

Favoriser l'accueil des oiseaux piscivores

Améliorer la qualité de l'eau

Favoriser le développement du magnopotamion et de l'hydrocharition

Préserver les roselières

Zones concernées :

Etang de la Horre et étang Neuf

Modalités de mises en œuvre :

▪ Etang de la Horre :

Trois pistes majeures de travail proposées :

- la diminution du chargement
- la diversification du peuplement (pour le maintien d'un potentiel de poissons de petites tailles)
- la facilitation du recrutement

Création d'un groupe de travail spécifique, prévu par le plan de gestion de la RNN, afin d'étudier la compatibilité des pratiques piscicoles et halieutiques actuelles avec les objectifs de la Réserve et de N2000 et de proposer des solutions satisfaisants aux différents enjeux en cours.

▪ Etang Neuf :

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Empoisonnement du bassin 2 uniquement avec la mise en charge suivante :

- brochets de 1 été = 0.2 kg/ha
- brochets de 2 étés = 2 kg/ha
- tout venant (rotengles et gardons de 1 été, ablette et ables de Heckel) = 44.4 kg/ha

- perches de 1 été = 0.3 kg/ha

Réintroduire ables, bouvières et loches pêchés. Pêcher le bassin tous les 2 ans. Assurer la mise en charge en année 3 à partir du stock présent, à adapter en fonction des résultats de la pêche.
Envisager l'adhésion au programme « étangs conservatoires » de l'ONEMA .

==> **Possibilité de signature de Charte N2000 avec le propriétaire**

Indicateur d'évaluation :

- Indicateur de réalisation : - Compte-rendu du groupe de travail pour la Horre
 - Mise en place d'une pisciculture extensive sur l'étang Neuf O/N
- Indicateur de suivi : - Suivi du peuplement piscicole lors des pêches

Gh 12 - Implantation d'aires artificielles pour le Balbuzard pêcheur

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32323P)

Objectif :

Faciliter la nidification du Balbuzard pêcheur

Zones concernées :

Pourtour de l'étang Neuf et de l'étang de la Horre, selon expertise

Modalités de mise en œuvre :

- Installation de 2 plates-formes artificielles en bordure de plans d'eau
- Expertise préalable nécessaire pour définir l'emplacement exact et la nature des aires à installer

Coût :

2 000 €

Indicateur d'évaluation :

- Indicateur de réalisation : - Installation des aires artificielles O/N
- Indicateur de résultat : - Installation de couples nicheurs sur les aires ou à proximité O/N

2. Habitats forestiers

Gh 13 – Maintien d'un peuplement sylvicole basé sur des espèces autochtones et adaptées à la station

Mesure relevant de bonnes pratiques de gestion sylvicole

Objectifs :

Diversifier le peuplement forestier

Favoriser l'accueil des chiroptères, en particulier le Grand Rhinolophe

Zones concernées :

Ensemble des zones forestières du site Natura 2000

Modalités de mise en œuvre :

- Favoriser les essences secondaires du cortège lors des éclaircies
 - Espèces à favoriser dans l'Aulnaie-Frênaie : Aulne glutineux, Frêne commun, Chêne pédonculé, Orme lisse et Orme champêtre
 - Espèces à favoriser dans la Chênaie pédonculé : Chêne pédonculé, Charme, Tilleul à petites feuilles, Erable sycomore et Frêne commun
- Nouvelles plantations de résineux et de peupliers et introduction d'essences exogènes à proscrire
- Privilégier la gestion des peuplements en futaie irrégulière
- Maintenir un taillis de charme et autres essence secondaires dans la Chênaie pédonculée
- Privilégier la régénération naturelle de l'Aulne dans l'Aulnaie-Frênaie
- Eviter les coupes rases – et les limiter à de toutes petites surfaces

==> Possibilité de signature de Charte N2000 avec les propriétaires

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Nombre de signature de charte avec les propriétaires
Indicateur de suivi : - Superficie de boisement concernée

Gh 14 – Préservation de la structure du sol

Mesure relevant de bonnes pratiques de gestion sylvicole

Objectifs :

Préservation du caractère hydromorphe et de la structure du sol

Zones concernées :

Ensemble des zones forestières du site N2000 – prioritairement dans l'Aulnaie-Frênaie

Modalités de mise en œuvre :

- Limiter les périodes d'intervention des engins lourds dans les moments où les sols sont gelés ou secs
- Ouvrir des cloisonnements d'exploitation par création d'un réseau de passage, desservis par les chemins déjà existants
- Envisager des techniques d'exploitation adaptées pour les zones les plus sensibles (câblage ...)
- Ne pas travailler le sol
- Limiter l'extension du réseau de fossé d'assainissement et son entretien en milieu forestier (entretien ponctuel de fossé à enjeux amphibiens particulier – triton crêté) – Proscrire toute nouvelle création en Aulnaie-Frênaie

==> Possibilité de signature de Charte N2000 avec les propriétaires.

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Nombre de signature de charte avec les propriétaires
Indicateur de suivi : - Superficie de boisement concernée

Gh 15 – Création de clairières forestières

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (F22701)

Objectifs :

Création des micro-habitats associés à la forêt

Favoriser l'accueil des Chiroptères dont le grand Murin et le grand Rhinolophe

Zones concernées :

Ensemble des zones forestières du site N2000 hormis l'Aulnaie-Frênaie

Modalités de mise en œuvre :

- Créer des clairières de 1000 à 1500m²
- Ouverture manuelle ou mécanique à réaliser entre le 16 août et le 31 janvier
- Préserver les arbres morts

Financement :

Possibilité de signature de contrats avec les propriétaires forestiers

Mesure soutenue financièrement à hauteur de 800 € HT par clairière

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Nombre de clairières créées

Gh 16 – Aménagement des mares forestières

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (F22702)

Objectifs :

Favoriser l'accueil du triton crêté

Zones concernées :

Ensemble des zones forestières du site N2000 hormis l'Aulnaie-Frênaie – Localisation exacte à préciser après l'étude complémentaire amphibiens

Modalités de mise en œuvre :

- Création de mares de 150m² dont 2 à proximité du fossé à triton
- Réalisation des travaux entre début septembre et fin février avec des engins adaptés aux sols hydromorphes
- Réalisation d'un profil à pente douce
- Coupe préalable des espèces ligneuses sur l'emprise de la mare pour permettre un ensoleillement maximum

Financement :

Possibilité de signature de contrats avec les propriétaires forestiers
Mesure soutenue financièrement à hauteur de 15 € HT/m²

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Nombre de mares créées

Gh 17 – Maintien des arbres porteurs de nids de rapaces et de loges de pics

Mesure relevant de bonnes pratiques de gestion sylvicole ou pouvant faire l'objet d'un contrat (F22712)

Objectifs :

Favoriser la nidification des rapaces et des pics

Zones concernées :

Ensemble du site N2000

Modalités de mise en œuvre :

- Pointage GPS et marquage des arbres porteurs de nids de rapaces et de loges de pics
- Non exploitation des ceux-ci et non intervention en période de reproduction dans les secteurs concernés
- Information et sensibilisation des propriétaires

Coût :

Perte financière liée à la non exploitation de l'arbre pour le propriétaire forestier
Envisager la création d'une mesure spécifique dans le cadre des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation et de suivi : - Nombre d'arbres pointés et marqués

Gh 18 – Maintien de vieux arbres et de bois morts

Mesure relevant de bonnes pratiques de gestion sylvicole ou pouvant faire l'objet d'un contrat (F22712)

Objectifs :

Favoriser l'accueil des pics mais aussi des champignons, des insectes saprophages, ...

Zones concernées :

Ensemble du site N2000

Modalités de mise en œuvre :

- Création d'îlots de vieillissement au sein de parcelles en cours de renouvellement
- Conservation d'arbres surannés au sein des peuplements après marquage, notamment de vieux chênes
- Exploitation plus tardive de certaines parcelles

==> Possibilité de signature de Charte N2000 avec les propriétaires

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :
- Nombre d'arbres pointés et marqués
- Nombre de signature de charte

Gh 19 – Entretien des annexes forestières herbeuses

Mesure relevant de bonnes pratiques de gestion sylvicole

Objectifs :

Maintenir de milieu ouvert,
Territoire de chasse Chiroptère, rapaces

Zones concernées :

Ensemble du massif forestier du site N2000

Modalités de mise en œuvre :

- Assurer une fauche tardive (à partir de la mi-août) des tranchées d'exploitation
- Sous la ligne à haute-tension, réaliser un girobroyage tout les ¾ ans en dehors du périmètre de la RNN

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :
- Entretien réalisé O/N

3. Habitats prairiaux

Gh 20 – Réalisation de fauches tardives

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32304R) dans le périmètre de la RNN et d'un contrat type MATER en dehors du périmètre de la RNN

Objectifs :

Préserver les habitats de chasse des chiroptères, rapaces, hérons
Préserver la prairie à Molinie

Zones concernées :

Prairies de fauche et de pâture aux abords du Ru de Chevry
Prairies et annexes herbeuses situées dans le périmètre de la RNN

Modalités de mise en œuvre :

- Fauche à partir au 15 juillet des prairies et annexes herbeuses incluses dans le périmètre de la RNN
- Elaboration d'un projet de territoire pour les parcelles agricoles situées hors de la RNN, en lien avec les agriculteurs, les DDA concernées et la DIREN

Financement :

Contrat N2000 milieu ouvert
MATER

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :
- Nombre de parcelles et superficie en fauche tardive
- Nombre de contrats signés

Gh 21 – Développement d'un pâturage extensif

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32303P et R) dans le périmètre de la RNN et d'un contrat type MATER en dehors du périmètre de la RNN

Objectifs :

Préserver les habitats de chasse des rapaces, chiroptères, hérons,
Préserver des zones de gagnage pour les oies et les limicoles

Zones concernées :

Prairies pâturées aux abords du Ru de Chevy

Zones au sein de la RNN pour lesquelles le pâturage est envisagé dans le plan de gestion

Modalités de mise en œuvre :

- Il est proposé le cahier des charges suivant :
 - Proscrire le pâturage hivernal
 - Chargement instantané entre 0.5 et 1 UGB/ha
 - Utilisation de produits phyto et de fertilisants interdite
 - Contrôle mécanique des chardons autorisé
 - Fauche des refus autorisée après le 15 août
 - Si les animaux sont vermifugés, préférer la moxidectine, le fenbendazole ou l'oxibendazole à l'ivermectine
- Sur les parcelles au sein de la RNN, le cahier des charges doit être appliqué dans son ensemble
- Sur les parcelles agricoles, hors RNN, envisager la mise en place de contrat type MATER, en relation avec les agriculteurs, les DDA et la DIREN

Financement :

Contrat N2000 milieu ouvert

MATER

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :

- Nombre de parcelles et superficie en pâturage extensif
- Nombre de contrats signés

Gh 22 – Plantation, entretien et restauration d'un réseau de haies et de bosquets

Pour l'entretien, mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32306P et R) dans le périmètre de la RNN et d'un contrat type MATER en dehors du périmètre de la RNN

Objectifs :

Accueil des rapaces, des chiroptères, de la pie grièche
Amélioration de qualité de l'eau

Zones concernées :

Ensemble des prairies sur le site N2000

Modalités de mise en œuvre :

- Mise en place de haies arbustives associant arbres taillis et petits arbustes
- Inclure des essences à production de baies durant la période hivernale
- Sur le territoire de la RNN, proscrire tout paillage plastique

Financement :

Contrat N2000 milieu ouvert

MATER

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :

- Nombre de haies et bosquets implantés
- Nombre de contrats signés

Gh 23 – Aménagement et/ou pose de chiroptières

Mesure pouvant faire l'objet d'un contrat (A32323P)

Objectifs :

Accroître les possibilités d'accueil (gîte, nidification) et d'alimentation pour les chiroptères, notamment du grand Murin et du grand Rhinolophe

Zones concernées :

Milieux ouverts, non agricoles et non forestier : périmètre de la RNN et à priori bâtiments (Maison de la Horre et bâtiment de l'étang Neuf)

Modalités de mise en œuvre :

A définir en fonction de l'étude complémentaire Chiroptères

Coût :

Non estimé

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Nombre de chiroptières installées
Indicateur de suivi : - Suivi de la fréquentation des aménagements

B- Suivis écologiques et études complémentaires

Se 01 – Etude complémentaire Chiroptères

Objectifs :

Améliorer l'état des connaissances sur le secteur afin de mieux définir la localisation de certains contrats
Compléter la liste d'inventaire
Définir l'utilisation des différents habitats du site par les Chiroptères

Zones concernées :

Etude à réaliser en premier lieu sur le bois Travaillot, la forêt de Puellémontier et la forêt de Lentilles, au niveau des ouvertures du couvert forestier et des allées principales.

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation de l'étude par l'écoute et la capture (pose de filets)
- Prospection et recensement des gîtes (prospection dans les villages avoisinants envisageable)
- Elaboration d'un programme d'aménagement
- Précision du protocole lors de l'attribution de l'étude

Coût :

Estimation à 2 500 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Etude menée O/N

Se 02 – Etude complémentaire Amphibiens

Objectifs :

Améliorer l'état des connaissances sur le secteur
Vérifier la présence de la Salamandre tachetée
Compléter les connaissances sur l'utilisation du site par le triton crêté, le sonneur à ventre jaune

Zones concernées :

Zones forestières humides, bordure de l'étang de la Horre

Modalités de mise en œuvre :

- Prospection des fossés, mares temporaires, ornières
- Pour une exhaustivité maximale, inventaire à entamer en période de migration des espèces.
- Rechercher, inventorier et cartographier les populations existantes ainsi que les habitats de reproduction potentiel et les couloirs de migration
- Proposer un programme de restauration et/ou de création d'habitats

Coût :

Estimation à 1 500 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Etude menée O/N

Se 03 – Etude complémentaire Odonates

Objectifs :

Inventorier les secteurs hors réserve non prospectés jusqu'à présent

Suivre l'évolution des populations, diagnostiquer la présence d'espèces de la directive « Habitats »

Zones concernées :

Etang de la Horre, étang Neuf et zones prairiales du site N2000 (abords du Ru de Chevry)

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi à réaliser tous les 5 ans
- Identification des espèces présentes, de la taille des populations et du milieu fréquenté
- Protocole à définir avec le prestataire de service en cohérence avec les études déjà menées sur le site

Coût :

Estimation à 2 000 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Etude menée O/N

Se 04 – Etude complémentaire Pics

Objectifs :

Evaluer l'importance des populations de pics sur le site (principalement le pic mar et le pic noir)

Zones concernées :

Ensemble du site N2000, prioritairement sur la ZSC

Modalités de mise en œuvre :

- Recenser les populations et évaluer les effectifs nicheurs
- Localiser et pointer au GPS les loges
- Suivi à réaliser tous les 2 ans

Coût :

Estimation à 2 000 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Etude menée O/N

Indicateur de suivi : - Densité des différentes espèces concernées
- Nombre de loges occupées

Se 05 – Inventaire complémentaire des habitats de la ZPS

Objectifs :

Compléter et étendre la cartographie des habitats réalisée sur le périmètre de la ZSC au périmètre de la ZPS

Secteurs concernés :

ZPS extérieure à la ZSC

Modalités pratiques de réalisation :

- Inventaire et restitution cartographique sous SIG
- Méthodologie similaire au travail réalisé sur le périmètre de la ZSC
 - Inventaire et de caractérisation des habitats présents
 - Evaluation de leur dynamique et de leur état de conservation

Coût :

Estimation à 5 000 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Inventaire réalisé O/N

Se 06 – Inventaire complémentaire des mares et fossés

Objectifs :

Amélioration des connaissances et du suivi écologique du site

Zones concernées :

Partie forestière du site N2000

Modalités de mise en œuvre :

- Prospection de l'ensemble du massif à l'automne et au printemps
- Localisation SIG et cartographie des mares et des fossés
- Caractérisation rapide (profondeur, pente, caractère temporaire)

Coût :

Environ 2 000 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de suivi : - Inventaire réalisé O/N

Se 07 – Suivi des oiseaux d'eau migrants et hivernants

Objectifs :

Amélioration des connaissances et du suivi écologique du site

Evaluer l'impact des mesures de gestion mises en œuvre

Zones concernées :

Etang de la Horre et étang Neuf

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation de comptage mensuels de l'avifaune inféodée aux zones humides à l'exception des passereaux.
 - Distinguer 3 entités de dénombrements : bassin nord, bassin sud et étang Neuf
 - Dénombrer systématiquement l'étang Neuf avant l'étang de la Horre pour éviter les doubles comptages.
 - Dénombrement des grues au dortoir réalisé au lever du jour d'octobre à mars
 - Dénombrement des oies réalisé durant la même période sur les prairies limitrophes.

- Saisie des données sur une base de données type Access

Mesure également inscrite au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Coût :

Coût de mise en œuvre inclus dans les frais liés à la gestion de la RNN

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Suivi réalisé O/N

Se 08 – Suivi de la nidification

Objectifs :

Amélioration des connaissances et du suivi écologique du site

Zones concernées :

Etang de la Horre et étang Neuf

Prairie de fauche et prairies pâturées

Boisements

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi de la nidification des anatidés, rallidés, laridés, grèbes
 - Dénombrement des nichées
- Suivi de la nidification des paludicoles
 - Butor étoilé, Blongios nain, râle d'eau, marouettes : dénombrement des mâles chanteurs
 - Héron cendré et pourpré : repérage des colonies et dénombrement des nids et des couples
 - Passereaux paludicoles : dénombrement des mâles chanteurs
- Suivi de la nidification des rapaces diurnes
 - Rapaces forestier : localisation des aires de nidification et suivi de leur fréquentation
 - Busard des roseaux : repérage des nids
- Passereaux prairiaux
 - Dénombrement des mâles chanteurs

Saisie et cartographie des résultats sur une base de données type Access

Suivis en partie inscrits au plan d'action du plan de gestion de la RNN, à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Coût :

Coût de mise en œuvre inclus dans les frais liés à la gestion de la RNN

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Suivis réalisés O/N

Indicateur de suivi : - Nombre de nids, de nichées, de couples nicheurs ou de mâles chanteurs

Se 09 – Suivi cigogne noire

Objectifs :

Amélioration des connaissances et du suivi écologique du site

Zones concernées :

Etang de la Horre, étang Neuf et leurs abords

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi à réaliser similaire à celui déjà en place sur la Forêt d'Orient et sur le Der
- Suivi hebdomadaire d'août à mi-octobre
- Saisie et cartographie des résultats sur une base de données type Access

Coût :

Environ 1 500 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Suivi réalisé O/N
Indicateur de suivi : - Nombre d'individus maximum en stationnement

Se 10 – Suivi de la prairie à Molinie

Objectifs :

Mesurer l'évolution de l'habitat

Zones concernées :

Prairie à Molinie (en bordure du Ru de Chevry)

Modalités de mise en œuvre :

- Inventaire floristique et de caractérisation de l'habitat
- Evaluation de la dynamique et de son état de conservation

Coût :

Environ 1 200 €

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Suivi réalisé O/N

Se 11 – Suivi des mares

Objectifs :

Suivre les aménagements réalisés et évaluer leur impact

Zones concernées :

Mares créées au titre de N2000 pour le Triton crêté

Modalités de mise en œuvre :

- Suivre la colonisation par la végétation et les insectes
- Suivre la fréquentation par les amphibiens

Coût :

Non estimé (fonction du nombre de mares)

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Suivi réalisé O/N

Se 12 – Suivi de l'impact de la gestion des roselières

Objectifs :

Evaluation des aménagements et mode de gestion mis en œuvre dans les roselières, principalement sur l'avifaune, les odonates et la flore

Zones concernées :

Zones de roselières aménagées – Bassin nord de l'étang de la Horre

Modalités de mise en œuvre :

- Validation d'un protocole expérimental par le comité consultatif de la RNN
- Application des modes de gestion sur de petite parcelle bien délimitées dans l'espace

- Suivi de ces parcelles principalement axé sur les conditions de re-colonisation du roseau (biométrie, densité...), sur l'avifaune paludicole, les odonates et la flore.

Coût :

Non estimé

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Suivi réalisé O/N

Se 13 – Suivi en routine de paramètres physico-chimique de l'eau

Objectifs :

Suivi de la qualité de l'eau – veille écologique

Zones concernées :

Etang de la Horre - Etang Neuf- Ru de Chevy

Modalités de mise en œuvre :

- Le suivi en routine concerne les paramètres suivants : Transparence (profondeur de Secchi) – Conductivité – Oxygène dissous – PH – Température de l'eau
- Suivi mensuel de l'ensemble de ces paramètres
- Suivi hebdomadaire en juillet et août

Coût :

Action inscrite dans le plan de gestion de la RNN et déjà mise en œuvre. Matériel nécessaire déjà acquis.

Coût relatif à l'entretien du matériel et au temps passé :

Coût matériel : 200 €/an – Coût humain : 10 jours/an

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Suivi réalisé O/N

D- Concertation et sensibilisation à d'autres pratiques

Cs01 – Création d'un groupe de travail « qualité de l'eau »

Objectif :

Amélioration de la qualité de l'eau

Développement de la végétation aquatique amphibie

Zones concernées :

Réflexion sur l'ensemble du bassin versant

Modalités de mise en œuvre :

- Création d'un groupe de travail réunissant l'Agence de l'eau Seine Normandie, l'ONCFS, la DIREN, la DRAF, la DRASS, les chambres d'agriculture, les élus locaux et les associations foncières.
- Objectif principal : élaborer un programme d'action concerté visant à la réduction des quantités de nutriment arrivant dans l'étang de la Horre (principalement phosphore et azote), et proposant des modalités de financement.
- Réflexion sur la mise en place d'un projet agri-environnemental sur le sous bassin versant du ru de Chevy (création d'une Zone d'Action Prioritaire et proposition de Mesures Agro Environnementales Territorialisées).

Coût :

Relatif au temps passé à l'animation du groupe de travail

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :
- mise en place du groupe de travail O/N
- mise en place d'un projet agri-environnemental O/N
- nombre de contrats et superficie contractualisée

Cs 02 – Création d'un groupe de suivi « forêt »**Objectifs :**

Prise en compte de la biodiversité et des enjeux N2000 dans la gestion forestière (plan simple de gestion)

Zones concernées :

Ensemble des massifs forestiers situés sur le site N2000

Modalités de mise en œuvre :

- Création d'un groupe de travail réunissant les acteurs locaux en lien avec l'exploitation forestière : CRPF, DRAF, ONF, syndicats forestiers, DIREN, ONCFS, LPO
- Réflexion sur les pratiques sylvicoles en cours sur le massif, évaluer les axes d'amélioration possibles

Coût :

Relatif au temps passé à l'animation du groupe de travail

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :
- mise en place du groupe de suivi O/N

Cs 03 – Sensibilisation des usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces**Objectifs :**

Promouvoir des pratiques de gestion sylvicoles favorables à la nidification des rapaces

Zones concernées :

Massifs forestiers présents sur le site N2000

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation d'une journée annuelle de sensibilisation, ouverte aux propriétaires et structures en lien avec l'exploitation forestière
- Prévoir une animation commune ONCFS - LPO

Coût :

Non estimé

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation :
- Réalisation de la journée O/N
Indicateur de suivi :
- Nombre de participants

Cs 04 – Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement**Objectifs :**

Promouvoir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et concourant à l'amélioration de la qualité de l'eau

Zones concernées :

Ensemble du bassin versant de l'étang de la Horre

Modalités de mise en œuvre :

- En parallèle du groupe de travail sur la qualité de l'eau, envisager la réalisation de réunions d'information et de sensibilisation sectorisées
- Envisager une animation commune avec l'AESN et/ou la DDA

Coût :

Non estimé

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Nombre de réunions réalisées
Indicateur de suivi : - Nombre de participants

Cs 05 – Accompagnement des propriétaires dans le développement d'une gestion contractuelle de leurs terrains

Objectifs :

Faciliter la démarche de contractualisation pour les propriétaires

Zones concernées :

Ensemble du site N2000

Modalités de mise en œuvre :

Aide dans le choix des mesures, soutien administratif au montage et au suivi des dossiers

Coût :

Relatif au temps passé avec les propriétaires

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Temps passé
Indicateur de résultats : - Nombre de contrats signés

E- Fréquentation, accueil, pédagogie

Fa 01 - Informer les acteurs locaux de l'état d'avancement de la démarche N2000

Objectifs :

Communiquer autour de la démarche et associer les acteurs locaux

Zones concernées :

Ensemble des communes concernées par le site N2000

Modalités de mise en œuvre :

Edition régulière d'un bulletin d'information

Coût :

Non évalué

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Edition d'un bulletin O/N
Indicateur de suivi : - Nombre de numéros édités et nombre de bulletins diffusés

Fa 02 - Communiquer sur le site et les actions de conservation mises en place

Objectifs :

Valoriser les actions mises en œuvre sur le site pour le grand public

Zones concernées :

Ensemble du site N2000

Modalités de mise en œuvre :

Réalisation de reportages dans la presse télévisée et écrite locale

Coût :

/

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Nombre de reportages et articles réalisés sur le site N2000

FA 03 – Assurer la quiétude du site

Objectifs :

Veiller à ne pas encourager à une pénétration supplémentaire sur le site

Zones concernées :

Ensemble du site N2000

Modalités de mise en œuvre :

Ne pas autoriser l'accès à l'étang Neuf, site particulièrement sensible au dérangement

Sur l'étang de la Horre, limiter les possibilités d'accès du public au bassin sud

Assurer une surveillance du site et la sensibilisation du public

Coût :

Non évalué

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : ?

F- Opérations à caractère administratif ou foncier

Ad 01 – Etablissement d'une convention avec RTE

Objectifs :

Maintien des milieux ouverts sous la ligne THT

Zones concernées :

Ligne THT

Modalités de mise en œuvre :

Etablissement d'une convention sur 5 ans prévoyant les modalités d'entretien de la zone d'emprise de la ligne à très haute-tension.

Coût :

/

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Signature d'une convention O/N

Ad 02 – Proposer une révision du périmètre de la ZPS

Objectifs :

Obtention d'un périmètre en cohérence avec le parcellaire agricole et forestier existant

Zones concernées :

Ensemble du site N2000

Modalités de mise en œuvre :

Rédaction d'une demande à l'Europe et proposition d'un nouveau périmètre, basé sur le parcellaire existant

Coût :

Relatif au temps passé à l'élaboration du document

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Périmètre révisé O/N

Ad 03 – Réaliser un bilan annuel des opérations menées sur le site

Objectifs :

Suivre la mise en œuvre du Docob

Zones concernées :

Ensemble des actions menées sur le site N2000

Modalités de mise en œuvre :

- Rédaction d'un document annuel synthétisant l'ensemble des actions menées sur le site dans le cadre de la politique N2000
 - Bilan technique, administratif, financier

Coût :

Relatif au temps passé à l'élaboration du document

Indicateur d'évaluation :

Indicateur de réalisation : - Réalisation du bilan annuel O/N

Ad 04 – Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et son impact au bout de deux périodes d'animation

Objectifs :

Evaluer la politique et les actions mises en œuvre

Zones concernées :

Ensemble du site et des actions réalisées sur le site

Modalités de mise en œuvre :

- Synthèse des bilans annuels pour réalisation d'un bilan de la mise en œuvre globale du Docob
- Evaluation de l'impact des travaux sur les habitats et les espèces par un bilan des inventaires et suivis réalisés

Coût :

Non évalué

Tableau X : Tableau récapitulatif des actions préconisées

ACTION	SITE	PRIORITE	OBJECTIFS	CALENDRIER						COUT ESTIME	MISE EN OEUVRE
				2010	2011	2012	2013	2014	2015		
GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES											
Gh 01 : Gestion des niveaux d'eau	SIC ZPS	1	1, 2a, 2b, 3b, 4a, 4c, 4d	X	X	X	X	X	X	950 € Temps humain	ONCFS
Gh 02 : Réalisation d'un assec prolongé	SIC ZPS	1	1, 2a, 2b		X					Non estimé	ONCFS SMAT / Pisciculteur
Gh 03 : Curage des chenaux	SIC	1	1, 2a, 2b		X					120 000 €	ONCFS Prestataire
Gh 04 : Création et entretien d'îlots et de hauts-fonds	SIC ZPS	2	4d		X					27 000 €	ONCFS Prestataire
Gh 05 : Rajeunissement de la roselière à phragmite	SIC ZPS	2	4a		X					95 000 €	ONCFS Prestataire
Gh 06 : Création et maintien de micro-milieus ouverts dans les roselières	SIC ZPS	2	2a, 2b, 4a		X					20 000 €	ONCFS Prestataire
Gh 07 : Limitation du développement du <i>Solidago gigantea</i>	SIC	1	2e, 3c	X	X	X	X	X	X	1 500 €	ONCFS Prestataire
Gh 08 : Contrôle de la saulaie	SIC ZPS	1	4a, 4b		X					65 000 €	ONCFS Prestataire
Gh 09 : Préservation des arbres morts en bordure des plans d'eau	ZPS	2	4a, 4b	X	X	X	X	X	X	/	SMAT
Gh 10 : Contrôle de la population de ragondins	SIC ZPS	1	2a, 2b, 3a	X	X	X	X	X	X	Temps humain	ONCFS
Gh 11 : Adaptation de la gestion piscicole	SIC ZPS	1	1, 2a, 2b, 3b, 4a, 4b, 4d	X	X	X	X	X	X	Non estimé	ONCFS SMAT / Pisciculteur
Gh 12 : Implantation d'aires artificielles pour le Balbuzard pêcheur	ZPS	3	4b	X						2 000 €	ONCFS Prestataire
Gh 13 : Maintien d'un peuplement sylvicole basé sur des espèces autochtones et adaptées à la station	SIC	1	2c, 2d	X	X	X	X	X	X	/	Propriétaires forestiers
Gh 14 : Préservation de la structure du sol	SIC	1	2c, 2d	X	X	X	X	X	X	/	Propriétaires forestiers
Gh 15 : Création de clairières forestières	SIC	2	3c, 4b	X	X	X				Non estimé	Propriétaires forestiers
Gh 16 : Aménagement de mares forestières	SIC	2	3a	X	X	X				Non estimé	Propriétaires forestiers
Gh 17 : Maintien des arbres porteurs de nids de rapaces et de loges de pics	ZPS	1	4b	X	X	X	X	X	X	/	Propriétaires forestiers
Gh 18 : Maintien de vieux arbres et de bois morts	SIC ZPS	2	4a, 4b	X	X	X	X	X	X	/	Propriétaires forestiers

Gh 19 : Entretien des annexes forestières herbeuses	SIC ZPS	2	3c, 4b	X	X	X	X	X	X	Non estimé	Propriétaires forestiers RTE
Gh 20 : Réalisation de fauches tardives	SIC ZPS	1	2e, 3c, 4b	X	X	X	X	X	X	Non estimé	ONCFS Agriculteurs
Gh 21 : Développement d'un pâturage extensif	SIC ZPS	1	2e, 3c, 4b	X	X	X	X	X	X	Non estimé	ONCFS Agriculteurs
Gh 22 : Plantation, entretien et restauration d'un réseau de haies et de bosquets	SIC ZPS	2	3c, 4b	X	X	X	X	X	X	Non estimé	ONCFS Agriculteurs
Gh 23 : Aménagement et/ou pose de chiroptières	SIC	3	3c		X					Non estimé	ONCFS Groupe chiro CA
SUIVIS ECOLOGIQUES ET ETUDES COMPLEMENTAIRES											
Se 01 : Etude complémentaire Chiroptères	SIC	2	6	X						2 500 €	ONCFS CPNCA
Se 02 : Etude complémentaire Amphibiens	SIC	2	6		X					1 500 €	ONCFS
Se 03 : Etude complémentaire Odonates	SIC	1	6		X					2 000 €	ONCFS Prestataire
Se 04 : Etude complémentaire Pics	ZPS	1	6	X		X		X		2 000 €	ONCFS
Se 05 : Inventaire complémentaire des habitats de la ZPS	ZPS	1	6	X						5 000 €	ONCFS GAGEA
Se 06 : Inventaire complémentaire des mares et fossés	SIC	2	6			X				2 000 €	ONCFS
Se 07 : Suivi des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants	ZPS	1	6, 8	X	X	X	X	X	X	/	ONCFS
Se 08 : Suivi de la nidification	ZPS	1	6, 8	X	X	X	X	X	X	/	ONCFS
Se 09 : Suivi cigogne noire	ZPS	1	6, 8	X	X	X	X	X	X	1 500 €	ONCFS LPO
Se 10 : Suivi de la prairie à Molinie	SIC	2	6, 8		X				X	1 200 €	ONCFS GAGEA
Se 11 : Suivi des mares	SIC	2	6, 8			X			X	Non estimé	ONCFS Prestataire
Se 12 : Suivi de l'impact de la gestion des roselières	SIC ZPS	2	6, 8			X	X	X	X	Non estimé	ONCFS Prestataire
Se 13 : Suivi en routine de paramètres physico-chimiques de l'eau	SIC ZPS	2	6, 8	X	X	X	X	X	X	200 € Temps humain	ONCFS
CONCERTATION ET SENSIBILISATION A D'AUTRES PRATIQUES											
Cs 01 : Création d'un groupe de travail « qualité de l'eau »	SIC ZPS	1	1, 2a, 2b	X	X	X	X	X	X	/	ONCFS
Cs 02 : Création d'un groupe de suivi « forêt »	SIC ZPS	1	2c, 2d	X	X	X	X	X	X	/	ONCFS

Cs 03 : Sensibilisation des usagers de la forêt au rôle écologique des rapaces	ZPS	2	4b, 7	X	X	X	X	X	X	Non estimé	ONCFS/LPO
Cs 04 : Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement	SIC ZPS	2	2e, 3c	X	X	X	X	X	X	Non estimé	ONCFS AESN/DDA
Cs 05 : Accompagnement des propriétaires dans le développement d'une gestion contractuelle des terrains	SIC ZPS	1	7	X	X	X	X	X	X	Temps humain	ONCFS
FREQUENTATION, ACCUEIL, PEDAGOGIE											
Fa 01 : Informer les acteurs locaux de l'état d'avancement de la démarche N2000	SIC ZPS	2	7	X	X	X	X	X	X	Non évalué	ONCFS
Fa 02 : Communiquer sur le site et les actions de conservation mises en place	SIC ZPS	2	7	X	X	X	X	X	X	Non évalué	ONCFS
Fa 03 : Assurer la quiétude du site	SIC ZPS	1	5	X	X	X	X	X	X	/	ONCFS
OPERATIONS A CARACTERE ADMINISTRATIF ET FONCIER											
Ad 01 : Etablissement d'une convention avec RTE	SIC ZPS	2	3c, 4b	X						/	ONCFS
Ad 02 : Proposer une révision du périmètre de la ZPS	ZPS	1	8	X						/	ONCFS
Ad 03 : Réaliser un bilan annuel des opérations menées sur le site	SIC ZPS	1	8	X	X	X	X	X	X	Temps humain	ONCFS
Ad 04 : Evaluer la mise en oeuvre du Docob et son impact au bout de deux périodes d'animation	SIC ZPS	1	8						X	Temps humain	ONCFS

LEXIQUE

Abiotique : désigne un facteur écologique, un phénomène ou un processus de nature physico-chimique, donc indépendant des êtres vivants, ou qui est entièrement contrôlé par des paramètres non biologiques.

Adulte : animal ayant terminé son développement et apte à la reproduction.

Alevin : jeune poisson vivant encore aux dépens des réserves alimentaires de son sac vitellin, jeune poisson n'ayant pas encore acquis la morphologie de l'adulte

Alliance : unité phytosociologique qui, dans la classification sigmatiste, se situe immédiatement au-dessus de l'association. Groupement rassemblant plusieurs associations végétales apparentées.

Anoxie : fort déficit ou disparition de l'oxygène dans le milieu.

Association : terme employé pour désigner les unités de végétation basées surtout sur les espèces caractéristiques et différentielles au sens de l'Ecole sigmatiste.

Atterrissement : passage progressif d'un milieu aquatique plus ou moins profond à un milieu terrestre humide par comblement, dû à la sédimentation minérale et à l'accumulation de débris végétaux.

Aulnaie : formation végétale forestière dominée par les aulnes.

Benthique : qualifie le milieu correspondant au fond des océans, mers, lacs, se dit également des organismes vivants, animaux et végétaux, qui y vivent.

Benthophage : qui se nourrit de benthos, c'est à dire de macro-invertébrés vivant sur, dans ou à proximité du sédiment.

Biomasse : masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotique : qualifie tout ce qui concerne la vie ou en conditionne le maintien ou l'essor.

Biotope : ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Caducifolié : à feuilles caduques, dont la durée de vie n'excède en général pas un an, se détachant en tombant après la mort des tissus.

Cariçaie : groupement végétal de milieu humide, dominé par des espèces appartenant au genre *Carex* (Laîche).

Chênaie : plantation de chênes.

Chiroptères : ordre de mammifères communément appelé chauves-souris

Crétacé : dernière période de l'ère secondaire. On la divise généralement en Crétacé inférieur et Crétacé supérieur, la limite étant située entre l'Albien et le Cénomanien.

Cynégétique : qui se rapporte à la chasse.

Débardage : opération consistant à amener, par des moyens appropriés, les bois abattus du point de chute jusqu'à l'emplacement de stockage ou de chargement.

Détritivore : se dit d'un organisme se nourrissant de matières organiques mortes (ex. cadavres, excréments, etc.).

Enrésinement : transformation utilisant des essences résineuses.

Eutrophe : riche en éléments nutritifs, généralement non ou faiblement acide, et permettant une forte activité biologique.

Eutrophisation :

1/ Enrichissement de l'eau, qu'elle soit douce ou saline, par des nutriments, en particulier par des composés d'azote et de phosphore, qui accélèrent la croissance d'algues et des formes plus développées de la vie végétale.

2/ Processus d'accumulation de matières organiques dans les eaux stagnantes, dû à la prolifération et à la décomposition des végétaux non consommés, ce qui diminue la teneur en oxygène des eaux profondes. Ce processus naturel est accéléré par l'apport de matières nutritives lié aux activités humaines.

3/ C'est un phénomène qui affecte essentiellement les lacs, mais aussi les étangs, et les rivières. Il peut être soit naturel soit provoqué par des apports dus aux activités humaines. L'eutrophisation se traduit pour certaines espèces de la flore aquatique (phytoplancton et macrophytes) par une prolifération sous l'influence de la photosynthèse, due à un accroissement important de la teneur des eaux en matières nutritives. Les eaux en cause passent de l'état oligotrophe à l'état eutrophe. Un déséquilibre se produit entre les eaux de surface qui s'oxygènent par aération et photosynthèse et les eaux profondes où les matières organiques sont décomposées, ce qui consomme de l'oxygène. Ce dernier peut même disparaître complètement dans les eaux immobiles. Dans les conditions naturelles, l'eutrophisation est lente.

Fragmentation : action par laquelle des phénomènes d'origine naturelle ou anthropique fractionnent les habitats d'un écosystème qui étaient jointifs dans les conditions initiales (ex : déforestation, sécheresse, réseau routier, urbanisation, etc.).

Fruticée : formation végétale composée d'arbustes. Formation d'arbustes et d'arbrisseaux.

Futaie : peuplement forestier composé d'arbres issus de semis ou de plants. Les arbres sont alors dits « franc de pied ». L'objectif est généralement la production de bois d'œuvre.

Futaie irrégulière : peuplement auquel est appliqué un traitement irrégulier, de ce fait les arbres ont des dimensions (diamètre, hauteur) variées et sont en général d'âges différents. Ce traitement s'applique plus facilement aux essences dont les semis supportent l'ombre ou sur une mosaïque stationnelle très contrastée.

Futaie régulière : peuplement auquel est appliqué un traitement régulier, de ce fait, il est constitué d'arbres de dimensions (diamètre, hauteur) voisines et de même âge. Ce traitement s'applique à toutes les essences.

Groupe ment (végétal) : ensemble de végétaux réunis en un même lieu OU unité phytosociologique de rang indéterminé

Habitat d'une espèce : ensemble des milieux qui possèdent les conditions écologiques favorables au complet développement d'une espèce.

Halieutique : ensemble des techniques et disciplines qui concernent la pêche.

Hélophyte : plante intermédiaire entre les types terrestre et aquatique, qui vit principalement dans les marécages gorgés d'eau, ou dans l'eau elle-même, d'où émergent les rameaux portant feuilles et fleurs.

Hibernation : phénomène physiologique selon lequel un organisme passe la saison froide (ou sèche) en état léthargique ou en vie ralentie.

Hydromorphe : qualifie un sol évoluant dans un milieu engorgé par l'eau de façon périodique ou permanente.

Hydrophyte : se dit d'une plante qui survit, pendant la saison la moins favorable à sa croissance, par des bourgeons au fond de l'eau, pendant la meilleure saison les parties végétatives restent dans l'eau, seules les inflorescences et (ou) les fleurs dépassant la surface.

Hypereutrophe : se dit des masses d'eau dont l'eutrophisation atteint des niveaux maxima.

Ichtyofaune : ensemble des espèces de poissons qui forment un peuplement.

Larve : forme immature que présentent certains animaux au cours de leur développement.

Ligneux : désigne une plante qui renferme du bois dans ses organes.

Magnocariçaie : groupement végétal dominé par les grandes laîches.

Mégaphorbiaie : végétation de hautes herbes des lisières humides.

Mésotrophe : moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.

Monospécifique : caractérise un peuplement ne renfermant qu'une seule espèce.

Neutrophile : se dit de végétaux croissant dans des conditions de pH voisines de la neutralité.

(Pêche en) **No-kill** : pratique qui consiste à relâcher vivant le poisson capturé.

Odonates : ordre d'insectes communément appelés libellules

Oligotrophe : caractérise les milieux très pauvres en éléments nutritifs et ne permettant qu'une activité biologique réduite, en botanique, se dit d'une espèce végétale qui s'accommode fort bien d'un milieu très pauvre.

Paludicole : se dit d'une espèce qui vit dans les roselières

Palustre : qui vit ou qui croît dans les marais.

Phragmitaie : communautés végétales où domine le Roseau commun (Phragmite).

Phytophage : se dit d'un organisme animal qui se nourrit de plantes.

Piscivore : se dit d'un organisme animal qui se nourrit de poisson.

Population : ensemble des individus d'une même espèce vivant dans le même milieu.

Populiculture : ensemble des techniques consacrées à la culture intensive des peupliers.

Ramsar : ville d'Iran où fut signée en 1971 la « Convention de Ramsar », laquelle vise à protéger les zones humides considérées d'importance internationale.

Roselière : zone bordière d'une étendue d'eau, où poussent les roseaux, peuplement de grands héliophytes.

Saussaie : groupement de saules.

Taillis : régime sylvicole fondé sur la multiplication végétative des arbres au moyen de rejets et drageons nés de leur recépage. Peuplement forestier composé d'arbres issus de rejets et drageons.

Taillis-sous-futaie : peuplement forestier constitué d'un taillis régulier et équienne, surmonté par une futaie irrégulière d'âges variés.

Trophie : statut d'un plan d'eau au regard de la quantité de nutriments qu'il contient.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme, Sine dato. Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 : Habitats forestiers. La Documentation Française, 423 pages.

Anonyme, Sine dato. Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française, 449 pages.

Anonyme, Sine dato. Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : Espèces animales. La Documentation Française, 353 pages.

Barbe. J, Bedeaux.C, Bonnard.R, Camus.JC, Philippe.M, Mouthon.J. 2002. Diagnose de l'étang de la Horre. *CEMAGREF*, 36 pages.

Barbe. J., Lavergne. E., Rofes. G., Lascombe. M., Rivas, Bornard Ch., De Benedittis J. 1990. Diagnose rapide des plans d'eau, *Informations techniques du CEMAGREF*, 79, 1-8.

Becu. D, Fauvel. B. 2002. Etude du peuplement chiroptérologique de la RN de la Horre. CPNCA, 15 pages + annexes, cartes et illustrations.

Bissardon. M, Guibal.L. 1997. CORINE biotopes, Types d'habitats français, Version originale. ENGREF, 217 pages.

Bouquet. E, Désormeaux. L. 2001. Inventaire piscicole du bassin sud de la Réserve Naturelle de l'étang de la Horre (novembre 2000). Conseil Supérieur de la Pêche, 6 pages.

Bouquet. E, Désormeaux. L. 2002. Inventaire piscicole de la Réserve Naturelle de l'étang de la Horre (novembre 2001). Conseil Supérieur de la Pêche, 12 pages.

Bouquet. E. 2003. Inventaire piscicole de la Réserve Naturelle de l'étang de la Horre (décembre 2003). Conseil Supérieur de la Pêche, 6 pages.

Canny. A. 2002. Inventaire des amphibiens sur le site Natura 2000 de l'étang de la Horre. CANE, 45 pages, cartes.

Coppa. G. 1992. Esquisse faunistique des odonates de l'étang de la Horre. *Martinia* 8 (2) : 33-35.

Coppa.G. 2001. Evaluation des populations d'odonates de la Réserve Naturelle des étangs de la Horre. GREFFE, 27 pages, cartes.

DG Environnement. 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, version EUR15. Commission européenne, 132 pages.

Didier.B, Coppa.G, Riols.C, Royer. J.M. 1989. L'étang de la Horre (Aube et Haute-Marne), étude complémentaire sur la mise en Réserve Naturelle. URCANE, Ministère de l'environnement, DRAE Champagne-Ardenne, 37 pages, carte.

Didier.B. 2002. Cartographie de la végétation de l'étang de la Horre, de l'étang Neuf et du bois du Jac. GREFFE, 18 pages, cartes.

DIREN. 2004. Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats.

DRAF. 1999. Les Orientations Régionales Forestières de Champagne Ardenne.

Dubois.P, Le Maréchal.P, Olios G, Yésou P. 2001. Inventaire des Oiseaux de France – Avifaune de la France métropolitaine. Nathan/VUEF, Paris, France, 2001.

GAGEA / ONCFS. 2003. Cartographie des habitats du site Natura 2000, étang de la Horre. Deuxième partie : habitats forestiers et prairiaux identifiés, habitats Natura 2000 (91 E O, 9160, 6410), habitats forestiers liés à la dynamique et sylvofaciès, appréciation de l'état de conservation.

ITAVI. 1988. Etude des potentialités piscicoles de l'étang de la Horre. DRAE Champagne –Ardenne, 7 pages + figures.

Maurin H., Keith P. 1994. Inventaire de la faune menacée de France, le livre rouge. Nathan, SFF/MNHN, WWF France, Paris, 176 pages.

Mouronval J.-B. 2005. Plan de gestion de la Réserve Nationale Naturelle de l'étang de la Horre. ONCFS/DIREN. 206 pages.

Pinel B., 1990. Les stations de Champagne Humide : correspondance entre les stations forestières décrites avec les habitats forestiers de l'annexe 1 et de la Directive Habitats.

Rameau J.-C., Gauberville C., Drapier N. 2000. Gestion forestière et diversité biologique, identification et gestion intégrée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. France Domaine atlantique. ENGREF, ONF, IDF.

Reymann. S. 2002. Diagnostic qualitatif du bassin versant de l'étang de la Horre. ONCFS, 132 pages, annexes + cartes.

RNF / MEDD. 2002. Les relations entre Natura 2000, les réserves naturelles et leurs gestionnaires.

Rocamora.G. Yeatman-Berthelot. D. 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France- Liste rouge et priorités. SEO/LPO.

Rollet. J.M. 1981. L'étang de la Horre. URCANE, 22 pages, cartes.

SAFE DE CHAUMONT, *Sine dato* - Etude pédologique, communes de Droyes, Puellemontier, Longeville et Louze.

SAFE DE TROYES, *Sine dato* - Etude pédologique cantons de Brienne-le-Château et de Chavanges.

Sinnassamy.J.M , Mauchamp.A. 2001. Roselières: gestion fonctionnelle et patrimoniale. ATEN, cahiers techniques n° 63. 96 pages.

Valentin-Smith G. et al. 1998. "Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 ». Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des espaces Naturels, Quétigny. 144 pages.

<http://natura2000.environnement.gouv.fr>

<http://www.champagne-ardenne.environnement.gouv.fr>

<http://draf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr>

TABLES DES ILLUSTRATIONS

▪ **Tableaux :**

<u>Tableau I :</u>	Bilan des unités écologiques recensées sur le site
<u>Tableau II :</u>	Bilan des espèces animales recensées sur le site
<u>Tableau III :</u>	Taux de recouvrement des différents états de conservation des habitats inventoriés au titre de la directive « Habitats »
<u>Tableau IV :</u>	Tableau récapitulatif des habitats inventoriés au titre de la directive « Habitats »
<u>Tableau V :</u>	Critères d'évaluation des états de conservation des espèces inventoriées au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux »
<u>Tableau VI :</u>	Espèces inventoriées au titre de la directive « Habitats »
<u>Tableau VII :</u>	Fonction et état de conservation des habitats des espèces inventoriées au titre de la directive « Habitats »
<u>Tableau VIII :</u>	Espèces inventoriées au titre de la directive « Oiseaux » (liste 1)
<u>Tableau IX :</u>	Fonction des différents habitats d'oiseaux inventoriés au titre de la directive « Oiseaux » (liste 1)
<u>Tableau X :</u>	Tableau récapitulatif des actions préconisées

▪ **Figures :**

<u>Figure 1 :</u>	Localisation générale du site Natura 2000
<u>Figure 2 :</u>	Limites des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) et de la réserve naturelle nationale
<u>Figure 3 :</u>	Le ru de Chevy traversant la commune de Bailly-le-Franc, extrait d'une photographie aérienne de l'IGN
<u>Figure 4 :</u>	Localisation des habitats Natura 2000
<u>Figure 5 :</u>	Aperçu des habitats Natura 2000 et des espèces végétales qui les caractérisent
<u>Figure 6 :</u>	Localisation des habitats des espèces inventoriées au titre de la directive « Habitats »
<u>Figure 7 :</u>	Localisation des habitats des espèces inventoriées au titre de la directive « Oiseaux » sur la ZPS
<u>Figure 8 :</u>	Boisements bénéficiant d'un plan simple de gestion
<u>Figure 9 :</u>	Localisation et couverture des parcelles agricoles du site Natura 2000 pour lesquelles une contractualisation sera proposée
<u>Figure 10 :</u>	Sociétés et territoires de chasse identifiés sur le site Natura 2000

ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE DOCOB

CANE	Champagne-Ardenne Nature Environnement
CEMAGREF	Centre du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts
COCA	Centre Ornithologique Champagne-Ardenne
CORINE	Coordination de la Recherche de l'Information en Environnement
CPNCA	Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP	Conseil Supérieur de la Pêche
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
EDF	Electricité De France
GAGEA	association naturaliste, loi 1901 (GAGEA est le nom latin d'une plante Liliacée)
GREFFE	Groupe Régional d'Etude de la Faune, de la Flore et des Ecosystèmes
IGN	Institut Géographique National
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
pSIC	proposition de Site d'Importance Communautaire
RNN	Réserve Naturelle Nationale
SIC	Site d'Importance Communautaire
SMAT	Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation